

3. Economie rurale et Organisations paysannes

APERTU SUR LA SITUATION DU PAYSAN AUX ENVIRONS DE LA VILLE DE BUKAVU

Ass. Cirimwami Kashangabuye, Ass. Kabobya Baguma et C.T. Nshamamba Mahano

ISDR/Bukavu

ANALYSE DE L'INFLUENCE DE L'AUTORITE COUTUMIERE SUR LE DEVELOPPEMENT

EN TERRITOIRES DE MWENGA ET SHABUNDA

Ass. Wasso MUKELANGE et Ass. Sylvestre RUREMESHA Kinyata, ISDR-Bukavu

STATUT FONCIER DES MARAIS DU BUSHI ET EVOLUTION DU POUVOIR COUTUMIER

Ass. Ildéphonse ZIHALIRWA Mulashe et Ass. Jean-Pierre CIRIMWAMI Kashangabuye, ISDR Bukavu

LA REGULATION DES AMBIANCES AGRO - FONCIERES : TRANSITION AU DEVELOPPEMENT DES ESPACES IRRIGUES DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI AU SUD- KIVU / RDC; *Ass. Albert MASHIKA Bin - Kasongo, ISDR - Bukavu*

LES DISPARITES DANS LA REPARTITION DU FINANCEMENT NATIONAL

BILUBI ULENGABO Méschac, ISDR-Bukavu

ASPECTS DE L'EXPANSION DE SEMENCE AMELIOREE DU HARICOT AU SUD-KIVU

Ass. Paulin NJINGULULA, INERA/Mulungu

FINANCER LES ORGANISATIONS PAYSANNES SANS LES ETOUFFER

Unlon Pour le Développement du Bushi

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES HARICOTS AU KIVU

C.T. Nshamamba Mahano I., I.S.D.R/BUKAVU

LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A LA BASE

DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI AU SUD-KIVU

Ass. Jean - Pierre CIRIMWAMI K et Ass. Albert MASHIKA Bin K., ISDR/BUKAVU

DE LA MORT DE L'ETAT - PROVIDENCE AU CAPITALISME PERIPHERIQUE : RESISTANCE PAYSANNE ET SOUS-DEVELOPPEMENT A WALUNGU

Ass. Basira Lubango & Ass. Watongoka Lutala, Centre Universitaire de Bukavu

PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES AU CONGO

Ass. Déogratias CHIMERHE Munguakonkwa, Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG, Goma)

DIMENSIONS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA GESTION DU MICRO-CREDIT CHEZ

LES FEMMES DEMUNIES HABITANT LA VILLE DE BUKAVU

Célestin BIRINDWA BISIMWA Animateur, PLD Bukavu

et Dr Dieudonné KATUNGA MUSALE, ISDR Bukavu

LE MICROCREDIT AVEC EDUCATION, UNE ALTERNATIVE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE, *Vital CHISHIMBI CHIRHUZA*
REGULATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN REP. DEM. DU
CONGO

Ass. Dieudonné Di-Kuruba MUHINDUKA, Université Catholique de Bukavu

14, p. 159-162

APERTU SUR LA SITUATION DU PAYSAN AUX ENVIRONS DE LA VILLE DE BUKAVU

***Cirimwami Kashangabuye, Kabobya Baguma et Nshamamba Mahano
ISDR/Bukavu***

Les aspirations sociales sont des vœux ; des projets à réaliser pour améliorer ses conditions de vie. Il s'agit des ambitions sociales qui déterminent les activités quotidiennes. A ce sujet CHOMBART DE LAVWE nous dit que les aspirations sociales portent la marque d'une société. Elles dépendent des conditions sociales et des systèmes de valeurs du milieu... La genèse des aspirations s'opère en relation avec un système économique et une culture propre à une société.

Nous définissons le bien- être comme une vie sociale caractérisée par la satisfaction des besoins primaires : logement décent, alimentation saine, soins médicaux modernes...

Il est vrai comme le confirme le Fonds International de Développement Agricole qu'en Afrique 73% de la population rurale souffre des pénuries alimentaires et des privations d'articles de première nécessité et des services sociaux.

Cette étude cherche à savoir si le paysan Congolais vivant aux alentours de la ville de Bukavu aspire à une vie décente ; à jouir des facilités de la vie moderne. Serait- il indifférent à habiter une hutte au lieu d'une maison en matériaux durables munie de l'électricité et de l'eau ?

Aimerait- il se nourrir des aliments riches en protéines selon les normes diététiques ? Continue -t- il à se faire soigner chez le Nganga traditionnel au lieu d'aller consulter un médecin à l'hôpital.

Si oui, que fait- il pour y parvenir ?

METHODE DE TRAVAIL

Des visites sur terrain, des entretiens avec les paysans (chefs de famille) et des observations participantes nous ont aidé à décrire la situation sociale du paysan mais aussi à sonder ses aspirations ainsi que les efforts ou sacrifices qu'ils s'imposent pour améliorer leur sort.

Notre étude se veut aussi comparative. Non loin de la ville, le paysan subit des influences bénéfiques facilitées par le trafic commercial, les informations des mass média...

Eloigné du centre ville (100km), le paysan a tendance à se résigner à sa vie traditionnelle.

Ainsi nous avons mené des enquêtes auprès de 61 paysans dont 20 à Bushumba, 19 à Cirunga, 14 à Bugobe, et 8 à Kalonge.

Un questionnaire à questions ouvertes pour la majorité des questions nous a servi à cette fin.

Les questions fondamentales portent sur le logement , l'alimentation et les soins médicaux des paysans.

1. PRESENTATION DES DONNEES DE L'ENQUETE

Pour mener cette étude, nous avons retenu certaines variables clés liées aux aspirations :

le milieu de vie et le sexe, les tranches d'âge, le niveau d'instruction, l'état civil des enquêtés, et
les activités exercées.

1.1. Le niveau de vie et le sexe

Sexe Milieu	Hommes	%	Femmes	%
1. Bushumba	10	28,6	10	38,5
2. Cirunga	10	28,6	09	34,6
3. Bugobe	08	22,6	06	23,1
4. Kalonge	07	20	01	3,8
Total	35	100	26	100

Tous ces groupements sont dans un rayon de moins de 100 km du centre de la ville de Bukavu. Ce sont des milieux qui subissent une forte influence des effets d'entraînement de la ville. Dans une étude ultérieure nous souhaitons enquêter dans des milieux de milieux ruraux au delà de 200 km de la ville.

1.2. Les tranches d'âge

Sexe Ages	Hommes	Femmes	Total	%
18 à 30 ans	13	11	24	39,3
31 à 50 ans	19	06	25	41
51 et plus	03	09	12	19,7
Total	35	26	61	100

La majorité de nos enquêtés se situent entre 18 et 50 ans et plus. Spécialement chez les hommes, la majorité va au delà de 30 ans et en dessous de 30 ans chez les femmes.

Entre 18 et 50 ans les gens sont très actifs et plus mobiles. Les femmes sont de moins en moins mobiles après 25 ans. Elles sont freinées par les naissances rapprochées, la surcharge...

1.3. Le niveau d'instruction

Sexe Niveau	Hommes	Femmes	Total	%
1. Analphabète	12	20	32	52,4
2. Sait lire et écrire	23	06	29	47,5

Total	35	26	61	100
-------	----	----	----	-----

Manifestement l'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes. La tradition n'a jamais voulu élever la femme au dessus de la cuisine. " Amasomo g'omukazi emasiga g'ahwera ".

Au Bushi, on donne plus d'avantage pour les études aux hommes qu'aux femmes. Elle doit rester à la maison en train de garder les enfants ou aller au champ avec sa mère.

1.4. L'état civil des enquêtés

Sexe Etat civil	Hommes	Femmes	Total
Célibataires	08	05	13
Mariés	26	17	43
Veufs (Veuves)	01	04	05
Total	35	26	61

Ce tableau montre que nous nous sommes intéressés plus aux mariés qu'aux célibataires parce qu'ils ont plus de responsabilités que les autres couches sociales.

On peut présumer que la mobilité est liée en partie à l'état civil.

1.5. Les activités exercées

1.5.1 Activités principales

Activité	Hommes	Femmes	Total	%
1. Cultiver	23	25	48	79
2. Artisanat	3	0	3	5
3. Petit commerce	1	0	1	1,6
4. Pasteur	1	0	1	1,6
5. Agent de l'Etat	3	0	3	5
6. Agent de développement	2	0	2	3
7. Sans	2	1	3	5
Total	35	26	61	100

La majorité s'occupe des travaux de terre (hommes et femmes) mais avec la tendance de diversifier chez les hommes.

1.5.2. Activités secondaires

Sexe Activité	Hommes	Femmes	Total
1. Petit commerce	3	8	11
2. Agent de développement	1	0	1
3. Artisanat	3	0	3
4. Alphabétisation	1	0	1

5. Boucher	1	0	1
6. Cultiver	3	2	5

Parmi les gens qui déclarent avoir les activités secondaires, il y a 10 femmes et 12 hommes.

Les hommes ont comme activités secondaires le petit commerce et l'artisanat. Le petit commerce comme activité secondaire est plus une occupation de femme que des hommes.

2. LES CONDITIONS DE VIE DES PAYSANS

Par conditions de vie nous considérons les facilités matérielles disponibles en familles paysannes et qui conditionnent le niveau de vie (mal être ou bien- être). Comment sont logés les paysans en question, de quoi se nourrissent- ils et comment se font- ils soigner ; ont- ils un moyen de déplacement, des appareils électro- ménagers...

2.1. Les habitations paysannes

Catégories	effectifs	%
1. Hutte	33	35
2. Maison en pisée avec paille	32	34
3. Maison en pisée avec tôles	28	30
4. Maison en matériaux durables	1	1
Total	94	100

D'après ce tableau il y a encore un nombre important de paysans qui gardent des huttes (35%).

On peut se demander à juste titre pourquoi en ce 20^è siècle finissant certains paysans continuent à garder des huttes traditionnelles chez eux. Ces habitations de forme conique, couvertes de pailles sans fenêtre et sans aération où sont logés bêtes domestiques et personnes humaines existent encore.

Pour des raisons purement de culture ancestrale, certaines familles les gardent. Les habitations les plus fréquentes en milieux ruraux environnant la ville de Bukavu concernent les maisons en pisée avec pailles (34%) ou avec tôles (30%).

Les paysans, surtout les jeunes veulent des maisons en pisée avec tôles. Ceux qui utilisent les pailles, c'est par manque des tôles.

La plupart de maisons en pisée avec tôles ont des dimensions moyennes de 40 m² avec trois chambres et un salon. Ces maisons sont relativement meublées et aérées (4 fenêtres).

Les bêtes n'y passent plus la nuit(pas de vaches ou chèvres) mais quand même quelques poules.

Il n'y a pas d'électricité dans ses maisons mais le besoin se généralise avec le phénomène " dahulage "

L'eau est puisée à la source aménagée par les ONG (OXFAM, ADI- KIVU...) à moins de 1 km sauf à Kalonge où la population s'abreuve dans des rivières courantes.

2.2.L'alimentation.

Bien se nourrir, c'est bien vivre. L'homme se maintient en vie par une alimentation saine (en qualité et en quantité).

Pour la majorité de nos enquêtés, les aliments de base sont constitués par les haricots que l'on peut accompagner du fufu de manioc ou des bananes ou des patates douces. Vient en deuxième position les légumes (pondu, lengalenga, madekere..) accompagnées par les fufu, les bananes, les patates douces...

Les poissons, les viandes sont plutôt rares et réservées aux jours de fête.

La carence des protéines animales est manifeste chez nos enquêtés. Du reste la présence du kwashiorkor a été relevée par plusieurs auteurs dans ces milieux.

A ce sujet le Docteur Wils du CEMUBAC dit que " la malnutrition dans le Kivu montagnoux est présente d'une façon manifeste chez 10 à 15% de la population ".

2.3.Les soins médicaux

Bien d'enquêtés se font soigner dans des centres de santé ou postes de santé. Faut des moyens financiers, ils ne sont pas nombreux ceux qui fréquentent ces formations médicales.

La qualification , la compétence des infirmiers est de niveau inférieur.

La plupart d'infirmiers sont secouristes (croix rouge) ou du niveau A3. Mais certains centres de santé ou hôpitaux sont soutenus par le Bureau des Œuvres Médicales de l'Archidiocèse de Bukavu et la Fomulac qui disposent de certains moyens pour la bonne gestion des centres de santé qu'ils supervisent.

D'après les infirmiers des centres de santé enquêtés, les maladies les plus fréquentes sont : la vermineuse, le paludisme, les infections uro- génitales, la gastrite, la dermatose, les M.P.C, le syndrome rhumatismal, l'amibiase intestinale, les gastro- enterites, les infections buccales...

Certaines de plus en plus rares continuent à fréquenter le Nganga pour les maladies qu'ils estiment non convenablement soignées par la médecine moderne.

CONCLUSION

On a l'habitude de croire que les paysans sont fatalistes et donc sans projets d'avenir. Nous avons voulu vérifier cette présomption chez nos enquêtés.

Nous avons vu dans l'introduction que les aspirations varient avec l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, le milieu de vie...

L'amélioration des conditions de vie et spécialement l'habitat, l'alimentation et les soins médicaux semblent être les préoccupations majeures des paysans.

Tous les paysans sans distinction d'âge, de sexe et de niveau d'instruction cherchent à habiter une maison en pisée avec tôles au besoin munie de l'électricité.

Sans tenir compte de leur revenu modeste ils souhaitent une alimentation variée et saine.

Quant aux soins médicaux, ils souhaitent la permanence des médecins , la réduction ou même la santé.

Ils déplorent à ce sujet le désengagement de l'Etat dans le secteur médicale.

A la question de savoir quel milieu de vie les intéresse le plus, la campagne ou la ville, la plus part des nos enquêtés (90%) préfèrent vivre dans leur milieu d'origine. La vie en ville ne les intéresse pas même si celle-ci fait miroiter les facilités de la vie moderne.

Cette préférence du milieu rural s'explique d'abord par l'activité principale et ensuite par le niveau bas d'instruction. Aller en ville pour faire quoi et pour vivre comment ?

Les paysans aux environs de la ville de Bukavu ont compris qu'ils peuvent améliorer leurs conditions de vie du milieu rural sans pour autant chercher à émigrer en ville. Ils déplorent le désengagement de l'Etat dans le processus de leur recherche de bien-être.

14, p. 163-166

ANALYSE DE L'INFLUENCE DE L'AUTORITE COUTUMIERE SUR LE DEVELOPPEMENT EN TERRITOIRES DE MWENGA ET SHABUNDA

Wasso MUKELANGE et Sylvestre RUREMESHAKinyata, ISDR-Bukavu

Nous assistons depuis deux décennies à la perte du pouvoir de l'autorité coutumière considérée depuis des années comme pivot, chaînon principal du développement. Tous les leaders du milieu y compris l'autorité coutumière sont abandonnés alors qu'il faudrait impérativement partir de leurs atouts (ce qu'ils sont, ce qu'ils ont, ce qu'ils connaissent) pour pouvoir montrer une stratégie capable de lancer nos zones d'investigation sur le rail du développement. Cette marginalisation des acteurs locaux de développement entraîne diverses conséquences négatives :

- L'indifférence voire l'hostilité de l'autorité coutumière et autres leaders pour les actions entreprises ;

- Le découragement des acteurs locaux à entreprendre des actions localement. A ce propos, une question reste pendante : Faut-il séparer impérativement l'autorité coutumière et autres leaders pour les actions entreprises ;

- Le découpage des acteurs locaux à entreprendre des actions localement. A ce propos, une question reste pendante : Faut-il séparer impérativement l'autorité coutumière du développement de son entité ?

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons recouru à la méthode historique comparative appuyée des techniques du questionnaire, d'échantillonnage, d'interview libre et de l'observation participante. Notre milieu d'étude est constitué de deux zones forestières à savoir Shabunda et Mwenga qui forment un cordon ayant les réalités socio-économico-culturelles quasi-identiques. Nous avons pris un échantillon représentatif de cinq autorités coutumières cinq acteurs locaux de développement (Eglises, associations locales...) et 10 membres de la communauté formés essentiellement des leaders locaux. Pour y avoir vécu et travaillé pendant longtemps, nous nous sommes imprégnés de la situation que nous avons l'honneur de décortiquer en vue de dégager des éléments indispensables au développement de la contrée d'études.

1. Rôle et considération de l'autorité coutumière sur le développement du Sud-kivu

L'autorité coutumière a joué le rôle de gestionnaire de la société traditionnelle avant la colonisation. Elle avait entre autres missions d'encadrer la population, de mobiliser celle-ci pour les travaux d'intérêt communautaire (routes, ponts, ...), de gérer la terre communautaire, de protéger la communauté contre les perturbations internes et les éventuelles agressions externes. Cette harmonie a été plus ou moins respectée suivant les époques.

1.1. Epoque coloniale

Dès son arrivés, le colonisateur belge a trouvé que les populations étaient dirigées par un chef charismatique : l'autorité locale avait une maîtrise sur sa population. L'administration coloniale a fait d'elle une véritable collaboratrice pour bien exercer son influence dans la société. elle lui a confié des charges administratives. L'autorité locale a joué alors un rôle de trait d'union entre l'administration coloniale et la population. Elle est intervenue dans la mobilisation de la population pour la réalisation des projets d'intérêt communautaires et colonial comme encadreur de la population. C'est ainsi que beaucoup de routes furent tracées, des ponts lancés, des écoles et dispensaires construits, des pistes d'atterrissage aménagées... Voire la main d'oeuvre recrutée pour les travaux dans des plantations et des mines.

1.2. Epoque post coloniale

La 1ère République n'a fait que continuer l'influence coloniale sur les structures sociales traditionnelles. Le départ précipité du colonisateur et les crises généralisées (mutineries, sécessions...) dans le pays qui ont suivi l'indépendance, n'ont pas permis de préparer et d'affecter des autorités politico-administratives qu'il fallait aux côtés des chefs coutumiers. L'Etat était préoccupé par la pacification et l'intégrité du territoire. Il a composé avec le pouvoir coutumier. C'est dans ce sens qu'en plus des charges relatives à son pouvoir coutumier, l'autorité locale était officiellement revêtue de plein pouvoir administratif dans son entité. Elle coordonne et supervise toute l'administration de son entité. Cela lui a valu un plus dans ses considérations. L'autorité et la population ont alors pris conscience. Des petites associations de développement sont nées à la base dont l'objectif principal était l'autopromotion des paysans dans leur environnement local (Ristourne, travaux communautaires, syndicat d'initiative,...).

La 2ème République comme à l'époque coloniale n'a pas épargné le pouvoir de l'autorité locale dans le simple souci de renforcer le sien. Le pouvoir coutumier a été renforcé par la politique nationale de recours à l'authenticité (identité et dignité du peuple congolais de recourir à ses bases ancestrales) base incontournable pour tout développement. Sur le plan administratif, la politique de la décentralisation territoriale et administrative a renforcé une fois de plus le pouvoir de l'autorité coutumière. Elle est nommée chef de collectivité chefferie, chef de collectivité secteur,... Il lui est reconnu entre autres les attributions ci-dessous (3) :

- Représente le gouvernement et veille au bon fonctionnement des services de l'Etat dans son entité ;
- Assure la bonne marche de l'administration et dresse un rapport mensuel à l'autorité supérieure ;
- Statue par voie de décision et informe l'autorité supérieure de tout événement d'importance qui survient dans sa juridiction.

Dans le souci du renforcement de la dictature, l'autorité coutumière est récupérée politiquement. Elle est parfois nommée et investie par le pouvoir central. Elle se retrouve dans la structure politique du régime : le MPR. Tout manquement aux idéaux du parti était sévèrement sanctionné et causait

préjudice à son statut. Il lui arrive parfois de faire ce qui était contre son administration et sa coutume.

Au 24 avril 90, le fonctionnement de plusieurs partis politiques est autorisé, l'autorité coutumière est sollicitée de partout pour l'implantation des partis politiques dans son entité. Avec les deux guerres de libération, celle-ci est d'abord sollicitée de part sa position socioculturelle et morale pour la mobilisation et la propagande des idéaux de l'AFDL et ensuite dans le cadre de la pacification et résolution de conflit d'intégration.

Actuellement cet acteur privilégié de développement local est petit à petit négligé réduit à néant et se trouve pour le moment à la dernière échelle.

2. Etat de collaboration entre autorité coutumière et autres acteurs de développement

Se basant sur la réalité telle qu'elle est vécue, dans notre milieu d'investigation, il convient de dégager le type de collaboration qui existe entre l'autorité coutumière et les autres acteurs de développement et de repenser le rôle de chacun en vue d'un développement durable de la province du Sud-Kivu dans son ensemble. Les questions ci-dessous ont guidé notre raisonnement :

- Existe-t-il une collaboration entre les différents acteurs dont l'autorité coutumière ?

- Si non, quelle serait la stratégie capable d'harmoniser les relations au profit de tout le monde ?

Depuis des années, l'autorité coutumière était considérée par tous les acteurs locaux comme le mobilisateur social, dépositaire de la culture. Tout le monde lui devait tous les respects possibles et toute action de développement était réalisée volontairement et intensément grâce à son pouvoir charismatique. Mais vers les années 1980, elle commença à perdre son influence sur son environnement social.

2.1. Perte de l'influence de l'autorité coutumière sur les autres acteurs de développement.

Avec la succession des républiques, l'autorité coutumière a commencé à perdre graduellement son influence sur sa population et sur les autres acteurs locaux de développement. Plusieurs ONGD se sont, sans consentement de la population et de l'autorité coutumière installées avec toutes les conséquences que cela pouvait entraîner notamment le brisement de la participation de la population aux actions à entreprendre. Ce qui constitue un blocage à l'autorité coutumière d'oeuvrer comme l'accoutumée pour la promotion de sa population.

A cause de la dégradation de la situation socio-politique et économique, tous les acteurs locaux commencèrent à placer leur confiance aux acteurs extérieurs économiquement et politiquement forts. Raison pour laquelle, l'élan du développement que le pays avait en 1975 s'est brisé. Les slogans de retrouvons les manches, agricultures priorité des priorités, objectif 80 n'ont plus servi à quelque chose parce que la courroie de transmission était coupée.

2.2. Considération de l'autorité coutumière par l'Etat et ONGD.

Les ONGD avant d'intervenir sur le terrain signent un protocole d'accord tant au niveau national que provincial. elles descendent sur terrain sans égard à l'autorité coutumière et autres acteurs de développement locaux. L'autorité politico-administrative adopte aussi le même comportement sur le terrain. Les ONGD sont méfiantes et la participation de tous les acteurs au développement dont l'autorité coutumière est absente.

On assiste à l'abandon des projets d'intérêt communautaire, notamment l'aménagement des routes de desserte agricole, le lancement des ponts, la construction des écoles et des centres de santé au profit des projets imposés d'en haut sans tenir compte des besoins de la population.

Les ONGD considèrent l'autorité coutumière comme incompetente. elles la considèrent comme mendicante, indiscrete, tracassiere et jalouse de leur situation sociale. la population et d'autres acteurs locaux depourvu de moyens reçoivent le même sort. Ces derniers pratiquent la politique des mains tendues et vivent quotidiennement le paternalisme à outrance à l'égard des acteurs extérieurs (ONGD...) Ces acteurs locaux dont l'autorité coutumière sont donc negligés et sabotés.

CLEAVER s'oppose à cette attitude des ONGD car dit-il, la meilleure clé du soutien aux organisations paysannes (quelles qu'elles soient) consiste à créer un environnement favorable dans lequel les activités de ces groupes ne soient pas restreintes (4). Ces organisations (ONGD) oublient que le développement d'une communauté dépend étroitement du comportement de ses membres.

2.3. Considération des ONGD par l'autorité coutumière

La quasi-totalité de structures oeuvrant sur terrain ne se soucient pas des générations futures. Leurs actions demeurent fragiles et ne tiennent pas compte des besoins réels de la communauté à cause du mauvais encrage de leurs projets et de la marginalisation inconsiderée de l'autorité coutumière. Cette dernière devrait être considérée à juste titre comme un véritable leader c'est-à-dire ayant une influence sur sa population.

Leurs projets ne sont que d'urgence, ne viennent donc pas résoudre un problème réel de la population locale.

3. Quel partenariat développer au début du deuxième millénaire

Après avoir décrit la nature des relations qui existent entre les acteurs de développement et l'autorité locale, il est ressorti que l'autorité coutumière est déconsidérée ou negligée dans l'amorce d'actions de développement dans sont entité.

Etant donné que les acteurs de développement entreprennent leurs interventions sans se soucier des aspirations et encore moins de la participation responsable des habitants, qu'ils se disputent tous un même domaine d'intervention et qu'ils occasionnent la guerre entre le leadership, il serait important de repenser la façon d'intervenir des développeurs et celle d'agir de l'autorité locale. Il y a nécessité d'une vision nouvelle des choses. La nécessité d'un cadre de concertation entre les différents acteurs s'impose dans la réalisation des actions qui visent l'amélioration des conditions de vie du paysan ;

chaque partie a maintenant sa spécificité, son originalité et assimilant les éléments étrangers qui lui sont nécessaires. Mais cette action exige au préalable une prédisposition, d'où la nécessité d'une formation spécifique car sans elle, il est vraiment impossible de prétendre à un développement durable.

Cette stratégie se résume dans le schéma ci-après :

Sensibilisation → formation → Dialogue ↗^{interne} → changement ↗^{sous dépendance}
intérieure

↘^{externe}

↘^{sous dépendance extérieur /Blocage}

La sensibilisation : Elle est nécessaire pour mener les parties à se tenir accessibles pour une participation effective à la formation. Celle-ci est susceptible de faciliter la possibilité du dialogue. Elle permet de passer de l'étape d'un simple savoir à celle d'un vouloir agir. Elle prédispose donc à la formation.

La formation : Celle-ci est continue. Elle est centrée sur l'homme avec comme but ultime son réajustement continu pour obtenir un homme (nouveau, maître de son devenir et disponible au dialogue. L'accent particulier est mis sur la collaboration entre acteurs de développement. Engagé dans cette voie, nous avons besoin des notions générales qui facilitent le dialogue.

Le dialogue : Il se déroule à deux niveaux :

- Au niveau interne : chaque partie réunit ses membres. Ils échangent des vues sur les problèmes généraux du milieu.

- Au niveau externe : Toutes les parties (autorité et acteurs de développement) se rencontrent. Ces rencontres cultivent la prise de conscience des faits par toutes les parties en présence. De cette analyse découlera un terrain d'entente entre les différents acteurs. d'où la possibilité d'un changement. Ce processus est donc le résultat d'une approche sous un triple aspect : l'action concertative, critique et innovatrice qui déclenche tout vrai développement.

C'est pendant ce dialogue que l'on définirait le rôle de chaque acteur et préserverait les efforts et passerait à une action palpable décidée de tous. D'où naissance d'une promotion réelle et fiable.

CONCLUSION

Comme nous le savons, l'administration locale est un appareil représentatif de l'Etat et doit jouer le rôle de l'Etat au niveau territorial en créant un environnement politique favorable à la bonne marche des activités des acteurs de développement, mais malheureusement nous constatons que les rapports entre les différents acteurs dont l'autorité ne sont pas bons et risquent de ternir l'image de la province. Nous devons reconnaître le rôle de chacun. Le chef coutumier est le pivot de développement d'un milieu et sa non intégration risque de constituer des obstacles de développement. Il faudra tout simplement unir les efforts de tous les acteurs notamment la population, les leaders locaux, les structures de développement et l'autorité coutumière afin de construire l'édifice du développement du Sud-Kivu.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) OLIVIER, R, Cité par TUTA BALMANKUM dans son TFC, Le pouvoir coutumier et le développement endogène, 1995-1996.
- 2) MAX WEBER, La conception de l'autorité chez les africains d'aujourd'hui, Lubumbashi, 1985 p. 19.
- 3) VUNDUWAVE te PEMAKO, "Décentralisation territoriale, les responsabilités au Zaïre, Pourquoi et Comment" in Zaïre-Afrique n° 165, mai 1982.
- 4) CLEAVER, K., in document technique, n° 203, 1993

14, p. 167-172

STATUT FONCIER DES MARAIS DU BUSHI ET EVOLUTION DU POUVOIR COUTUMIER

Ildéphonse ZIHALIRWA Mulashe et Jean-Pierre CIRIMWAMI Kashangabuye, ISDR Bukavu

Au Congo démocratique en général et au Bushi (Ngweshe et Kabare) en particulier, une certaine confusion caractérise la question foncière : au niveau législatif et institutionnel. En examinant la mise en oeuvre des lois dites foncières (Ord. loi n° 66 - 343 du 7 juin 1966, loi n° 73/021 du 20 juillet 1973, loi n° 80 - 008 du 18 juillet 1980, etc.), il apparaît qu'elles ne sont pas du tout d'application en milieu rural et particulièrement dans les marais qui semblent toujours relever de l'ordonnance du Gouverneur Général du 30 septembre 1922 et modifiée par celle d'octobre 1930.

Les chefs locaux se considèrent comme seuls propriétaires des terres des marais au point parfois d'outrepasser leurs compétences et mandats traditionnels en les aliénant à leur propre profit. La pression démographique excessive ainsi que la dégradation, et l'appauvrissement des sols et des plateaux de versants des collines font que la population du Bushi se tourne vers les marais jadis délaissés au prix de divers contrats fonciers précaires.

Dans cette perspective, les marais sont devenus le nouveau terrain où s'exercent les forces politiques, où les représentants du pouvoir traditionnel expriment leur contrôle sur leurs sujets réduits à une dure vassalité. Ce réveil d'intérêt pour les marais, quelles que soient leurs dimensions et leurs qualités pédologiques, est un phénomène récent qui force à redéfinir le statut foncier des marais dans la culture traditionnelle et dans la praxis au Bushi. Il est aussi révélateur d'une évolution rapide du pouvoir coutumier ; évolution dont on n'a pas encore suffisamment cerné les bases.

En somme, le problème ainsi posé est celui de "l'individualisation du système coutumier de gestion des marais et la destruction sociale", la sécurisation foncière des maraîchers et l'évolution du pouvoir coutumier.

L'enquête a été effectuée dans les marais Cidorho, Nyalugana, Cisheke, Nyamubanda et Cicolana en chefferie de Ngweshe et les marais Nyamunve, Nyangembye, Murhundu, Karhibukamba, et Lugoyo-bulegwa en chefferie de Kabare. Cette enquête par questionnaire préétabli s'est déroulée de 1997 à 1999. Les interviews libres ont été menées sans discrimination, de sexe ou de statut social. Enfin, le travail a été enrichi grâce à la documentation et à la technique statistique.

2. Propriété traditionnelle des marais du bushi

Les marais au Bushi (Kabare et Ngweshe) sont soit des "NDALO" : portion d'un grand marais communautaire du Mwami sous la gestion d'un "MURHAMBO" Sa superficie n'est pas inférieure à 500ha. Soit des "NFUNDA" : petits marais isolés

ou périphériques privés d'une superficie qui ne dépasse pas 10ha (appartenant soit à des privés, à des BALUZI ou à des BARHAMBO).

Contrairement à l'article 53 de la loi n° 73-021 du 21 juillet 1973, tous les grands marais (ensemble des NDALO) appartiennent au Mwami; à Ngweshe, un grand nombre des NFUNDA lui appartiennent aussi. A Kabare, par contre, tous les nfunda appartiennent aux notables (BARHAMBO) ou à des privés (BALUZI, confessions religieuses, institutions, personnes physiques...).

L'autorité des chefs traditionnels (coutumiers) repose sur la terre de la tribu au point de s'estimer aptes à l'aliéner. Ainsi est né un nouveau type de contrat foncier, "le Bugule". Les anciens vassaux, eux, continuent à s'acquitter des tributs fonciers en même temps qu'on voit des chefs coutumiers délivrer des actes écrits de cession de marais (généralement des NDALO).

3. LES CONTRATS FONCIERS EN VIGUEUR DANS LES MARAIS DE NGWESHE ET KABARE

3.1. Présentation de ces contrats

Dans toutes les sociétés agraires, les droits d'occupation des terres font l'objet de négociation et de transaction. Même dans les sociétés où la vente, le transfert, la location de terre etc. sont en principe interdits, on note que les individus négocient ces droits.

Les exploitants des marais sont pour la plupart des "Bassa", (locataires). Les particularité (Bassa de Bassa c'est-à-dire sous locataires, les privés etc.) y sont régis, chacun en ce qui le concerne, par les contrats fonciers coutumiers suivants : Pour les descriptions, nous nous sommes inspiré de MATABARO M. (1997).

1. Cent pour cent des paysans dans les grands marais on acquis le droit de jouissance de leurs lopins par le "bwigwarhire" : autorisation d'usage et de jouissance à durée indéterminée. elle s'étend à une grande superficie de terrain, ressort de l'initiative de l'autorité foncière elle-même, se fait collectivement sans délimitation ou restriction de superficie des bénéficiaires.

2. Après quelques années de mise en valeur de ces terroirs agricoles, tous ces exploitants sont devenus des locataires du Mwami régis par le "Bwasa" : contrat foncier précaire, souvent limité à la durée d'une récolte ou d'une année et renouvelable à volonté.

Ce contrat était déjà d'application dans les NFUNDA à Kabare.

3. L'avènement de la classe des paysans sans terres au marais, conséquence de l'explosion démographique et de l'insuffisance des terres dans certains "NDALO" et "NFUNDA" (à Kabare surtout) a conduit à l'application d'un type de contrat qui régit les sous-locataires ; c'est l'"obuhashe" : autorisation d'usage et de jouissance à durée déterminée portant uniquement sur les cultures annuelles (vivrières et maraîchères) sur une étendue réduite.

4. Le "Kalinzi" : redevance payée en contre partie pour l'acquisition d'un terrain (parcelle, NFUNDA...) pour un terme illimité. Par extension, le "kalinzi" est un contrat foncier non limité dans le temps et transmissible.

Cette forme de contrat n'existe que dans le marais NAMUBANDA à Nyangezi.

5. Le "Bugule" : c'est un nouveau contrat foncier coutumier au terme duquel l'acheteur acquiert la "propriété" du fond contrairement au Kalinzi qui crée un milieu de subordination illimitée dans le temps. Ce type de contrat couvre, parfois de manière voilée par l'emphytéose certains NDALO au marais de CIDORHO (ex NDALO de MWAMBALI (170ha), NDAGANO (120ha), NYAKAGUGU (env. 200ha)...), et au marais NALUGANA (ex NDALO de MUNDENGE, OLIVE, MALEKERA...).

6. Le “Bushobole” ou don de terres : concession gratuite négociée. Cette forme de contrat n’a été enregistrée qu’au marais NYAMUNVE-KAMASHEKE (Kabare).

Il s’agit d’une forme de contrat très peu utilisée puisque c’est une “cession définitive du droit d’exploitation sans contrepartie monétaire ni en nature”.

- Les chiffres de ce tableau (colonnes des contrats) représentant des pourcentages ce sont des estimations faites à partir d’un (ou des) échantillons tirés au hasard par la méthode de quadrillage.

- Le vocable Bwasa regroupe des Basa du Mwami et ceux des privés

- Au marais Cidorho, nous avons enregistré plus des sous-locataires que des locataires. Quarante sept pour cent de la superficie totale du marais appartiennent à des privés.

A Nyalugana, 11,6 % de la superficie totale sont couverts par des contrats écrits (Bugule ou concessions). Les fig. 1-2 montrent qu’il existe une relation inverse significative entre le pourcentage des “Bwasa” et le nombre de ndalo dans un marais. Le nombre d’exploitants augmente, quant à lui, de manière exponentielle avec le nombre de ndalo; un signe qu’un nombre réduit d’exploitants ne s’approprie pas les ndalo.

Tableau n° 1 Quelques statistiques sur les contrats fonciers dans les marais au Bushi

TYPE DE CONTRAT	Bwasa %	Kalizi %	Bugule %	Bushobole %	Obuhashere %	Indications particulières			
						durée (ans)	nombre exploitants	ndalo	superficie (ha)
MARAIS									
CIDORHO	89	0	11	0	0	+ 10	4067(98)	25	1274
NYALUGANA	93	0	6	0	1	+ 10	4018(96)	18	914
CISHEKE	98	2	0	0	0	+ 10	na	13	na
NYAMUBANDA	14	85	0	0	1	+10	4322(97)	46	1000
CIKALANDA	100	0	0	0	0	+ 10	206	4	na
NYAMUNVE	0	0	0	98	2	-	na	na	200
NYANGEMBYE	98	0	0	0	2	+ 10	1400	na	110
MURHUNDU	91	2	0	1	6	+ 10	745	na	160
KARHIMUKAMBA	87	7	0	0	12	- 5	na	na	25
LUGEYO-BULEGWA	83	2	0	0	15	- 3	na	3	18

Source : nos enquêtes 1998. na=non disponible

Figure 1: Relation entre nombre des Ndalo d'une part, et pourcentage des bwassa et nombre d'exploitants d'autre part

3. Caractéristiques communes de ces contrats.

La volonté de la société traditionnelle de maintenir la gestion coutumière des terres et celle de l'Etat de s'assurer l'appropriation des terres a entraîné une confusion générale entretenue par les différents acteurs fonciers et une instabilité des droits fonciers.

En effet, après une analyse portée sur les différents contrats fonciers dans les marais du Bushi, il sied de signaler qu'ils sont temporaires, précaires et sources de conflits et de confusion de leurs interprétation. Ils ne garantissent pas la sécurisation foncières des exploitants qui en fait, sont pour la plupart des locataires. Il est à noter cependant que quand la durée de la location est longue, les exploitants acquièrent la conscience de propriétaire et s'impliquent facilement dans les efforts d'une amélioration foncière des terroirs mis en valeur.

4. POUVOIR COUTUMIER ET POUVOIR FONCIER

4.1. Bases du pouvoir politique traditionnel

Traditionnellement, les bashi constituent une société très structurée, semblable à un bloc monolithique à divers niveaux et dont la base (constituée de paysans) est soudée au sommet (constitué du chef coutumier suprême appelé Mwami).

Le Mwami exerce un pouvoir de type politique sur ses sujets. Cette prérogative est culturelle dans la mesure où le mwami rattache la communauté des vivants à celle des ancêtres trépassés. C'est lui qui préside les cérémonies des sacrifices destinés à attirer les faveurs de l'au-delà. C'est lui aussi qui organise l'armée traditionnelle, qui déclare la guerre en cas de besoin, lance les campagnes agricoles etc.

En d'autres termes, le Mwami est le garant de la prospérité matérielle de son peuple qui lui est assujetti. La conséquence logique qui en a découlé au fil des années est que le Mwami a été progressivement constitué gestionnaire du "patrimoine communautaire" dans son sens le plus étendu.

Son attribut actuel de “propriétaire” de ce patrimoine spécialement des “terres” relève d’un glissement de conception culturelle ; glissement provoqué par le prestige légendaire qu’il tirait des diverses victoires armées sur des peuples voisins, la mystification séculaire de ses fonctions, et la politique foncière belge de l’époque coloniale qui fait une distinction entre “terres vacantes” et “terres indigènes” réellement exploitées par les paysans sous la direction des chefs coutumiers.

C’est donc de ce glissement que provient la difficulté d’appréhension de la relation exacte de la communauté et la terre qu’elle exploite.

MAFIKIRI TSONGO exprime avec exactitude cette difficulté en ces termes : Plusieurs chercheurs affirment que la propriété du sol dans les sociétés traditionnelles est collective. La question principale est alors de savoir ce qu’on entend par propriété collective. Si on se réfère à la définition de la propriété du droit romain utilisé en occident et donnant au propriétaire trois droits : d’usage (jus utendi), de consommation des fruits (jus fruendi) et de disposition (jus abutendi), la propriété comme telle n’existe pas dans les sociétés traditionnelles car le sol reste toujours un bien inaliénable. On peut dans ce cas d’espèce parler de “possession” car la terre n’appartient pas seulement à la communauté des vivants mais aussi à celle des morts de la famille, du lignage, du clan et du groupement”

De plus, l’on sait que dans les sociétés fortement hiérarchisées c’est le caractère politique qui est l’élément prédominant qui assure la cohésion sociale du groupe. D’où l’établissement de l’équation : Pouvoir coutumier égal pouvoir foncier ; équation devenue bouclier du pouvoir politique traditionnel.

Toutefois, puisque tout pouvoir est soumis à l’impitoyable loi d’évolution, l’on va observer une progressive individualisation du système coutumier de gestion des terres et une révision des équilibres d’ordre sociétal.

C’est cette évolution que constatent les chercheurs de l’Université d’Anvers lorsqu’ils écrivent : “L’autorité foncière et politique des chefs est contestée, les communautés se déstructurent, l’accès et l’occupation lignagers des terres passent au niveau individuel. Des exclusions naissent de ce processus d’individualisation du système de terre foncière”.

Et pointant du doigt les différents acteurs fonciers, ils affirment sans ménagement : “Les chefs coutumiers abusent de leur pouvoir, les agents de l’Etat, les fonctionnaires, les commerçants utilisent leurs réseaux de relations et d’information ainsi que leurs moyens financiers pour acquérir et assurer des droits fonciers au mépris de toute règle (légale ou coutumière). La corruption généralisée impose la loi du plus fort. L’insécurité foncière croît pour ceux qui ne disposent pas de moyens financiers et/ou de relations mais elle n’est que temporairement réduite pour ceux qui en disposent car ils ne sont pas à l’abri de “squattages” de leurs terres, de violences, etc”.

La question qui reste à élucider demeure la détermination et l’élucidation des facteurs explicatifs de la crise identitaire au sein du pouvoir politique traditionnel.

4.2. Evolution rattachée aux facteurs exogènes

La crise du pouvoir semble liée de près ou de loin aux facteurs suivants :

a) *Emergence d'une économie de marché diversifiée* :

Alors que l'économie traditionnelle était essentiellement tributaire de la fertilité des sols et des vaches on a assisté à une floraison de nouvelles filières économiques et commerciales qui ont fortement distendu les anciens rapports féodaux. C'est le cas de l'introduction du salariat, commerce des matières premières, des biens manufacturés, etc. La terre elle-même devient dans la pratique un bien commercialisable qui acquiert la valeur non de par son statut coutumier mais en vertu de la loi de l'offre et de la demande qui est une loi de marché économique.

b) *Ouverture des écoles sur l'ensemble du territoire shi*

Le Bushi est le berceau de la scolarisation dans le Kivu. Et les écoles, même primaires, aboutissent forcément à la critique du système coutumier global, spécialement lorsque ce système est de type féodal.

L'école recherche toujours les adaptations nécessaires à une meilleure maintenance sociétale. Elle est le lieu de contestation du contrôle des individus qu'exerce le pouvoir par les liens de la dépendance foncière.

c) *Le récent phénomène de la démocratisation des institutions*

Comme pour achever le système coutumier déjà croulant, le vent de la démocratie a soufflé depuis 1985 au Bushi. La société civile a entrepris un travail ouvert de conscientisation en dénonçant les abus du pouvoir féodal. Les partis politiques sont allés plus loin en réclamant parfois l'inféodation pure et simple des autorités coutumières dans le nouvel espace démocratique. Les commissions justice et paix sous la houlette de la puissante église catholique ont exigé la révision des contrats fonciers traditionnels afin de parvenir à des consensus qui sécurisent durablement les pauvres paysans, ...

4.3. Evolution rattachée aux facteurs endogènes

D'autres facteurs non moins importants ont été secrétés au sein même de la société shi. Il s'agit notamment de :

a) *Pression foncière très accrue*

Plusieurs auteurs ont soutenu que l'accumulation de peuplement ainsi que l'accroissement démographique caractéristiques de la société shi auraient abouti au renforcement du pouvoir coutumier. La terre devenant rare et chère, son propriétaire n'en sortirait que plus fort et plus puissant. Cette considération n'a pas été confirmée sur terrain. Il apparaît plutôt qu'avec la montée démographique, le pouvoir coutumier a fini par distribuer l'essentiel des terres (à titre onéreux ou locatif). Son prestige social en a été affecté ; entraînant aussi l'effritement du pouvoir lui-même. Nous avons constaté que plus l'on s'éloigne du Centre géographique des décisions coutumières (Mukaza à Walungu et Cirunga à Kabare), plus aussi la perception du pouvoir coutumier par les

paysans s'amenuise ou se rétrécit. Ce phénomène rappelle curieusement la théorie économique de VON THUNEN selon laquelle le prix d'un bien économique est en rapport avec la distance géographique qui le sépare du marché.

b) *Interprétations divergentes des contrats fonciers*

Parlant du passé colonial au Bushi, MUNZHIRWA signale la difficulté d'interprétation du contrat foncier qui pouvait déjà induire des litiges graves. Il soutient en effet que ceux qui s'adressent directement aux Bami "pour acquérir des terres passent un contrat d'achat - vente qui, aux yeux de la loi, leur assure des droits de propriété, mais qui, selon la coutume, ne sont que des droits d'usage temporaires révocables" La primauté de la loi écrite sur la coutume n'a fait que réduire le pouvoir des autorités traditionnelles.

Perspectives

L'analyse de l'évolution du pouvoir coutumier au Bushi nous fait supputer sur les perspectives qui s'ouvrent dans le nouvel espace politique, social et économique. Les orientations suivantes nous paraissent envisageables :

a. Le pouvoir coutumier, se dépouillant de sa base foncière devenue illusoire, pourrait reconstituer sa fonction symbolique et de représentation et jouer ainsi un rôle politique très utile dans le nouvel espace politique. La crise de leadership politique actuellement observé chez les bashi ne pourrait-elle pas trouver là une thérapie ?

Il s'agit d'un vaste domaine non encore explorée. On pourrait y intégrer des projets d'ordre culturel visant à décroiser les coutumes shi.

b. L'inféodation des structures et acteurs coutumiers dans l'administration moderne, bien que timidement amorcée sous la 2ème République, pourrait fournir l'opportunité de hâter le processus irréversible de rationalisation des contrats fonciers surtout dans les marais.

Opportunité aussi de gérer et de régler les litiges fonciers sur base de textes clairs. Le rôle de régulation sociale du pouvoir coutumier ne s'en trouverait que mieux reconverti.

Le régime juridique des terres rurales en générale et les terres de marais reste ambiguë. Près d'un siècle après l'introduction de la procédure de l'immatriculation foncière en Afrique, celle des marais en milieu paysan demeure hypothétique. La terre des marais au Bushi n'est pas librement échangeable et sa "marchandisation" reste superficielle et imparfaite. De ce fait, des voies d'une sécurisation foncière d'acteurs se situant à la fois dans la traditionnalité et dans la modernité s'avèrent nécessaires.

Il ressort de l'analyse des données récoltées, des points de vue divergeants au sujet des contrats fonciers qui sécurisent les maraîchers.

A Ngweshe, 85 % de locataires du Mwami se sentent à l'aise avec le Bwasa (± 20 ans) et nous ont proposé le Kalinzi comme voie de sécurisations. Seuls 15 % ont opté pour l'idée d'un acte de concession gratuite (voir annexe). Les "bassa" des privés ont voté pour le bugule tandis que les privés pensent à un titre foncier

coutumier étant donné le caractère onéreux du processus de l'obtention d'un titre cadastral.

A Kabare centre, 67 % des maraîchers ont voté pour le "bushobole" couvert par un acte de concession gratuite conformément au modèle proposé en annexe, 30 % ont proposé le "kalinzi" (sortent à Kabare nord) et 3 % se sont abstenus.

Il n'y a pas de pratiques agricoles durables sans bons régimes fonciers. Considérant l'ambiguïté du régime juridique des terres rurales nous avons proposé et soumis à l'appréciation des acteurs un projet de Protocole de concession. Car la sensibilité des questions foncières qui touchent au plus profond de l'identité, impose des interventions prudentes, notamment par le biais de l'expérimentation.

Au sujet du texte, les Bami se sont réservés de tout amendement, Ils ont accepté qu'ils peuvent le signer pour une durée déterminée mais ils n'ont pas hésité à penser à un coup d'état contre eux.

Les gardiens de la tradition, les notables et les "baganda" ont rejeté le texte en bloc. Ils ne veulent pas être impliqués dans une spoliation qui vise le Mwami (et indirectement eux-mêmes). Ils pensent d'ailleurs que par le "bwasa", les paysans profitent plus que le Mwami.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

1. AFDI, CNASEA et FUSAFER, *Politique des structures et action foncière au service du développement agricole et rural* ; colloque international du 24, 25 et 26 novembre 1997, 611p.,
2. ANDRE, C. et alii, *Conflits au Kivu : Antécédents et enjeux*, Université Antwerpen, décembre 1996.
3. Le Bois, E. et alii, *L'appropriation de la terre en Afrique noire ; manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière*, Karthala, Paris 1991, 353 p.
4. Le ROY, E. et alii, *La sécurisation foncière en Afrique ; Pour une gestion viable des ressources naturelles*, Karthala, Paris, 1996, 380 p.
5. MAFIKIRI, T., *Le problème foncière au Kivu montagneux (Zaïre)*, in Cahier du CIDEP n° 21, Septembre 1994, 184 p.
6. MATABARO M., *La gestion foncière rurale au Zaïre : réforme juridique et pratique foncières locales cas du Bushi*, Thèse, Louvain la Neuve, 1997.
7. MUNZHIRWA, C. *Bases économiques du pouvoir monarchique à Kabare, la vache et le sol (1900- 1960)*. Mémoire, Lubumbashi

Cahiers du CERPRU, 2000, no. 14, p. 173-178

**LA REGULATION DES AMBIANCES AGRO - FONCIERES : TRANSITION AU DEVELOPPEMENT DES ESPACES IRRIGUES DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI
AU SUD-KIVU / RDC**

Albert MASHIKA Bin - Kasongo, ISDR - Bukavu

L'aménagement des périmètres irrigués à l'époque coloniale (vers 1950) dans la Plaine de la Ruzizi avait fait de ce milieu un exemple intéressant: une région géophysique avec des précipitations insuffisantes (plus ou moins 950 mm d'eau de pluie/an) dans laquelle les colonisateurs Belges, à travers la Mission Anti-Erosive (MAE) a introduit un système de culture exogène (irrigation de cultures de rente tels que le riz et la canne à sucre destinées à l'approvisionnement des milieux urbains) à côté des cultures pluviales (système de culture endogène visant surtout la sécurité alimentaire des populations paysannes) sous une organisation socio-politique (féodalité) dont le pouvoir de contrôle sur le registre foncier est chargé d'une signification plurielle et bénéficie d'un investissement symbolique manifeste.

A ce jour, le constat le plus frappant se résume en des termes tels que malgré tous les avantages socio-économiques qu'on peut en tirer (production agricole sécurisée et diversifiée, revenu amélioré,...), les espaces irrigués ne sont que faiblement exploités :

- les surfaces mises en valeur diminuent d'année en année ;
- le rendement des casiers rizicoles baissent sans cesse ;
- les réseaux d'irrigation sont abandonnés ou en état de dégradation avancé ;
- etc.

La question centrale se ramène donc à chercher les raisons pour lesquelles les espaces hydro-agricoles de la Plaine n'attirent pas les investissements des paysans ni d'entrepreneurs locaux.

Pour notre part, l'hypothèse la plus fructueuse autour de laquelle gravitera notre réflexion est que les incertitudes qui pèsent sur les ambiances agro-foncières seraient de nature à défavoriser l'émergence d'une propriété privée économiquement viable.

L'objectif de cette étude est de démontrer que, dans les circonstances appropriées, la reconnaissance des droits de propriété des autochtones accompagnée de bons systèmes d'enregistrement de terres, attentifs aux moyens disponibles, aux réalités locales, aux orientations prédominantes, compris et admis par l'Etat, les exploitants, les gestionnaires des terres coutumières aménagées et les organisations d'appui au développement pourraient faire des espaces irrigués un bien susceptible d'attirer du crédit - capital financier. Comme le souligne GLAVANY (1998 : 10), l'agriculture moderne, qui suppose des structures foncières adaptées et sécurisées est

conduite par des agriculteurs, acteurs économiques responsables, confrontés à la résolution des problèmes complexes tant techniques qu'économiques.

Les espaces irrigués sont des espaces fonciers comme soulignent LE BRIS et LE ROI (1982), " ils constituent de ce fait, un objet d'étude parce qu'ils peuvent être soumis à des processus divers (possession, appropriation, location, exclusion, dépossession du fait d'actions privées ou publiques) ". Ces processus s'accompagnent souvent d'un certain nombre d'ambiances qui devraient s'articuler aux impératifs d'amélioration et d'intensification que suggère l'économie marchande.

Toutefois, GLAVANY (1998 : 9) nous invite à une certaine prudence : (...) les négociations et la mise en œuvre des projets de restructuration de l'agriculture, sont des opérations dont le retentissement dépasse l'économie agricole au sens strict et agissent sur la cohésion des sociétés locales. La sensibilité des questions foncières qui touche au plus profond de l'identité, impose des interventions prudentes, notamment par le biais des expérimentations. Notre thème concerne les périmètres irrigués de la Plaine de la Ruzizi sur une période qui s'étend de 1951 à 1998.

Il tirera sa cohérence opératoire des éléments de la théorie des problèmes agraires. Comme le note KHADER (1984), l'analyse (des problèmes agraires) outre qu'elle doit être interdisciplinaire, doit faire appel à des nouveaux concepts comme celui de périodisation et d'intervention.

La notion de " périodisation " nous aidera à rendre compte des moments et des conditions qui auraient pu engendrer des changements structurels significatifs. Celle " d'intervention " évoquera par contre " une conjoncture et une transition provoquée comme le précise GOUSSAULT cité par KHADER (1984). Concrètement nous nous servirons de la notion de " régulation des ambiances agro-fonciers " qui devrait faire penser, globalement à un processus dynamique d'adaptation de l'agriculture irriguée à une nouvelle constellation des rapports visant son développement.

A l'instar de GENDARME, cité aussi par KHADER (1984), nous pensons que cette notion devrait être perçue comme la dimension rurale d'une volonté de développement économique, social et humain.

Dès lors, tout effort de réflexion sur cette question exige que nous adoptions une triple démarche (descriptive, explicative et normative) en nous servant de deux instruments spécifiques à savoir l'analyse documentaire et les enquêtes participatives.

1. DES AMBIANCES AGRO - FONCIERES DANS LES ESPACES IRRIGUES.

1.1. Contexte d'apparition de ces espaces irrigués.

En 1948, fut créée la Mission Anti-Erosive (MAE) afin de relever de façon pérenne le standing économique misérable des populations visées compte tenu de la très faible disponibilité en terres, grâce (...) aux travaux de Génie Rural

(irrigation, drainage, lutte anti-érosive) destinés à l'amélioration foncière (TONDEUR, 1951).

La Plaine de la Ruzizi se situe entre 2° 42' et 3° 24' de latitude Sud et entre 29° et 29° 22' de longitude Est. C'est une portion du graben central situé au Nord du Lac Tanganyika et comprise entre les hautes montagnes de la crête Congo - Nil du côté du Burundi et la chaîne des monts MITUMBA à l'Est de la R.D. du Congo. De par sa latitude, la Plaine devait jouir d'un climat tropical humide. Mais, étant située à l'Ouest de la crête Congo - Nil, elle ne reçoit que très faiblement les influences maritimes amenées par les alizés depuis l'océan Indien. On y rencontre donc un climat semi-aride (à l'exception de LUBARIKA) et de fréquents déficits pluviométriques annuels qui insécurisent sensiblement les productions agricoles pluviales. C'est cela qui justifie l'aménagement des périmètres irrigués à l'époque coloniale.

1.2. Evolution des ambiances agro-foncières.

Nous nous intéresserons, pour chaque période retenue, aux interventions significatives en rapport avec les ambiances agro - foncières.

1.2.1. Période coloniale (1945 - 1960).

Lorsqu'en 1945, les autorités coloniales décidèrent d'aménager et de mettre en valeur les espaces irrigués dans la Plaine de la Ruzizi, elles étaient, en cela, guidées par l'idée d'ériger des paysannats dans lesquels serait appliqué le principe du lotissement individuel d'un genre particulier. Le lotissement se faisait sur des terres collectives mais il n'y avait pas appropriation définitive de la terre au bénéfice de l'exploitant. Celui-ci et ses descendants n'en étaient que des usufruitiers et cet usufruit, quoi qu'indéfini dans le temps, était clairement défini dans l'espace par des limites étroites et stables.

A travers cette formule opératoire, le caractère indivisible des terres coutumières était préservé. Mais, il s'en est suivi un amenuisement progressif des espaces individuels à la suite de l'augmentation de la population dans les ménages des exploitants.

Comme certains auteurs l'ont également relevé, une analyse sommaire des dispositions juridiques concernant le foncier en vigueur à cette époque (décret du 01/07/1885, du 30/06/1906 et du 31/05/1934) permet de penser qu'elles n'avaient pas accordé suffisamment d'importance à la protection, à la stabilité et à la prospérité des exploitations agricoles paysannes des droits coutumiers pour lesquels seul un large recours au crédit et au marché pouvait assurer leur viabilité économique.

Par ailleurs, les dispositions que nous venons d'évoquer étaient chaque fois rassemblées dans des textes trop rigides pour pouvoir penser à répondre aux nouveaux besoins de la population paysanne qui devraient s'articuler aux

transformations imprimées à l'espace rural par l'évolution des techniques de production (irrigation) et l'accroissement démographique.

1.2.2. Période post-coloniale (1960 à nos jours)

Au cours de cette période, la situation concernant les terres coutumières soumises aux divers aménagements (périmètres irrigués) n'a pas connu une évolution sensible. En effet, les dispositions légales élaborées entre 1966 et 1980 consacrent, dans l'ensemble, le pouvoir absolu de l'Etat sur toutes les terres (Ordonnance - loi n° 66-343 du 07 juin 1966, loi n° 71-008 du 31/12/1971, Loi n° 73-021 du 20/07/1973, loi n° 80-008 du 18/07/1980).

A propos des terres coutumières sur lesquelles sont aménagés par exemple les périmètres irrigués de la Plaine de la Ruzizi, la loi n° 80-008 du 18/07/1980 ne détermine pas les autorités habilitées à gérer ce genre d'espaces et à y affecter des exploitants. A ce sujet, MUCHUKIWA (1992 - 1993) note que cette incertitude procure aux Notables (autorités coutumières locales dépendant du Mwami) le pouvoir de retirer la terre à un paysan et de l'attribuer à un autre (plus offrant sans doute) afin de percevoir des rentes foncières. N'est-ce pas là une source de conflits pour la résolution desquelles les acteurs recourent parfois à des moyens violents ?

A ce stade, on peut noter que les droits coutumiers ne semblent pas avoir bénéficié d'une protection suffisante. De plus, ils n'ont pas, non plus, évolué vers des formes d'appropriation plus favorables au crédit et à l'investissement, surtout dans les espaces exigeant d'importants coûts d'aménagement et d'entretien comme les périmètres irrigués: le périmètre irrigué de LUBERIZI par exemple exigeait, pour sa réhabilitation, 3.313,13 \$ US/ha et 25,46 \$US/ha/an pour son entretien comme l'avait si bien montré l'Etude d'Aménagement Hydroagricole de la Plaine de la Ruzizi (1994).

Dans le cadre de la même étude, les investigations complémentaires (ZTE, 1995) au sujet des problèmes fonciers dans les espaces hydroagricoles de la Plaine, avaient abouti pratiquement eux-mêmes conclusions que SHIKAYI (1990) et MUCHUKIWA (1992 - 1993) :

1. le discours sur la terre (propriété collective) cache largement la pratique (privatisation des terres)
2. la monétarisation du foncier a évolué vers la spéculation dans les périmètres irrigués plus qu'ailleurs. L'acquisition d'une superficie irriguée de 100 ha exige au préalable (308,96 US \$ alors que pour les cultures pluviales, la même étendue ne vaut pas plus de 25 \$ US (ZTE, 1995).

Si l'on n'y prend garde, cette situation entraînera " l'émergence des propriétaires fonciers absentéistes et celle des paysans soumis à des rentes excessives (...) Les autochtones risquent simplement de devenir des tenanciers sur les terres de leurs aïeux dans les exploitations des allochtones " (SPORE, 1993).

Comme nous le rappelle GLAVANY (1998: 72), dans toutes les sociétés agraires, les droits d'occupation des terres font l'objet de négociations et de transactions. Même dans les sociétés où la vente, le transfert, la location des terres, etc. sont en principe interdits, on note que les individus négocient ces

droits. Ces transactions (...) entrent pour une part essentielle dans l'utilisation du capital social des groupes locaux.

1.2.3. Modes de tenure foncière

MASHIKA (1994 - 1995) relève qu'à ce jour les différents modes de tenure foncière dans les périmètres irrigués se présentent de la manière suivante :

a) Les parcelles en propriété

Ce sont des terres dont les exploitants sont propriétaires et qui sont soumises à un régime de faire-valoir direct. Généralement, il s'agit des parcelles que:

- l'on a reçues du notable après paiement d'un tribut en nature ou en espèce;
- l'on a achetées auprès d'autres exploitants propriétaires
- l'on a reçues à la suite d'un partage formel de surface dont a hérité un groupe familial

Pour toutes ces parcelles, les exploitants ne disposent pas d'un quelconque titre foncier individuel. L'exploitant - propriétaire peut utiliser ses terres à sa guise et en toute liberté. Son droit de propriété n'est que très rarement remis en cause.

b) Les parcelles en fermage

C'est un mode de faire - valoir indirect. L'exploitant et le propriétaire établissent un contrat souvent oral (bail) pour une durée déterminée (une saison culturale) par lequel l'exploitant (fermier) pourra utiliser les terres en échange d'une somme d'argent déterminée et réglée au moment de l'établissement du contrat (équivalent du prix de 2 à 3 tôles ondulées pour 6,25 ares).

c) Les parcelles en métayage

L'exploitant et le propriétaire s'engagent, souvent oralement, dans un contrat qui permet à l'exploitant (métayer) d'utiliser les terres du propriétaire pour une durée déterminée, en échange d'une fraction déterminée de la récolte (un sac de paddy de \pm 80 Kg / 6,25 ares, soit 80 Kg / 210 Kg).

Le fermage et le métayage ne sécurisent pas suffisamment les riziculteurs et ne les incitent pas à investir dans les cultures irriguées.

Dans la Plaine de la Ruzizi comme sous beaucoup d'autres lieux, la superposition du droit coutumier et du droit moderne pourrait être à l'origine des confusions et des conflits. TRAORE (1998 : 304) est plutôt optimiste : " la reconnaissance et la mise en œuvre combinées des mécanismes étatiques et coutumiers, surtout en matière d'agriculture, ont permis de minimiser les conflits fonciers, en même temps qu'elles ont été des éléments appréciables de la réussite de la plupart des exploitations agricoles gérées soit sous forme des périmètres irrigués villageois (objet de notre étude) soit par les associations paysannes de type nouveau, c'est - à - dire formés autour de groupements d'intérêt économique.

2. STRATEGIES DE REGULATION DES AMBIANCES AGRO-FONCIERES.

Compte tenu de l'importance que représentent les espaces irrigués sur le plan socio-économique (MASHIKA, 1994 - 1995) et des incertitudes qui pèsent sur le registre foncier, nous estimons qu'une régulation des ambiances agro-foncières devrait être initiée dans le but d'assurer à l'agriculture irriguée une certaine productivité à l'unité de surface.

Concrètement, il s'agira d'envisager un certain nombre de dispositions légales, structurelles et institutionnelles dont la mise en application devrait se faire de manière progressive et plutôt expérimentale.

2.1. Au plan légal

Le rôle de l'Etat est central car il est créateur et garant du droit. L'efficacité de son action n'apparaîtra cependant que lorsque le projet est accepté par les autorités coutumières locales et les paysans eux-mêmes. L'Etat devrait donc élaborer des textes réalistes, consensuels et à la taille des enjeux à travers lesquels on viserait :

1. La simplification des mécanismes d'accès à la propriété privée enregistrée et la promotion de ce type de propriété parce qu'elle présente des garanties suffisantes de sécurité de tenure foncière qu'exigent le crédit et l'investissement agricoles, en évitant dans la mesure du possible de favoriser d'éventuels spéculateurs fonciers ou l'émergence d'une bourgeoisie agro-foncière.
2. Une meilleure adaptation du parcellaire à l'intensification agricole en se basant sur des critères objectifs tels que le nombre d'enfants par ménage, le nombre de bouches à nourrir par ménage, ... et la force de travail et les moyens de production disponibles en laissant aussi libre cours aux mécanismes d'autorégulation permanente en cas de décès, naissance, succession, divorces, ...
3. Une certaine "solidarité intergénérationnelle " qui tiendra compte des besoins des exploitants et des intérêts à long terme de la collectivité locale en matière des équilibres écologiques, des disponibilités des terres agricoles et d'eau d'irrigation.

2.2. Au plan structurel.

On pensera à renforcer l'une des structures de développement local qui devra s'occuper convenablement de la conception, de l'organisation matérielle et de l'orientation technique des interventions visant la mise en valeur optimale des unités irriguées. Elle rendra compte à l'autorité provinciale ayant l'agriculture dans ses attributions.

2.3. Au plan institutionnel.

Il conviendra de mettre en place une "institution d'appropriation des espaces aménagés" à laquelle, comme le suggère DEVERRE (1998 :27), sera confié le rôle de définir autant le régime de propriété foncière que les modes de

financement, de transformation et de commercialisation des productions agricoles, les formes d'organisation du travail et les conditions de la distribution des richesses entre les différentes catégories de producteurs, le niveau de développement des techniques agricoles et industrielles, (...) et les relations de l'agriculture avec les autres secteurs de production.

CONCLUSION

Cette réflexion a voulu montrer que le développement de l'agriculture irriguée implique que l'attribution des parcelles aux exploitants entraîne un véritable droit de propriété afin de garantir la stabilité de la tenure et la protection de leurs droits.

C'est cela qui les inciterait à investir plus afin de produire plus et de gagner plus. Nous estimons avec VAN GROEN (1999) que la sécurisation foncière est un processus de développement social dans lequel de nouveaux rapports s'établissent entre acteurs (...) impliqués dans un conflit et de nouvelles pratiques de gestion sont inventées.

A ce stade, l'hypothèse la plus séduisante consisterait à corréliser dans l'immédiat le développement de l'agriculture irriguée à la mise en place d'un système agro-financier bien pensé et accepté par l'ensemble des acteurs qui y sont impliqués.

BIBLIOGRAPHIE

1. AFDI, CNASEA et FNSAFER, 1998, Politique des structures et actions foncières au service du développement agricole et rural. Concepts et outils tirés des régions Afrique, Caraïbes, Océan Indien et Pacifique. Actes du Colloque International 24, 25 et 26 novembre 1997, Saint - Denis / Ile de la Réunion, 611p.
2. BOUDERBALA, N., 1992, Burundi, appui à l'élaboration d'un code rural. Rapport final, ROME, FAO, 41 p.
3. CTA, 1993, SPORE n° 48, Wageningen, p.4
4. KHADER, B., 1984, La question agraire dans le monde arabe, L.L.L, CIACO, UCL, 631p.
5. LE BRIS, E. LE ROY, E. et LEIMDORFER, F., 1982, Enjeux fonciers en Afrique Noire, Paris ORSTOM-KARTHALA, 425 p.
6. LUMPUNGU, K., 1973, Le régime foncier au Zaïre et son incidence sur le

- développement agricole in Cahiers Economiques et Sociaux, Kinshasa, PUZ, Vol XI n°s 3 et 4.
7. MASHIKA B.-K., 1994 - 1995, La maîtrise des unités hydroagricoles dans la Plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu / Zaïre : acteurs, stratégies et enjeux, ISDR-Bukavu, Mémoire de licence, 62 p.
8. MUCHUKIWA, R, 1992 - 1993 : Autorité traditionnelle, pratique et acteur fonciers dans la Plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu (Zaïre). Etude des stratégies individuelles et collectives, LLN, UCL, Mémoire de maîtrise, 105 p.
9. SHIKAYI, L., 1990 La participation locale au développement dans le contexte de changements sociaux, économiques et politiques de la vallée de la Ruzizi (Sud-Kivu) in Cahier du CERPRU, ISDR-Bukavu, 7ème année, n° 7, pp. 19-37.
10. SHIKAYI, L., 1994, Initiatives de développement local et pouvoir paysan. Etude d'une dynamique locale de développement: le rôle des Associations Villageoises, des ONG et des Micro-projets dans la Vallée de la Ruzizi (1978-1989), Sud-Kivu / Zaïre, LLN, CIACO, UCL, 281 p.
11. VAN GROEN, D., 1999, La gestion participative comme solution au problème foncier observé au Sud-Kivu, communication aux 1^{ères} Journées Scientifiques, Faculté Agronomie et Environnement. / UEA – Bukavu, Inédit, 14 p.

14, p.179-182

LES DISPARITES DANS LA REPARTITION DU FINANCEMENT NATIONAL

BILUBI ULENGABO Méschac, ISDR-Bukavu

A travers un programme d'investissement public prioritaire (PIP), le financement national se répartit suivant les secteurs et les régions. Les secteurs concernés sont généralement les secteurs : agricole, minier, métallurgique, d'industrie manufacturière, des constructions et des travaux publics, d'Énergie et hydrocarbure, des Transports et Communications, des services : Santé, Education, Sécurité... et des activités de distribution.

La répartition du financement national par région connaît quant à elle, des disparités assez remarquables selon les critères choisis : Politiques, économiques, stratégiques, socio-culturels etc. Ces disparités peuvent se manifester aussi bien entre les différents secteurs (le privilège accordé très souvent au secteur industriel par rapport au secteur agricole, au secteur minier par rapport au secteur des services), qu'au sein d'un même secteur. Ainsi en est-il du secteur agricole où la priorité est généralement accordée aux cultures industrielles par rapport aux cultures vivrières. Au sein du secteur des services, le privilège est accordée à la sécurité qu'à la santé et à l'Éducation.

Ces disparités sont encore très marquées aussi bien entre les groupes socio-professionnels d'un même groupe socio-professionnel. En ce qui concerne les régions les plus industrialisées, elles bénéficient des plus d'investissements que celles qui le sont moins. Par ailleurs, au sein d'une même région, un intérêt particulier est accordé aux centres urbaines au détriment des milieux ruraux.

Les disparités des investissements par province (Tshamala Mulamba, *ibidem*)

PROVINCE	Valeur des investissements en %
- Kinshasa	34 %
- Bas-Congo	10 %
- Province Orientale	6 %
- Katanga	47 %
- Autres	3 %
Total	100 %

Ce déséquilibre est le reflet d'une politique économique extravertie qui privilégiait le secteur industriel et agricole, visant l'exportation au détriment de la satisfaction de besoins de populations. Les 3 % réservés à cinq autres régions du pays à l'époque étaient très insuffisants, si pas insignifiants pour couvrir les énormes besoins en développement intégré de ces entités qui sont le Kivu, le Bandundu, l'Équateur, le Kasai Oriental et le Kasai Occidental qui sont du reste non moins riches en ressources naturelles.

**Les Disparités des investissements par secteur d'activité
(Tshamala Mulamba, op.cit.)**

SECTEUR D'ACTIVITE	Valeur des investissements en %
- Secteur agricole	4 %
- Secteur minier et métallurgique	20 %
- Secteur d'Industrie manufacturière	35 %
- Secteur de construction et TP	7 %
- Secteur de services	2 %
- Secteur d'énergie	10 %
- Secteur de transport et télécommunication	12 %
- Secteur de distribution	10 %
Total	100 %

Cette clé de répartition de financement national héritée de l'administration coloniale a attaché plus d'importances à l'exportation qu'à l'importation en négligeant l'activité agricole, surtout dans les domaines des cultures vivrières nécessaires à l'autosuffisance alimentaire de la population. Cela, malgré les discours avec comme mot d'ordre : agriculture : priorité des priorités, retrouvons les manches, etc..

Dans le secteur agricole, on a vu se développer dès lors les cultures agro-industrielles et de rentes tel que : le quinquina, le thé, le caféier, le cacao, ... au détriment des cultures vivrières

Les disparités dans le secteur d'emploi/projets de 1960-1975

(Tshamala Mulamba, op.cit.)

PROVINCE	Nombre de projets	Nombre d'emplois
- Kinshasa	89	12.048
- Katanga	18	1.750
- Province Oriental	9	3.081
- Equateur	7	1.170
- Bas-Congo	5	1.080
- Kivu	5	542
- Bandundu	1	2.784
- Kasai Oriental	-	-
- Kasai Occidental	-	-

Ces disparités d'emploi à travers les projets créés s'inscrivent dans le même contexte de déséquilibre, de manque d'équité et d'une politique privilégiant les critères politiques sur d'autres facteurs avec un penchant manifeste vers trois principaux points de développement : Kinshasa, Katanga et Province Oriental.

4. Disparités provinciales des infrastructures de transport

- Les provinces dotées en grande proportion d'infrastructure de transport sont : le Katanga et le Bas-Congo

- Les provinces dotées d'infrastructures de transport dans une proportion peu importante sont : Kasai oriental, Kasai occidental et la Province Orientale

- Les provinces à faible coefficient sont : Equateur, Bandundu, Kinshasa et Kivu.

De toutes ces disparités retenues à titre purement illustratif, il sied de reconnaître que même les pays développés sont confrontés au sous-développement régional, car les facteurs naturels dont bénéficient certaines régions expliquent leur faveur. Toutefois, le pouvoir public de la République Démocratique du Congo, doit revenir au fait que, pour accomplir sa mission de satisfaire les besoins collectifs, son objectif doit consister en la maximisation du bien-être social en s'appuyant sur des décisions budgétaires d'une nature politique, impersonnelle, contraignantes et souvent centralisées. Du reste, dehors d'une planification nationale centralisée, il faudra veiller à promouvoir et à protéger les acquis d'une planification régionale dans les domaines

régionalisables, en tenant compte des caractéristiques physiques et humain en faveur des régions homogènes polarisées et programmés.

Disparités dans les crédits bancaires à décaissement par secteur d'activités économique (en milliers de Zaïres-monnaie) (Banque du Congo, Kinshasa, 1985).

De ce tableau, on peut se demander quelle est la clé de répartition des crédits bancaires par secteur d'activité économique ? Il ressort par ailleurs de ce tableau que les disparités existent entre les secteurs d'activités et entre les années.

Les principes généraux du partage de financement national

La répartition du financement national se fait en termes des dépenses publiques que Pierre MERLIN présente sous deux catégories

- Les dépenses des investissements (des infrastructures routières, énergétiques etc.), Les principe fondamental de l'action de tout Etat doit être selon Georges E. Drakos (1973), la maximisation du gain social net. De l'avis de cet auteur, pour estimer la somme optimale des dépenses publiques, l'Etat doit continuer à taxer et à dépenser le revenu ainsi acquis jusqu'à ce que l'utilité sociale de la dernière unité monétaire dépensée soit égale à l'utilité clausée par cette même unité monétaire prélevée par l'impôt.

Disparités dans les crédits bancaires à décaissement par secteur d'activités économique (en milliers de Zaïres-monnaie) (Banque du Congo, Kinshasa, 1985).

SECTEUR D'ACTIVITE	Déc.1983	Déc. 1984	Déc. 1985
Agriculture	1.038.680	1.669.019	2.065.414
Agriculture	54.291	96.309	94.244
Elevage et pêche	47.765	105.152	35.677
Industries extractives	35.279	50.520	127.629
Industries manufacturières	571.799	788.703	1.022.337
Gaz et Electricité	12.920	9.110	13.014
Industrie du bâtiment et TP	141.998	123.853	77.587
Commerce	610.271	890.847	1.309.168
Transports	87.832	185.974	246.524
Entreprise immobilières	28	790	649
Autres services	37.952	48.903	42.379
Divers	110.585	194.080	384.740
Total	2.749.400	4.163.260	5.419.362

Quant à savoir comment l'Etat doit répartir ses dépenses entre les différents programmes ? L'Etat doit dépenser pour un programme quelconque (par exemple pour l'éducation, la Santé...) jusqu'à ce que l'utilité sociale de la dernière unité monétaire dépensée pour ce programme soit égale à l'utilité sociale de la dernière unité monétaire dépensée pour tout autre programme (par exemple : défense nationales, ...)

Le principe de la maximisation du bénéfice social net suppose la connaissance de la valeur des coûts et bénéfices sociaux inhérents à une action donnée.

L'analyse coûts / Bénéfices ou coût / avantages, est une technique pratique qui essaie de mesurer le degré de désirabilité d'un projet quelconque en quantifiant les coûts et bénéfices sociaux découlant de la mise en oeuvre du projet en question. Cette technique suppose : l'Enumération des coûts et bénéfices sociaux, l'Evaluation des coûts et bénéfices sociaux, le choix du taux d'escompte, la comparaison du taux de rendement social de divers projets.

3. Le Financement national et le développement

Le développement de la République Démocratique du Congo s'est heurté à plusieurs chocs de déséquilibre, des calamités naturelles et de goulots d'étranglement tels qu'actuellement, les structures sociales et économiques du pays sombrent dans un état de désespoir. Face à un système économique de coopération internationale hostile et rigide, la République Démocratique du Congo, se retrouve actuellement aux prises à une série de problèmes aggravés par deux guerres consécutives, celle d'octobre 96 à mai 97 celle qui sévit dans le pays depuis Août 1998.

Ces problèmes sont entre autres ceux d'endettement, de balance de paiement, d'isolement économique total dans son malheur, de sanctions dont les victimes sont les populations innocentes, condamnées à une misère noire sans lueur d'espoir pour un avenir proche.

Toute la structure de la vie sociale et économique est délabré, tous les secteurs de la vie sont profondément paralysés.

Les financement national ou Budget de l'Etat doit faire face à tout un système des problèmes dont la priorité est difficile à établir dans une crise systématique et générale.

Le pays doit aussi affronter plusieurs autres problèmes dont : une croissance démographique très rapide au taux annuel de $\pm 3\%$ dont plus de 50 % sont des jeunes de moins de 15 ans, avec un coefficient de dépendance très élevé. Ils ont droit et besoin de la croissance, la nourriture, l'habillement, la scolarité, l'encadrement etc. Une concentration disproportionnée de la population urbaine, un rythme très élevé de l'exode rural, une sururbanisation qui entraîne un cortège des problèmes sociaux, économiques, écologiques, culturels et tant d'autres.

Un secteur agricole en dégradation, une faible productivité et production agricole et animale, une menace permanente de la famine, manque du matériel nécessaire et approprié pour une bonne production.

Un secteur industriel défectueux par manque de matières premières, manque de ressources financières en devises, manque de pièces de rechange, manque de motivation des travailleurs.

Un réseau de transports et communication en dégradation, des routes et véhicules en très mauvais état, les voies maritimes et aériennes sous exploitées et très coûteuses, la poste, le téléphone et télécommunication défectueux et inopérationnels.

Un environnement écologique très mal exploité, non protégé et mal géré d'où la dégradation du sol, débouchage des caniveaux, coupures de voies de communication, danger de vies humaines etc.

Approvisionnement déficient en énergie, par l'existence des sources d'énergie mal ou sous-exploitées à côté d'une population en besoin énergétique permanent.

Les services sociaux en extinction : un système éducatif en dégradation, les infrastructures sanitaires dépourvues des ressources nécessaires et adéquats, l'habitat d'une grande majorité de la population moins hygiénique.

Ce tableau sombre de la misère caractéristique du peuple congolais victime de lourdes et inestimables conséquences de l'afflux massif de réfugiés et des

guerres qui sévissent dans le pays depuis 1996 jusqu'à ce jour, tout cela n'est qu'une illustration du défi qui est lancé au pouvoir public de la RDC et dont les dépenses doivent relever incontestablement de son ressort.

Conclusion

Un tel état de lieu impose la nécessité de pouvoir corriger le système, par la promotion d'un système visant à assurer une meilleure maîtrise du développement économique du pays et renforcer la coordination des ressources nécessaires. Il faudra donc repenser la répartition du financement national et des investissements publics afin de créer un équilibre dans le développement durable, intégré et intégral de différentes provinces et de tout le pays.

Nombreux problèmes auxquels le pouvoir public doit faire face ont été relevés, cependant avec Pierre MERLIN, nous consentons que le pouvoir public doit alimenter son budget, chercher le financement par l'émission de monnaie, système que l'on désigne vulgairement sous l'appellation de planches à billet, soit par les emprunts, soit par les impôts et les redevances des usagers.

Toutes ces sources de revenu constituent les finances publiques qui comprennent trois notions consécutives : les revenus publics, les dépenses publiques et la politique fiscale.

Quant aux dépenses publiques pour le développement économique, selon Georges E. Drakos, elles supposent les devises à l'exception des dépenses de guerre, en prenant en compte les dépenses de formation du capital, les dépenses de consommation et en paiements de transfert. On peut distinguer alors trois grandes méthodes d'approche de formulation des politiques des dépenses publiques :

- L'approche basée sur la notion de "l'intérêt public"
- L'approche basée sur la notion de la "maximisation de l'utilité industrielle"
- Et l'approche dont "La fonction d'utilité sociale" constitue la notion fondamentale.

Tout ce changement est un défi lancé au pouvoir public de la RDC au tournant de ce millénaire.

Références bibliographiques

1. Georges E. DRAKOS, Finances publiques, Sherbrooke, Québec, CEDEC, 1973, 211 p.
2. Pierre MERLIN, Espoir pour l'Afrique noire, Paris, éd. Présence africaine
3. Banque du Zaïre, Bulletin de statistiques, Kinshasa, 4e trimestre, 1985.
4. Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 1988, 300 p.
5. TSHAMALA MULAMBA, Planification de développement régionale, Cours inédit,
G3 ISDR-Bukavu, 1988-1989

14, p. 183-187**ASPECTS DE L'EXPANSION DE SEMENCE AMELIOREE DU HARICOT AU SUD-KIVU***Paulin NJINGULULA, INERA/Mulungu*

Le haricot commun (*Phaseolus vulgaris*) est généralement considéré comme une denrée alimentaire de base pour la population du Kivu. En toute logique, une source importante de revenus pour les paysans producteurs.

En effet, la qualité et la quantité de la production dépendent en tout premier lieu de la semence utilisée. Pour satisfaire ses besoins en semence, les agriculteurs paysans du Sud-Kivu utilisent le plus souvent le mélange variétal local : don de la famille, des voisins ou produits du marché (K.ELUKESU, 1994). Deux territoires administratifs, Kabare et Walungu, dans lesquels le Centre de Recherche de Mulungu a concentré ses travaux sur le haricot, ont été retenus pour les observations sur l'extension de semence améliorée du haricot au Sud-Kivu.

La première enquête s'est étendue sur une période de trois ans, de 1996 à 1998, dans le cadre d'une étude qui présentait le marché comme source d'approvisionnement en semence pour les paysans du Sud-Kivu (Musungay, T. 1998). Cette étude réalisée sur 10 marchés locaux, notamment : Kaniola, Kankinda, Ninja, Musiru, Mudaka, Mugogo, Nyangezi, Irango, Kavumu et Ciembeke, nous a permis d'inventorier différentes variétés du haricot utilisées communément dans le milieu par les paysans.

La deuxième enquête menée à Bushumba, un des groupements importants du Sud-Kivu, a porté sur la situation agronomique générale. L'enquête a concerné cent et cinq fermiers dans trois localités (Bushumba, Mulengeza et Muganzo) que compte le groupement, soit trente et cinq fermiers par localité. Le choix de ces fermiers a été fait au hasard. Ils devaient en principe, être exploitants agricoles de longue date (3 ans au minimum). Cette enquête également nous a permis d'identifier les variétés de haricot disponibles dans le milieu.

Les données de ces deux enquêtes, comparées à la liste des variétés déjà introduites dans le milieu par la recherche, nous ont donné la possibilité de faire les observations, objet de notre étude : constater la présence des variétés améliorées tel que souhaité par notre hypothèse de travail.

Résultats

Tableau 1 : Variétés du haricot testées en milieu paysans par la recherche depuis 1989

a) Variétés de type volubile

GO858	PUEBLA GRIOLLA	G2333 (ALIYA)
G2331 (KIHEMBE)	VCBI1012	VCB81013
M211	ZAV83052	AND10

ACV81012
G59/1-2
,LV7-90B

LIB1
MLV6-90B
VUNINKING

MLV3-90B
1285/2-17

b) Variétés naines

GUANAJUATO
NABUNI6
MAMAFUNGO
A39
A285
URUBONOBONO
MLB38-89A
G2858
(MAHARAGISOJA)

UBUSOSERA
MUDUKU3
AND657
BAT1297
NAKAJA
MLB39-89A
M'MAFUTALA
MLB37-89A

NABUNI1
RUBONA5
A240
KILYUMUKWE
NAIN DE KYONDO
MLB40-89A
MLB49-89A
KIRUNDO

Figure 1: Configuration de types de variétés de haricot sur 11 marchés ruraux au Sud-Kivu

Les données selon les marchés inventoriés se présentent de la manière suivante :

Tableau 2 : Inventaire des variétés de haricot selon les marchés

Bushu mba	Kanyola	Kankinda	Ninja	Musiru	Mudaka	Mugogo	Nyangezi	Ciembeke	Kavumu	Irango
Bishikaz	Muhondo	Hungwe	Njuinjui	Luirung	Guanaj*	Kirund*	Nakaja*	Bishika	Njuinjui	Aliya*
Kirundo	Muhindwa	Mafutano	And10*	Aliya*	Aliya*	Njuinjui	Kagohwa	Njuinjui	Ubusos*	Ubuso*
Mubanda	Mubanda	Nsiriso	Cirenyez	Kagohwa	Muhondo	V810	Kirund*	Mafuta*	Mubanda	Kagoh*
Mbukavu	Mar.soja	Munyu	Ubusose*	Ubusos*	Mubanda	Mlwer	Mbukavu	Mlwer	Mafuta	Mafuta*
Vcb81	Luirungu	Njuinjui	Busubuis	Mbukavu	And6	Aliya*	Rubona*	Ubusos*	Mafuta	Mbukavu
012	Mbukavu	Mbukavu	Kirundo*	Mubanda	Mbukavu	Guanaj*	Rubona*	Ubusos*	Kirundo	Luirungu
Kirundu	Kabumba	Kirundo	Kagohwa	Mlwer	Muduku*	Hungue	Muduku*	Cireny	Guan	Njuinjui
Aliya	Aliya	Civuzo		Mafuta	Mure	Ubus	Kabunda	G285	Naka*	Njuinjui
Mafuta	Mlwer							8*	A657*	Mubanda

I Gireny ez Mnam uni Mbuka vu Ubuko se Luirun gu	a Kihem be Kirund o Hungw e Kagoh wa	Ubuso se Busub uis Kagoh wa Muhin dwa	Nakaj a* Luiru ngu Mafut al* Muba nda Mbuk avu	al* Ciren ye Mmur ega	ga G233 8* Luiru ngu Mafut al* Ubus ose * Naink yo* Urub ono* Kihe mbe* Njuinj ui Kirun do* Namu ni* Cinye rez	os* Muho ndo Mafut a* Nsiris o Nuny u* Muhi ndw And1 0* Muba nda Mbuk avu Mlwer a	And65 7* Ubuso s* Civug o Mafut a* Njuinj u Aliya* Muba nda g2858 * Muhin d Luirun	Nakaj a* Aliya* Muba nda Mbuk avu Mlwer a	And1 0* Bishi Luiru	nda Busu bwis
--	--	--	---	-----------------------------------	--	---	---	---	------------------------------	---------------------

a. Diversité variétale

D'une façon générale, ce tableau donne une idée assez nette de la diversité de variétés de haricot disponibles au Sud-Kivu, quand on essaie de mettre en balance le patrimoine du fermier et les efforts de la recherche. Cette diversité est consécutive au système de culture local, car le mélange variétal au Sud-Kivu est avant tout un fait traditionnel surtout social et technique, expliqué comme façon essentielle pour le paysan de minimiser les risques d'échecs des cultures de la saison, dus aux caprices agroclimatiques (résistance aux maladies et pestes tant aux champs qu'en stockage) voir même adaptation spécifique aux conditions édaphiques et du marché (grosceur et couleur des graines).

En comparant de près les données de chaque colonne, on remarque une différence sensible entre les données de différents marchés. Selon ce tableau on peut voir au total plus ou moins 19 variétés à Mudaka, tandis que Mugogo compte 17 variétés, 17 variétés également à Nyangezi.

Ceci pourrait s'expliquer par l'importance économique que représentent ces marchés. Centre économiques de grande importance, ils attirent les vendeurs de tous les villages environnants, chacun y apportant les spécialités de sa région. Cependant, les marchés tels que Irango et Musiru de portée économique assez faible, non assez ouverts aux apports externes, présentent une faible gamme de variétés: 7 à Irango et 10 à Musiru.

Dans l'ensemble, les marchés recensés présentent au total 39 variétés différentes de haricot, nain et volubile confondues par ce que le grand nombre

de variétés break-even sont presque les mêmes partout à la même période. Dès que la recherche libère une variété, le service de vulgarisation la vulgarise dans tout son rayon d'action à la même période, car la planification est globale pour une période donnée pour tout le rayon. Afin de mieux saisir l'importance des variétés améliorées dans le mélange local, les résultats reproduits au tableau 4 ont été représentés graphiquement de la manière suivante :

b. Variétés améliorées

Dans cette région, où le haricot commun est fortement produit, les semences du type local cède de plus en plus place à la semence du type amélioré quoique subsistent encore de sérieuses contraintes à l'expansion de cette dernière/

En effet à côté du nombre assez impressionnant de la diversité variétale, dans l'ensemble, les variétés issues de la recherche représentant une part importante du mélange local.

Nous avons inventorié au total 17 variétés proposées par la recherche sur les 39 comme total du marché, soit presque la moitié (43,6 %) de l'ensemble de variétés qu'utilisent les exploitants agricoles dans la région. Il s'agit notamment de : Kirundo, Aliya, VCB81012, Guanajuato, Ubusosera, Muduku5, Rubona5, And657, Nakaja, Nain de Kyondo, urubonobono, M'Mafutala, Nabunyi, G2338, Kihembe, And10, G2331, soit 43,6 %, presque la moitié de variétés qu'utilisent les exploitants agricoles dans la région.

Selon le graphique on peut voir 7 variétés locales et 12 variétés de la recherche et le total donne 19 variétés à Mudaka. Tandis que Mugogo compte plus ou moins 17 variétés dont 8 de la recherche et 9 locales pendant qu'à Nyangezi on observe plus ou moins également 17 variétés dont 9 de la recherche et 8 locales.

Nous constatons également que sur certains marchés tels que, Nyangezi, Mudaka et Kavumu, presque les 2/3 de variétés vendues sont celles issues de la recherche. La raison possible serait le rapprochement de ces marchés du centre de recherche.

En tant que voisins directs, ils bénéficient presque directement et rapidement des technologies mises en place par la recherche (soit par des tests on-farm, soit observation précoce des comportements des variétés en champs d'essai à la station.

Ailleurs également, à Bushumba, Kaniola, Ninja, Mugogo et Ciembeke, les variétés améliorées représentent à peu près la moitié de la gamme vendue au marché du fait que les ILD et les ONG de ces milieux puisent leurs semences directement de la Station de Recherche ou par des échanges interfrontalières entre le Congo et le Rwanda pour les marchés de Mudaka et Nyangezi.

Par contre sur les marchés de Kankinda, Musiru et Irango, les variétés améliorées ne représentent pas grand chose. De loin inférieur à la moitié, elles sont respectivement 4/12, 3/10 et 3/9. Cela serait dû principalement au caractère rigide de ces marchés envers les apports extérieurs ainsi qu'à leur éloignement du Centre de Recherche.

Au fait, le Centre de Recherche à l'époque où les moyens le permettaient encore, multipliait pour attendre tous les milieux des essais multiloaux, ce qui

logiquement, donnait la possibilité aux différents paysans collaborateurs d'acquérir la semence améliorée de base qu'ils pouvaient multiplier, maintenir et parfois diffuser de poche en poche ou par vente aux voisins soit à la maison, soit au marché local.

Pour l'heure, faute de moyens conséquents, de l'insécurité et de l'inaccessibilité de certains milieux, la recherche pour se maintenir a été obligée de restreindre son champs d'action de telle sorte que les Centres et villages encore accessibles peuvent encore bénéficier de ces essais, mieux encore ce que les ILD et les Organismes de Développement capables d'entretenir des contacts réguliers avec la recherche fassent commandes et sont servis en matériel (variété améliorée de récente mise en vulgarisation même en période de basse conjoncture pour la station de recherche).

c. Prédominance variétale

Tenant compte de la présence de différentes variétés du haricot sur les marchés, nous avons constaté que les mélanges contenant M'Mafutala et Ubusera dit "Mua Sole", comme variétés dominantes, ont été recensés dans 10 marchés sur 11 au total.

En deuxième position venaient Kirundo et Aliya, recensés selon le cas sur 8 marchés.

Toutefois, il importe de signaler que ce classement ne doit nullement présager l'importance de ces variétés sur le marché, facteur qui est en cours d'étude et basé sur l'évaluation du nombre des vendeurs qui disposent de la variété sur le marché et son poids respectif dans le mélange.

Ce classement permet néanmoins de mettre en évidence certaines variété qui non seulement ont été adoptées par les agriculteurs mais dont l'usage s'est fortement généralisé probablement à cause de leur degré d'adaptation aux différents conditions édapho-climatique ainsi que socio-économiques.

2. Obstacles à l'expansion de semence améliorée du haricot au Sud-Kivu

Les paysans comptent beaucoup plus sur le don renouvelable en semence auprès des ONG et services publics de diffusion, que sur eux-mêmes pour la multiplier et la maintenir. Ils attendent que ces organismes leur apportent du n'importe quoi pendant qu'eux n'expriment pas leurs besoins sur les qualités recherchée pour leur milieu et marché. N'interviennent seulement que lors de l'évaluation finale de technologie.

A voir l'importance du nombre d'organisations qui se chargent de la distribution (diffusion) des semences améliorées, on s'attendrait à des réalisations conséquemment spectaculaires chez les paysans. Ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Les habitudes et les structures locales - du moins pour la plupart - sont très allergiques aux méthodes de gestion des semences.

D'habitude, les paysans au Sud-Kivu produisent le haricot pour la subsistance. Ils consomment graduellement leur production depuis le champs (à l'état frais) jusqu'à la récolte qui, bien entendu, ne représente souvent qu'une minime part de la production totale. Ce produit de la récolte s'il n'est pas consommé, est

rapidement livré au marché pour l'acquisition des produits manufacturé et autres biens de première nécessité.

La semence même quoique améliorée n'échappe à la règle.

Il est donc facile de comprendre l'engouement des paysans au marché pendant la période de semis. Chacun vient s'y approvisionner pour renouveler sa semence, bien qu'on ne trouve presque jamais la semence de bonne qualité au marché.

Un deuxième facteur du monde paysan relève du manque d'organisation. Les structures paysannes telles que les coopératives de multiplication et de protection de semence améliorée font grandement défaut.

Cette situation dangereuse met directement les paysans devant leur responsabilité avancée. elle détermine en même temps leur part, une part qui n'est pas celle du gâteau d'anniversaire mais de l'irresponsabilité et d'insouciance meurtrière.

2. La part des services, organismes de diffusion et de la recherche

La grande raison pour laquelle la semence améliorée ne s'est pas rapidement étendue à grande échelle n'a rien de secret. C'est en premier lieu son prix exorbitant qui la rend presque inaccessible aux agriculteurs paysans (K. ELUKESU, 1994). Par conséquent le paysan ne trouve nullement de choix que de s'abattre sur le produit du marché jugé accessible quoique de moindre qualité.

A part ce cas, il en est d'autres plus difficiles à saisir. les agents de Développement agissent, peut être sans le savoir au détriment de l'intérêt de paysan envers la semence améliorée.

Disposant de gros moyens, ils importent et distribuent par moment aux paysans, des semences tout venant, non adaptées et peut être également porteuses des germes pathogènes.

La réalité étant révélée sur terrain, déclenche chez le paysan une hostilité envers tout apport extérieur en semence.

Il se fie ipso facto au mélange local dont l'adaptation au fil des années a été éprouvée.

Les désagréments ne viennent pas que de la semence importée par certaines ONG de diffusion.

En effet, la recherche le plus souvent, base son appréciation sur les qualités agronomiques (techniques) du thème à diffuser.

Au niveau du paysan par contre, les critères d'appréciation d'une technologie ne sont pas forcément les mêmes que ceux du Chercheur.

Généralement, les critères du paysans sont d'ordre socio-économique. Ainsi une variété ou technologie, agronomiquement appréciée par la recherche peut être rejetée simplement par ce qu'elle ne satisfait pas aux attentes socio-économiques du paysan (couleur, goût, temps de cuisson, grosseur, prix au marché etc.)

Le manque de concertation et du diagnostic préalable réalisé avec la "cible" engendre une appréciation erronée et donc un produit inadapté.

Un autre obstacle et non le moindre, est d'une manière générale, l'insuffisance d'encadrement-formation des paysans en ce qui concerne la multiplication et la maintenance de la semence améliorée.

L'ignorance de la différence entre la semence et le produit de consommation, pousse le paysan à traiter l'un comme l'autre et de se passer de la semence améliorée sans moindre souci.

Conclusion

La recherche a déjà fait son chemin en apportant aux agriculteurs paysans du matériel génétique performant. Des efforts sont perceptibles sur terrain. L'étude a eu à le démontrer. Cependant les efforts restent encore à faire au niveau des canaux et des méthodes de diffusion pour arriver à persuader les paysans à adopter la culture de semences améliorées. Un dernier aspect important est celui de la prise en compte des canaux et des méthodes de diffusion pour arriver à persuader les paysans à adopter la culture de semences améliorées. Un dernier aspect important est celui de la prise en compte des conditions socio-économiques dans le processus d'insertion d'une innovation en milieu réel. Cet aspect maîtrisé, à coté des expérimentation agronomiques, peut assurément aider à produire, avec l'aide des agriculteurs paysans et des Agents de Développement, des technologies efficaces, adaptées et acceptées dans le milieu.

Bibliographie

ASHBY, J.: Evaluation des technologies avec les paysans, Projet IPRA/CIAT N° 39- 5/1992

LE FORT, J. : Innovation Technique et Expérimentation en milieu paysan. In cahier de la Recherche-Développement n° 17 mars 1988

ELUKESU, K.: Bean seed production and dissemination in South Kivu, In alternative approaches to bean seed production and distribution in Eastern and South Africa, CIAT, Africa workshop série n° 32

MUSUNGAY, T: Marché comme source des semences du haricot au Sud-Kivu, enquête menée sur 10 marchés du Sud-Kivu, de 1996 en 1998, inédite

STEINER, K.: Manuel d'expérimentation en milieu paysan pour les projets de Développement Rural, ISHBORN, Wageningen, GTZ/CIAT, 1990.

14, p. 188-190

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES HARICOTS AU KIVU

Nshamamba M.I., I.S.D.R/BUKAVU

La culture des haricots se fait surtout au Sud-Kivu et au Nord-Kivu. La production du Maniema en haricots est négligeable. Les producteurs des haricots au Kivu restent principalement les paysans en milieux ruraux. En milieux urbains certaines familles pratiquent cette culture mais de façon marginale sur des espaces réduits.

Ces paysans sans formation utilisent des méthodes culturales ancestrales : pas de protection du sol ; pas des semences améliorées ; pas d'encadrement par les agronomes... La production par hectare du paysan peut être estimée en moyenne à 700 kg/hectare pour les haricots nains et à 1.000 kg/hectare pour les haricots volubiles.

Les agronomes de l'INERA-MULUNGU utilisent quelque peu les méthodes culturales modernes (fertilisation, semences améliorées ; respect du calendrier agricole...) produisent en moyenne 1.000kg/ha pour les haricots nains et 2.000kg:ha pour les haricots volubiles. A l'ISDR/BUKAVU, les champs expérimentaux des étudiants donnant 700kg/ha à 1.00kg/ha pour les haricots volubiles.

1. Statistiques de production de haricot au Haricot

Les statistiques de la production des haricots au Kivu obtenues auprès du coordinateur de service national des statistiques agricoles au Sud-Kivu présentent ainsi la situation au cours de l'année 1994.

Tableau n° 1 : Production des haricots au Kivu en 1994*

SOUS-REGIONS	PRODUCTION	RENDEMENT(T/ha)
1. NORD-KIVU	108.728	0,707
2. SUD-KIVU	36.254	0,705
3. MANIEMA	1.540	0,379
	146.522	

*Ministère de l'Agriculture, statistiques agricoles des cultures vivrières, Kinshasa, 1996p. 12 -13

En 1994, la production nationale des haricots était estimée à 219.720 tonnes. (ZAIRE, Kinshasa 1984 p. 9.)

Le Kivu occupe ainsi une place de choix dans la production nationale des haricots. Elle donne 67% de la production nationale. Lorsqu'on répartit la production totale du Kivu par territoire on a le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Production des haricots par territoire au Kivu en 1994

SUD-KIVU	NORD - KIVU
----------	-------------

1. Walungu : 12.973 Tonnes	1. Masisi : 34 .456
2. Kalehe : 7.352	2. Beni : 25. 480
3. Uvira : 4.699	3. Lubero : 25.325
4. Kabare : 4.280	4. Rutshuru : 22.094
5. Idjwi : 3 880	
33.184 Tonnes	107.355 Tonnes

Source : Projet Beaus/PNL-INERA/Mulungu 1994.

On remarque d'après ces statistiques que c'est le territoire de Masisi qui tient le maillon jaune dans la production des haricots au Kivu et sans doute au niveau national. (Mbikayi, 1999).

D'après nos enquêtes auprès des paysans, ces derniers préfèrent cultiver les haricots nains variétés nouvelles (mahalagi soja, mwa mafutala, kirundu, pigeon vert...) car ils donnent beaucoup par hectare. Les variétés anciennes ne les intéressent plus car elles donnent moins à l'hectare par rapport aux variétés nouvelles.

Quant aux haricots volubile, les paysans disent que ce sont des cultures exigeantes. Il faut des tuteurs pour le soutenir et les arbustes se font rare. Ils exigent plus d'entretien que les haricots naines. Notons enfin qu'il y a une production maraîchère des haricots en saison sèche qui garantit la présence des haricots verts sur le marché pendant toute l'année.

Il n'y a pas de doute que la production des haricots au Kivu peut accroître si on encadre davantage les paysans ou en leur fournissant des semences améliorées et des outils agricoles.

2. Commercialisation de haricots au Kivu.

Les paysans producteurs des haricots consomment une partie (60%) et écoulent le reste sur le marché (40%). On trouve des haricots à tous les marchés du Kivu. Il y a une hiérarchie des marchés : marché du village, marché du groupement ou territoire, marché de district et marché national.

Plus le marché est éloigné du village, plus le prix y sont intéressants et l'écoulement facile. C'est la raison pour laquelle les paysans préfèrent se déplacer avec leurs marchandises pour atteindre le marché du territoire (Mudaka). Mais ils ne peuvent aller plus loin (30 Km) étant donné la charge. Le transport se fait par le portage au dos.

3. Variétés et prix des haricots au marché de Kadutu à Bukavu

Le tableau suivant donne les variétés des haricots et leurs prix au marché de Kadutu au mois de novembre 1999.

Tableau 3 : variétés des haricots et leurs prix au marché de Kadutu en 1999 selon les préférences des consommateurs.

Variétés	Prix/ kg (Namaha)	Prix/ Sac 100kg	Provenance
1. Pigeon vert (V.M)	600.000 NZ	33\$	Goma
2. Kijambere D6 V.M	600.000NZ	33\$	Goma
3. Maharagi soja V.M	600.000NZ	33\$	Goma
4. Ya Masisi (Kirundu V.M)	550.000NZ	32\$	Goma
5. Kishikazi	550.000 NZ	30\$	Nyangezi

D'après les vendeuses des haricots au marché de Kadutu, les consommateurs préfèrent la variété 'pigeon vert ' mais elle est rare. En temps normal, les vendeuses de Goma préfèrent l'acheminer à Kinshasa et au Kasai. En cette période de guerre, c'est Kigali qui prend la place de Kinshasa.

Les autres variétés sont disponibles toute l'année et proviennent en grande quantités de GOMA. Les quantités des haricots disponibles par marché et par variété sont à déterminer par des enquêtes futures.

La variété la moins préféré concerne la variété ' Kishikazi ' ou Bulangiti. Elle provient de Nyangezi à 25 Km de Bukavu et coûte la moins chère. Ces vendeuses affirment que les haricots s'écoulent vite au marché de Kadutu et que la population de Bukavu consomme des haricots sans limite.

D'après un gérant de dépôt des haricots au marché de Kadutu, Monsieur Kigwira Martin, on peut établir une hiérarchie des acheteurs des haricots au marché de Kadutu qui se présente ainsi :

- 1) La population de Bukavu.
- 2) Les organismes : OXFAM? CARITAS
- 3) Les Sociétés commerciales : Datco ; Kotecha...
- 4) Le SENASEM
- 5) Les populations de Mwenga et Uvira (avant la guerre)

Les organismes achètent toutes les variétés des haricots pour aller alimenter les nécessiteux. Le SENASEM n'achète que certaines variétés (VCB, D6 Kijambere et mahalagi soja) pour les semences.

Les prix des haricots varient selon les saisons. Ils sont plus bas au moment de la récolte (Décembre et juin) ils s'enrichissent aux mois des semis (septembre et mars).

Aux mois de rareté (septembre, octobre, novembre, mars, avril, mai) les haricots préférés disparaissent pour laisser la place aux haricots traditionnelles (kishikazi). En ce mois de novembre nous avons constaté que la majorité des vendeuses des haricots au marché de Kadutu présentent les variétés traditionnelles. La majorité des vendeuses des haricots au marché de Kadutu a un capital qui ne dépasse pas 50\$ soit en fait un sac des haricots. En pratique chaque vendeuse a un fournisseur chez qui elle peut s'approvisionner à crédit. Bien qu'il existe des dépôts des haricots au marché de Kadutu, le problème de stockage reste épineux pour des vendeuses qui ne sont pas à mesure de payer le loyer (200.000NZ/Sac). Celle-ci s'entendent alors avec une des sentinelles du marché pour veiller sur leurs stocks en plein air.

CONCLUSION

La disponibilité permanente des haricots sur les marchés du Kivu est un avantage pour la sécurité alimentaires de la population qui les consomme sans limite. (MATUNDU Zita, 1995). Les exportations vers les autres coins du Kasai et Kinshasa) et vers les pays voisins (Rwanda) fait que la demande des haricots au Kivu ne sera jamais satisfaite. Les paysans restent les plus grands producteurs et méritent plus d'encadrement pour produire plus. Certaines ONGD de la place y songent.

Les variétés des haricots les plus préférées (Pigeon vert, kirundu, mahalagi soja...) sont rares surtout en période de semis et coûtent plus cher. Il y a une abondance relative au moment de la récolte (Décembre et juin). (STANTAON, FAO, 1970). Les prix des haricots sur les marchés du Kivu fluctuant selon les saisons et selon les variétés. Les variétés traditionnelle sont les moins chères et les plus disponibles sur les marchés en période de semis (septembre et mars). Les haricots s'écoulent vite sur les marchés du Kivu mais les conditions de vente (capital, stockage...) restent médiocres.

BIBLIOGRAPHIE

1. MATUNDU ZITA, Cours de diététique à l'usage des infirmiers, BERP, Kangu-Mayombe, Zaïre, 1995
2. MBIKAYI, K. (PNL-INERA-MULUNGU), Beau Marketing and consumers preferences, Doc.recherche, Mulungu, 1999.
3. MBONIMBA (SNSA), Amélioration du haricot dans la Région des Grands Lacs, Rapport de synthèse, 1998.
4. Ministère de l'agriculture (R.Z.), Statistiques agricoles des cultures vivrières et de l'élevage, Kinshasa- Zaïre, 1999.
5. STANTON, Les légumineuses à grains en Afrique, FAO, Italie, 1970

14, p.191-193

FINANCER LES ORGANISATIONS PAYSANNES SANS LES ETOUFFER

Union Pour le Développement du Bushi

Dans un pays comme le nôtre où 75 % de la population vit en milieu rural et dans une période tout à fait difficile où les paysans majoritaires restent une classe marginalisée, il s'avère impérieux de se constituer en une unité dans le but de définir notre propre place pour défendre nos propres intérêts ruraux et paysans.

U.P.D.BU est une organisation paysanne de troisième degré, elle opère sur deux territoires (KABARE et WALUNGU). Elle compte seize collectifs notamment : NTAHALIZA à Katana, OSDI à Mudaka, COMIPAN à Nshangi, APDR à Bushwira, ASSODECI à Cirunga, CIDISHA, à Bugobe, MUDEPROF à Ciriri, DRIM à Mumosho, DRISHA à Ishamba/Nyangezi, CODEKA à Kalunga, CINAMULA à Kamisimbi, MPARANYI, à Ikoma, NFAMUNGO à Ibinza, SODEKA à Kaniola, NTAKABUNGA à Mugogo, UPVAP à Bugorhe

UPDBU compte actuellement 112.722 membres dont 6.324 hommes, 5.398 femmes. Ce mouvement a pour mission :

- d'assister les paysans dans tous les conflits relatifs à l'ignorance de la loi.
- d'éduquer les paysans notamment dans les domaines de la loi foncière de la procédure judiciaire...
- de servir de porte-parole pour les questions touchant les intérêts paysans ;
- d'encourager les oeuvres sociales auprès des populations paysannes (Centre d'alphabétisation, de formation de parajuristes locaux et promouvoir les valeurs et expertises paysannes);
- d'entreprendre toute activité économique susceptible de favoriser l'autopromotion paysanne (élevage, petit commerce , artisanat...).

L'autonomie paysanne et questions des appuis

En me fondant sur ma propre expérience, nous pouvons distinguer plusieurs associations de paysans créées sous l'initiative de quelques leaders, des associations paysannes créées spontanément autour d'un programme, des associations qui naissent sous l'influence des frères oeuvrant dans telle ou telle ONG.

Il est à noter que la réussite ou le bon fonctionnement d'une organisation paysanne dépend en grande partie du reflet de ses dirigeants.

Cependant certaines organisations paysannes bénéficient de l'appui extérieur car elles ont des représentants extérieurs qui défendent leurs intérêts.

Les rapports et les projets de ces organisations sont défendus par les mêmes experts sauf que sur le terrain, les résultats sont souvent catastrophiques. C'est-à-dire qu'il y a des contradictions entre ce qui est dit dans les documents et la réalité sur le terrain. Les paysans de ces organisations n'attendent que de l'argent de leur représentant pour réaliser leur programme. Ils ne pensent jamais à leur autonomie dans le futur. Elles tombent souvent au moment des

évaluations de leurs activités car la réalité montrée dans le document ne se voit pas sur terrain. En ce moment le financer cesse d'appuyer et petit à petit les organisations disparaissent avec ces leaders.

A ce niveau les paysans, eux, ne connaissant pas d'où venait l'argent et n'ayant aucune relation avec les finasseurs peuvent faire revivre l'organisation.

En ce qui concerne l'organisation créée par les paysans eux-mêmes, leurs problèmes se limitent sur des petites activités (élevage, agriculture en commun, alphabétisation, aménagement des pistes...).

Ici les paysans deviennent à la fois l'appuyer et le réalisateur du projet car ils doivent contribuer une somme d'argent pour la caisse, ils doivent avoir des houes pour leurs champs, des craies pour la formation. De telles associations ne sont pas capables de produire leurs idées dans un document comme l'exigent le financer. Elles ne sont pas aussi à mesure de faire appel à des compétences extérieures pour réaliser de telles tâches par manque des moyens financiers. De même si l'association, avec des négociations, arrivait à faire monter son projet par un consultant, une autre difficulté va se poser en ce sens que les paysans ne pourront pas suivre le planning et la technique décrit dans le document du projet. Ceci peut aussi entraîner la chute de l'organisation car les évaluations ont pour référence le document du projet monté par le consultant et exécuté par les paysans. Ce type d'association pense toujours à son autonomie mais souvent mal perçu par les finasseurs qui voient en cette stratégie, une politique de leaders pour s'enrichir.

A mon avis, il est important d'aider cette association à évoluer au lieu d'y exiger la présence d'intellectuels, qui prendront la place des paysans, déviant ainsi les objectifs de l'organisation. Pour parvenir à cette autonomie, ces associations devraient avoir une structure qui les représenterait au niveau des pouvoirs pour défendre leurs intérêts, se faire aider par les bailleurs de fonds. Les bailleurs de fonds n'ont pas envie de financer les organisations paysannes parce qu'il n'y a pas de compétence en leur sein, d'où la difficulté de produire les rapports. Ceci décourage les leaders. Ces organisations font souvent appel aux intermédiaires pour les appuyer. Ces intermédiaires aussi saisissent de cette occasion pour justifier leur présence aux côtés de sans techniques.

Dans notre pays par rapport aux autres que nous connaissons très bien, le milieu paysan est encore défavorisé malgré la présence des plusieurs organisations d'appui. On pense qu'il y a une mauvaise volonté, un manque d'amour ou d'idéal à notre milieu.

Par contre au Cameroun, le mouvement paysan évolue très efficacement car l'Etat et les ONG locaux interviennent fortement pour renforcer la dynamique paysanne camerounaise.

Au Rwanda, il existe des syndicats paysans IMBARAGA, NIGABO qui sont déjà financés par les bailleurs de fonds avec le concours des ONG en place.

Au Nord-Kivu, plus précisément à Butembo, avec l'appui technique et moral de l'ONG COTEDER, le Syndicat SYDIP est financé par les ONG AGRITERRA et VECO.

Au Burkina Faso, le groupement NAAMS est financé par le concours de l'ONG SIX"s".

Rémunération des leaders

Les leaders ont une grande responsabilité dans la vie de l'organisation, ils utilisent leur temps pour les activités collectives au détriment des leurs. Par conséquent, je me rallie du côté de certaines ONG qui ont pensé soit à donner un crédit ou une prime aux leaders paysans. Ils travaillent pour l'indépendance des paysans et en retour ils doivent être récompensés. dans la plupart des cas, ces leaders utilisent leurs propres ressources (argents pour le moyen de déplacement, pour la production des rapports), pour faire avancer l'association.

Force aussi est de constater que les OA ne voient pas les leaders qui ont conduit l'association vers sa maturité mais voient uniquement les paysans. Si les leaders qui conduisent l'association commencent dès lors à s'affaiblir ! Pour les OA et les bailleurs, les paysans n'ont pas droit au salaire, il est réservé aux techniciens. et pourtant les paysans aussi doivent survivre et le salaire n'est jamais gain qui empêchera le développement.

Les personnes de mauvaise volonté existent d'emblée. Je reconnais un leader qui a utilisé toute sa fortune pour fonder une association. Sa femme l'a quitté sous prétexte que son mari gaspille inutilement l'argent. Si cette personne avait à réunir la formation de l'association, il est légitime de lui donner un salaire. Quand l'argent extérieur arrive, trois choses apparaissent :

- premièrement le leader a beaucoup d'amis et de connaissances ;
- sa famille a besoin d'argent ;
- il a beaucoup d'ennemis.

Par conséquent il doit être rémunéré comme il se doit.

Les organisations d'appui ou intermédiaires

Les organisation d'appui vivent sur le dos des associations paysannes.

Elles sont de plusieurs catégories. Les difficultés qu'elles rencontrent sont multiples car elles sont entre les bailleurs de fonds et les organisations de base. Le problème crucial est que les OA font tout pour être aux côtés des bailleurs et parler au nom des paysans qui dans la plupart des cas ne savent pas d'où vient l'argent. Ils ont l'impression que sont les intermédiaires qui les financent. Chaque bureau, ayant son objectif, fait tout pour dominer les objectifs des paysans. Ce genre de cas crée la méfiance entre les OA et le OP car lorsqu'il y a un problème les OA et les BF se rallient contres les OP. Les BF ne cherchent pas l'information à la source (OP). Ils acceptent seulement les propos de l'OA et laissent tomber l'OP. Souvent le bailleur peut avoir des informations au sein de l'OP par le biais d'une personne non impliquée dans l'OP, d'où des informations biaisées. Le bailleur peut considérer ces informations et faire des querelles avec l'OA. Il est important que lorsqu'il y a un problème, les trois composantes OA/OP/BF se concertent pour trouver d'éventuelles solutions.

C'est grâce aux OP qu'ils arrivent à trouver les moyens financiers pour nourrir et entretenir leur famille, laissant ainsi les paysans dans leur misère perpétuelle. Ma remarque est pertinente car je suis désolée de n'avoir jamais entendu la prise en compte de la voix d'un paysan par un bailleur ni une organisation d'appui dans l'approche d'un processus de développement.

Le mariage entre OP et OA date de longtemps. Alors nous souhaiterions qu'au cours de ce nouveau siècle les bailleurs traitent directement avec les OP autour des éléments suivants : La confiance, la force, être à l'écoute permanente des OP, l'acceptation des productions documentaires (rapports projets, objectifs), aider les OP à s'unir pour défendre leurs intérêts mutuels.

Les OP et OA auront aussi des intérêts communs à partager parce qu'ils peuvent avoir un même bailleur de fond. L'OP ne pourra avoir besoin des services des intermédiaires que par la formation, les conseils, la production des fiches techniques. Malheureusement c'est ce qui ne se fait pas et les intermédiaires constituent toujours un blocage entre le partenaire et l'OP.

Il y a d'autres cas que je ne peux pas tout dire mais l'objectif visé c'est simplement attirer l'attention de tout le monde afin que les OP puissent accéder et traiter directement avec les bailleurs. C'est la meilleure manière d'appuyer sans étouffer les paysans. Car un paysan incompris par son bailleur et manipulé dans ses objectifs par un intermédiaire ne peut que s'étouffer et perdre son dynamisme. Toutefois, un adage burkinabé dit ceci : "Un paysan est comme un oeuf. Si tu le serres fort, il se casse et si tu l'attrapes légèrement il va tomber et se casser également. Alors la meilleure façon c'est de le tenir avec précaution". C'est pourquoi nous demandons aux partenaires et intermédiaires de savoir tenir et considérer les paysans.

Financer et non tuer les OP

Les OP sont toujours victimes des efforts négatifs des appuis de la part de leurs partenaires. Ces derniers ont de l'argent qu'ils apportent pour appuyer les OP dans leurs activités de développement mais souvent les appuier ne veulent jamais comprendre les philosophies des OP si bien que les activités ne marchent pas, les appuier imposent un intermédiaire aux OP pour trouver des solutions. Le plus souvent ces solutions proposées par des intermédiaires ne correspondent pas et tendent à dévier les OP de leurs objectifs initiaux de développement.

Quelques fois les appuyés dictent leur programme aux OP qui sont en besoin d'argent. les paysans prennent l'argent pour le gérer conformément aux objectifs des appuyés et abandonnent ainsi leurs propres objectifs. Ce qui ne procure pas l'autonomie aux paysans mais tue les associations paysannes.

Conclusions

Nous pensons qu'une organisation paysanne doit remplir les conditions suivantes pour bien fonctionner :

- Avoir des activités précises
- Ne pas compter sur les efforts extérieurs
- Avoir des objectifs bien déterminés.

Lorsqu'une ONG d'appui ou un bailleur de fonds, ou les deux ensembles entrent en relation financière avec une organisation paysanne :

- Il faut que ce besoin soit exprimé par l'organisation paysanne sur des activités bien définies parce que lorsqu'elle demande elle-même un appui, elle le gère

aussi bien et dans ce cas, il n'y a pas de problème entre le bailleur de fond et l'ONG d'appui.

- Il faut établir une base solide de coopération entre l'OA et le BF, ce qui suppose une bonne collaboration entre les deux. Ca permet à l'OP d'avoir un programme d'action et d'être active sur leurs activités.

Si l'organisation paysanne a été claire avec son organisation d'appui et si la gestion financière a été bien effectuée par celle-ci, après le départ de l'OA elle devrait pouvoir fonctionner sans difficultés majeures. A ce moment elle doit disposer des capacités pour négocier avec d'autres partenaires financiers. Le cas contraire c'est à la fois financer et étouffer.

14, p.194-200

**LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LE DEVELOPPEMENT RURAL A LA
BASE
DANS LA PLAINE DE LA RUZIZI AU SUD-KIVU**

Jean - Pierre CIRIMWAMI K et Albert MASHIKA Bin K., ISDR/BUK A VU

Le contexte dans lequel les paysans élaborent et mettent en pratique les différentes stratégies destinées à leur assurer, tant s'en faut, un minimum vital, est marqué par des changements variés qui posent aux acteurs du développement rural des défis qu'il faut relever :

- sur le plan local (Plaine de la Ruzizi), la situation est caractérisée par un accroissement de la pauvreté ;

- sur le plan national, on s'accorde pour faire un constat : l'Etat s'est désengagé du monde

rural depuis une dizaine d'années ;

- sur le plan sous-régional, la tendance tirerait à l'intégration (CEPGL, SADC, ...) s'il n'y

avait pas toutes ces turbulences socio-politiques qui secouent la région des grands-lacs

africains depuis plus de 5 ans ;

- sur le plan mondial, la villagisation de la planète fait son chemin à travers des institutions

comme l'OMC, le FMI, la BIRD, la FAO, ...

Pour mieux comprendre les causes de l'éclosion des organisations paysannes (OP) dans la Plaine de la Ruzizi, il faudrait replacer ce phénomène dans sa dimension spatiale et historique.

Nous distinguerons les phases suivantes :

a) 1968 - 1973 : l'Etat congolais recourt à la coopération multilatérale et/ou bilatérale pour

financer son programme de relance agricole et bénéficier d'une assistance technique dont le

pays avait sensiblement besoin au cours des premières années de son indépendance;

b) 1974 - 1977 : par l'intermédiaire de ses propres appareils administratifs, l'Etat prend en charge

l'organisation de l'agriculture;

c) 1978 - 1980 : cette période coïncide avec le désengagement effectif de l'Etat dans la vallée de

la Ruzizi que SHIKAYI (1994) confirme en ces termes :

« Cette situation ouvre par la suite, la voie à l'émergence d'une nouvelle structure de forces sociales qui vont tenter de récupérer la plupart de fonctions jadis dévolues à l'Etat en matière d'organisation de la paysannerie, d'organisation de la production agricole, d'organisation du marché agricole et d'organisation des activités visant le bien-être social de la population locale »

A ce stade, un certain nombre d'incertitudes vont peser sensiblement sur les pratiques paysannes - l'insuffisance d'organisations de structuration paysanne et/ou d'appui aux communautés de base

- l'insuffisance de moyens financiers ;
- Le manque de compétences techniques ;

1. Politique des bailleurs de fonds

Plusieurs bailleurs de fonds se sont succédés dans le milieu. Chacun avait sa propre logique d'intervention qui s'appuyait sur des ressources financières conséquentes.

La Mission Anti-Erosive (1950 - 1960) : Elle fut créée en 1948 dans le but de " relever de façon pérenne le standing économique misérable des populations visées (...) " (TONDEUR, 1951). Pour soutenir ses activités, une coopérative rurale fut mise sur pied en 1950 afin de s'occuper des opérations de vente, achat, transformation, stockage et de rendre aux paysans divers autres services (labour, hersage, transport). Sa logique d'intervention était du type plutôt paternaliste (MASHIKA, 1994 - 1995 : 16).

A travers des réalisations à caractère social, la MAE poursuivait un but commercial : 700 millions de FB investis dans la vallée devaient lui rapporter , par an, 150 millions de FB.

La coopérative rurale disparut complètement en 1964, soit 4 après l'arrêt de la MAE. Une véritable "culture coopérative" ne lui survivra pas de manière perceptible dans le milieu.

Les Nations Unies (FAO) - (1969 - 1971) : Le mandat confié à la FAO concernait la remise en service des infrastructures hydro-agricoles et l'encadrement des paysans qui s'étaient délabrés pendant la rébellion (1964 - 1967). A ce stade, l'Etat et la FAO n'ont pas accordé suffisamment d'importance aux rôles et aux pratiques des paysans en rapport avec l'expression des processus porteurs d'un développement endogène.

La coopération chinoise (1971 - 1973 et 1973 - 1978) : Deux missions chinoises (Formose puis Pékin) se sont succédées dans la Plaine. Appuyées chaque fois par l'administration locale qui recourait aux méthodes contraignantes (amendes, menaces d'exclusion du secteur agricole, ..), elles se sont contentées de mobiliser la force de travail des paysans, sans rémunération, pour les travaux de construction d'ouvrages et d'aménagement hydro-agricoles nécessaires.

L'Union Européenne (1988 - 1991) : La coopération entre l'Union Européenne (ex. C.E.E.) et les pays d'Afrique remonte à 1958. Dans la Plaine, cependant, on attendra près de 30 ans avant de voir la CEE financer un premier programme de développement rural à savoir le Programme Kivu (P.K.).

En effet, c'est à la 3^{ème} Convention de Lomé (1985 - 1990) qu'on reconnaît le mérite d'avoir "placé un accent particulier sur la réponse aux besoins des villageois : eau, école, santé, agriculture, .." (B.I.K, TWENDE, 1991 : 4).

Concrètement, le P.K. devait rester très ouvert aux divers besoins du milieu. La logique d'intervention était telle que les projets devaient être définis par la base et au maximum exécutés

par cette base. Des règles qui intégraient une forte participation des bénéficiaires dans la réalisations de leurs projets furent ainsi conçues et mises en application.

Mais pour participer de manière satisfaisante à la réalisation d'un projet, la population devait d'abord s'organiser ou être organisée en comités villageois, associations villageoises,...

Pour concrétiser sa politique d'intervention, le P.K. mettra "une multitude d'enveloppes financières à la disposition des comités de développement pour répondre à de très nombreux besoins exprimés par les villageois (...) (TWENDE, 1991 - 4).

Sur le terrain, la plupart de projets furent réalisés par les équipes de villageois et leur comité de développement (interface sociale) d'une part et d'autre part par l'entrepreneur chargé des travaux (interface technique).

Il n'en fallait donc pas plus pour justifier l'éclosion des organisations paysannes et celles d'appui à la base afin de capter les ressources financières du P.K

Impact des Organisations d'appui à la base (ONGD) : Deux grandes ONGD ont oeuvré de manière remarquée, auprès des paysans dans la Plaine de la Ruzizi à savoir le CDC - Kiringye et la Solidarité Paysanne.

- Centre de Développement Communautaire (CDC) /Kiringye (1971-1999)

Le CDC est une structure d'encadrement pour le développement intégré de l'homme paysan. Créé par des volontaires italiens en 1971, il est placé sous la tutelle du Diocèse d'Uvira. « ses activités s'étendent sur toute la Plaine et même jusque dans la zone de Fizi, touchant ainsi près de 50.000 ménagés agricoles. » comme le relève MASHIKA (1994-1995 : 22).

- Solidarité Paysanne (SP)

SP, comme le note un rapport du Gouverneur de la Région du Kivu (1985) est une ONG s'occupant, avec l'appui financier des ONG étrangères, de l'encadrement des paysans pour la production et la commercialisation des vivres, l'hydraulique rurale et les coopératives. S.P. (1988) définit son rôle comme consistant à " permettre aux paysans de réaliser leurs objectifs en mobilisant des financements pour subventionner des investissements productifs, en les conseillant du point de vue technique, économique et organisationnel et en assurant la formation des cadres paysans et de leurs conseillers agricoles".

Faisant allusion à l'évolution mentale due à la Solidarité Paysanne dans la Plaine, SHIKAYI (1994 : 171) constate " la plupart des paysans de la vallée ont

pu s'inscrire dans le schéma d'une auto-promotion en devenant réceptifs à l'égard des stratégies qui visent à les impliquer dans le processus des projets de développement "

A ce stade, on comprend facilement que cette longue histoire des interventions de développement dans la Plaine montre de manière suffisamment claire que les organisations paysannes locales ne sont pas « le résultat d'une génération spontanée » mais le fruit de plusieurs développements » comme le soutient MONGBO (1994 : 142).

En effet, depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour, on a tenté, d'abord timidement, puis de manière systématique, de structurer le paysage institutionnel local de manière à faciliter la réalisation de différentes interventions par des paysans mobilisés et organisés.

Devons-nous croire maintenant que l'organisation paysanne fait partie intégrante de la culture et des pratiques locales ?

2. Pratique de l'organisation paysanne dans la plaine de la Ruzizi

L'évolution du contexte socio-économique a largement contribué à la mise en forme d'une pratique locale de l'organisation paysanne.

2.1. Modèles d'inscription et domaines d'intervention

Le dépouillement des enquêtes que nous avons menées dans la Plaine entre 1992 et 1993 nous amène au regroupement suivant :

Tableau 1 : Organisations paysannes dans la Plaine 1992 - 1993

N°	Domaine d'intervention. Modèle d'inspiration	Agr	Elevage	Rebois.	Santé	Eau pot.	Artis.	Elect.	Femme	Ass.	Habitat	Développement int.	Tot
01	Association	3	2	2	1	2	1	0	0	0	1	2	14
02	Cercle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
03	Comité	6	1	3	3	0	0	1	0	0	0	14	28
04	Coopérative	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4
05	Eglise	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
06	Mutuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
07	Projet	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
08	Syndicat	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
09	Union	2	2	0	0	0	0	0	1	0	0	4	9
	Total	14	5	7	4	2	1	1	1	2	1	24	62

Source : Nos investigations sur le terrain, juin 1992 - décembre 1993

Nous avons identifié 62 organisations paysannes dont 28 (soit 45%) ont été initiées sous forme d'un " Comité ", 14 (soit 22,5%) sous l'appellation "association " , 9 (soit 14,5%) avec la dénomination " union " et 4 (soit 6,4%) comme "coopérative ".

Les domaines d'intervention se présentent dans l'ordre d'importance décroissant, de la manière suivante :

- développement intégré : 39%
- agriculture : 22,5%
- élevage : 8,5%
- santé : 6,5%
- eau potable : 3%
- assistance sociale en cas de décès (cercueil) : 3%
- artisanat : 1,5%
- électricification : 1,5%
- encadrement de la femme : 1,5%
- habitat : 1,5%

Notons toutefois que le concept de " développement intégré " n'est pas considéré dans son sens le plus strict. Il s'agit ici des organisations paysannes dont les interventions concernent, à la fois, plus d'un domaine (ex. : animation et encadrement, santé et reboisement, habitat et reboisement, agriculture et reboisement, activités socio-culturelles ou socio-économiques, ...).

Les investigations complémentaires réalisées au cours du 3^{ème} trimestre de l'année 1999 à Kiliba (Sud de la Plaine) et à Luberizi (Nord de la Plaine) nous ont fourni les indications suivantes :

a) Cas de Kiliba

Sur les organisations identifiées en 1992 - 1993, il n'en subsiste plus que 2 (UCODER et ASOP) auxquelles se sont ajoutées 5 autres qui interviennent en matières d'appui à la création des coopératives de production(1), développement agro-pastoral (1), caritative (2) tels que la promotion et l'encadrement des déshérités (enfants orphelins, vieillards, ...) et de développement intégré (1).

b) Cas de Luberizi

Au lieu de 3 comités rencontrés (santé, maraîchage et développement) au cours de la première descente sur le terrain (1992 -1993), nous avons retrouvé 4 organisations s'occupant respectivement de la promotion des femmes, de produits maraîchers, des initiatives de développement moderne et de la récupération des enfants abandonnés et orphelins.

Les domaines d'intervention de ces organisations, pour aussi multiples et variés qu'ils puissent paraître, ne devraient pas cacher un certain nombre de problèmes essentiels oubliés que les paysans ont relevés lors des entretiens qu'ils nous ont accordés. C'est le cas des préoccupations concernant la commercialisation des produits agricoles, l'accès aux ressources financières, l'accès aux facteurs de production, les choix technologiques, l'alphabétisation, ...

Notons toutefois ce qui suit :

- un intérêt naissant de certaines organisations aux questions caritatives (enfants orphelins et/ou abandonnés, vieillards, ...)qui s'expliquerait par la présence des

organismes pourvoyeurs des fonds tels que la Caritas-Développement, UNHCR, SAVE THE CHILDREN FUND,...

- les associations tendent à regrouper des membres de deux sexes et à s'occuper de femmes pour

faire croire aux bailleurs des fonds qu'elles ont incorporé la dimension *gender* dans leurs

préoccupations ;

- la dynamique qui anime les paysans jusqu'à ce jour est de caractère essentiellement associatif qui

s'exprime encore au niveau local (du village) ;

- la dynamique fédérative est encore timide alors que ce serait là un cadre approprié

d'accompagnement qui aurait pu faciliter "la construction des dynamiques collectives dépassant

le cadre local" (Inter - Réseaux, 1998 : 18)

2.2. Organisations paysannes et changement socio-économique

L'existence des organisations paysannes à la base suppose que les paysans ou leurs groupements de base soient devenus une force sociale organisée. Celle-ci, contrôlée par eux-mêmes, aurait la taille et le poids suffisants pour produire un changement social que nous pourrions, comme ROCHER (1968 : 28) ; considérer comme " toute transformation observable dans le temps, qui affecte d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire "

Pour établir que les organisations paysannes contribuent à un changement socio-économique dans la Plaine, nous avons choisi d'aborder cette question à la lumière de 3 éléments à savoir la légitimité, la volonté et la capacité.

2.2.1. De la légitimité

Les organisations paysannes n'apparaissent pas suffisamment comme " naturelles " dans le paysage institutionnel local.

En effet, leur légitimité devrait se trouver non seulement dans des structures locales mais aussi dans leur reconnaissance "par les pouvoirs publics comme interlocuteurs pour négocier les dossiers de la paysannerie et d'un projet de société " (LEBOT cité par INTER - RESEAUX 1998)

2.2.2. De la volonté

La plupart d'OP de la Plaine ont été voulues et créées non pas par les paysans eux-mêmes mais plutôt par les groupes réduits d'acteurs dont la logique est essentiellement guidée par des avantages à tirer des bailleurs de fonds opérationnels ou virtuels, en dépit du fait que ces avantages sont sans

commune mesure avec les préoccupations des paysans concernant leur survie quotidienne.

C'est cela qui expliquerait que la plupart d'entre elles ne se soient pas dotées des objectifs précis et continuent à évoluer pratiquement sans un projet porteur d'espoir pour les paysans dans une société rurale en construction-reconstruction si elles n'ont pas simplement disparu de la scène des interventions de développement.

2.2.3. De la capacité

Les O.P. de la Plaine de la Ruzizi n'ont pas de capacités suffisantes qui leur auraient permis de :

- satisfaire les besoins matériels (individuels et collectifs) de la base
- s'approprier l'expérience collective en matière de gestion des conflits, initiatives porteuses,

d'organisations et de contrôle d'activités visant l'auto-financement, ...

- s'ouvrir vers l'extérieur en recherchant de nouveaux partenaires, en veillant à la qualité de

l'encadrement dont elles bénéficient,...

Beaucoup d'O.P déploient leurs activités à l'échelle du village. Mais le village n'apparaît pas toujours comme un niveau pertinent et suffisant pour les actions visant un développement durable.

Les leaders paysans et la plupart d'animateurs d'OP sont des acteurs dont le niveau de formation et/ou l'expérience de terrain ne leur permettent pas d'aborder de manière satisfaisante les défis qui se posent aux paysans. Les OP ne pourront donc se consolider que par la formation (de leurs membres et de leurs leaders) ainsi que dans l'action collective. C'est ce qui les rendra capables de formuler des revendications exprimant les aspirations du monde rural et de mobiliser les masses paysannes dans des actions concrètes destinées à faire aboutir leurs revendications éventuelles.

2.3. Organisation paysanne : culture ou opportunisme ?

Prétendre que les organisations paysannes ne font rien sur le terrain serait, pour notre part, faire preuve d'un cynisme scientifique et béat : des périmètres reboisés, des réseaux d'irrigation entretenus tant bien que mal, des centres de santé construits grâce aux matériaux apportés par la population organisée en comité, ... peuvent être mis à leur actif.

Mais, il convient toutefois de noter que la plupart d'organisations ne cherchent pas à faire avancer les intérêts «économiques des membres au moyen d'activités communes mais plutôt à les mettre en position d'accéder à des **opportunités** qui éventuellement peuvent contribuer à la résolution de leurs problèmes personnels (MONGBO, 1994 : 152).

C'est cela qui fait dire à MONGBO (1994 : 152) dont nous partageons la réflexion que les organisations paysannes semblent refléter la manifestation de l'appropriation par certains paysans (au lieu d'être le lieu où se met directement en oeuvre le développement alternatif souhaité par tous) du discours de développement propre aux intervenants. Ce discours, une fois approprié et

transformé, est intégré dans les stratégies des acteurs, stratégies visant des objectifs de développement réels (pour eux), mais qui ne sont ni apparents, ni ouvertement discutés en public.

Pour atténuer notre scepticisme et susciter un espoir justifié mais prudent d'une auto-promotion à la base à partir des organisations paysannes, il faudra déterminer un certain nombre de repères pour l'émergence d'un autre développement.

3. Repère pour l'émergence d'un autre développement

L'émergence des mouvements paysans dans la région des Grands-Lacs exige , selon BONDUELLE (1995) 3 conditions à savoir :

- désamorcer la dérive ethnique ;
- que les paysans se trouvent des vrais alliés ;
- s'appuyer sur un large réseau d'acteurs dans le milieu.

Mais en ce qui concerne la Plaine de la Ruzizi au Sud-Kivu particulièrement, nous estimons que tous les acteurs devraient tenir compte des repères suivants :

3.1. Désinstrumentaliser les organisations paysannes

Le phénomène d'instrumentalisation des organisations paysannes par certaines Organisations d'Appui au Développement (OAD) ne cesse de prendre de l'ampleur. Il se lit d'ailleurs à travers :

- la standardisation des appuis alors que les organisations paysannes n'ont pas toujours les mêmes préoccupations ni les mêmes expériences ;
- le manque de contrôle de la qualité des services que les organisations d'appui fournissent aux communautés de base ;
- etc...

Les organisations paysannes et les organisations d'appui au développement devraient donc s'engager dans une démarche destinée à adapter les appuis aux besoins et à la situation de chaque organisation paysanne

3.2. Elaborer une pensée paysanne autonome et prospective

L'environnement au sein duquel évoluent les organisations paysannes est plein d'incertitudes.

Logiquement, les paysans devraient engager des réflexions communes axées sur des situations concrètes en vue de mieux maîtriser l'avenir de la vie des communautés rurales. Pour cela, de nouvelles méthodes d'actions devront être mises en route en vue d'amener les paysans à élaborer une vision de leur avenir et du développement local, basée à la fois sur leurs problèmes fondamentaux, leurs ressources (naturelles, financières, ..) et leurs valeurs.

3.3. Consolider la force interne des organisations paysannes

Cela suppose un renforcement des capacités des paysans dont les organisations devraient être considérées comme des acteurs à part entière dans le monde rural.

Des actions concrètes méritent d'être engagées en vue de :

- améliorer les structures paysannes et leur fonctionnement interne en favorisant surtout le développement de la démocratie et en encourageant l'alternance en matière de leadership paysan ;
- renforcer les capacités d'innovations, d'intervention et de négociation grâce à une revalorisation des savoirs locaux en matière de solidarité villageoise ;
- intensifier les processus d'apprentissages collectifs, ce qui exige une intensification des échanges tant au niveau interne qu'externe;
- faire jouer à l'information et à la communication un rôle important en produisant une "information paysanne " et en en assurant une circulation régulière et satisfaisante.

CONCLUSION

La prolifération des organisations paysannes dans la Plaine de la Ruzizi est à replacer dans un contexte de changements économique, social, culturel, ...qui affectent ce milieu.

Beaucoup d'acteurs s'intéressent à ce phénomène, depuis les organismes de coopération au développement jusqu'aux paysans eux-mêmes en passant par les chercheurs des disciplines diverses, les techniciens.....

Nous pensons avec INTER-RESEAUX (1998 :7) que chacun (...) possède une vision de ce que sont les organisations paysannes et de ce qu'elles devraient être. Si tous proclament leur volonté d'accompagner les organisations paysannes, chacun ne souhaite pas forcément le faire dans le même but et de la même façon "

C'est précisément là où le bas blesse. C'est aussi ce que cette réflexion a tenté d'exhumer, au mieux des intérêts de tous les acteurs concernés.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) BONDUELLE, J, 1995, Stratégie pour l'émergence des mouvements paysans in Préfed - Infos n° 005, pp 1- 7.
- 2) INTER-RESEAUX , 1998, Les organisations paysannes et rurales. Des acteurs du développement en Afrique Sub-saharienne, Paris, Inter - réseaux, 84 p.

- 3) INTER-RESEAUX , 1998, Compte rendu de l'atelier de partage et d'impulsion de la réflexion sur les organisations paysannes (Mbour-Sénégal, du 08 au 12 juillet 1998), Mbour, I-R/DR, 19p.
- 4) IUED, 1994, Guide d'approche des institutions locales, Méthodologie d'étude des acteurs locaux dans le monde rural, Genève, IUED, 40 p.
- 5) JACOB, J.P. et LAVIGNE DELVILLE, p., 1994, les Associations paysannes en Afrique, organisations et dynamiques, Marseille-Paris-Genève, APAD ; KARTHALA-IUED, 307 p.
- 6) ROCHER, G, 1968, Introduction à la sociologie générale 3, le changement social, Paris, Ed. HMH, Coll. Points, 322 p.
- 7) SADIKI, B., 1989-1990, Problématique de la gestion des associations paysannes de développement au Sud-Kivu. Considérations et réflexions à partir des cas de COPELAZ, SIKASH et COOZAFI.
- 8) SHIKAYI, L., 1994, Initiatives de développement local et pouvoir paysan. Etude d'une dynamique locale de développement. Le rôle des Associations villageoises, des organisations Non-Gouvernementales et des Micro-projets dans la vallée de la Ruzizi (1978-1989), Sud-Kivu/Zaïre, LLN, CIACO, UCL, 2 81p.

14, p. 201-208

DE LA MORT DE L'ETAT - PROVIDENCE AU CAPITALISME PERIPHERIQUE : RESISTANCE PAYSANNE ET SOUS-DEVELOPPEMENT A WALUNGU

Basira Lubango & Watongoka Lutala, Centre Universitaire de Bukavu

INTRODUCTION

En lisant Edgar PISANI, nous pouvons transposer, dans le milieu de Walungu et dans notre pays en général, cette question : “que pense le citoyen de son Etat ?” (PISANI, E, 1988). Nous pensons que la majorité répondra plus de mal que de bien sans doute. Comment pourrait-il alors percevoir celui-ci autrement que comme une machine qui l'écrase économiquement et l'opprime, ou tout au moins le soumet politiquement ? Au sommet, il y a le Président, le plus souvent inaccessible, enfermé dans son palais sur lequel veillent des hommes en armes. Il est le dépositaire sans partage du pouvoir absolu. En dessous, il y a le gouvernement, déconnecté des réalités, coupé de masses paysannes et qui se méfie d'elles comme d'un adversaire.

Chercher dans les indices caractérisants qui prouvent réellement la démission de l'Etat-Providence, c'est revenir à nous fixer sur le cadre référentiel concernant la mort de l'Etat-Providence (au Congo) et dont les effets induits ont amené à la détérioration de différentes structures. Notre préoccupation est d'interpréter certaines décisions se matérialisent comme principaux indices de la mort de l'Etat-Providence.

Au Congo, alors Zaïre, à une certaine période, l'Etat intervenait dans l'organisation sociale et culturelle autant que dans l'ordre économique, afin de promouvoir le bien être général de sa population (son but ultime).

A ce propos, le Président Mobutu, dans un discours prononcé lors de l'ouverture de la seconde session ordinaire de l'Assemblée Nationale, le 11 octobre 1971, soulignait à l'intention de ses auditeurs :

“L'Etat assume envers la population de multiples responsabilités : il maintient la sécurité intérieure et extérieure, rend la justice, dispense au subventionne l'enseignement, développe les communications, organise et régularise l'économie, réalise et encourage des investissements, bref, pourvoit au bien être matériel et moral des citoyens” (Mobutu, 1970). Tel est l'esprit qui animait l'Etat Congolais, alors zaïrois, en tant qu'Etat-Providence. en cette qualité, la politique de l'Etat Zaïrois était surtout du type interventionniste.

Mais ce pays, à une étape donnée de son histoire, a cessé de remplir le rôle qu'il jouait en tant qu'Etat-Providence. La crise économique, sans précédent, dans laquelle le pays s'est enlisé d'une part, et d'autre part, les injonctions du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale ont influencé la prise de certaines décisions politiques allégeant la tâche de l'Etat vis-à-vis de sa population. Et nous en voulons pour preuve, cet extrait du discours du Président Mobutu qui dit :

“On ne doit pas chercher à tout faire, tout seul. L’expérience a démontré, dans les pays hautement industrialisés, que les affaires deviennent plus florissantes dans l’association, c’est-à-dire dans la répartition des risques avec les autres. En ce qui concerne l’Etat, il ne pourra plus participer que dans des grands projets auxquels les zairois ne pourront pas s’intéresser faute des moyens suffisants, ou qui représentent un trop gros risque pour les étrangers... Il n’est plus question de l’Etat charcutier, boulanger, boutiquier, épicier” (Mobutu, discours 1965-1975).

Comme pour se répéter pour que son message soit profondément intériorisé par les auditeurs, le Président Mobutu enfonce une porte ouverte à propos de sa politique anti-étatique lors d’un discours prononcé à l’ouverture de la 2ème session ordinaire du Comité Central du M.P.R. au Palais du Peuple le 26 février 1981 lorsqu’il déclare notamment :

“La nouvelle conception de la relance agricole tourne autour de deux préoccupations, à savoir la réhabilitation de tout ce qui existe déjà et la privatisation de la gestion. Autrement dit, nous voulons en finir une fois pour toute, avec la fonctionnariat , l’Etat-commerçant, l’Etat-épicier. Nos devons plutôt nous appuyer sur l’initiative privée, bien connue pour son dynamisme et son efficacité (...).

C’est ainsi que je n’ai pas hésité un seul instant à ignorer purement et simplement les effectifs supplémentaires et budgétivores que certains réseaux confessionnels ont injecté de façon frauduleuse dans le secteur de l’enseignement primaire et secondaire. Je l’ai dit et je voudrais le répéter avec force aujourd’hui : L’Etat-Providence au Zaïre a cessé d’exister pour céder la place à l’Etat tout court”. (Mobutu, discours 1965-1975).

Et comme il n’existe pas la théorie sans pratique, l’indice de la mort de l’Etat-Providence ne peut se limiter au niveau des discours. De façon pragmatique, il faut interroger le vécu quotidien des masses populaire pour s’en rendre compte. Et cela se matérialise concrètement par la dégradation sans cesse des conditions matérielles sur le plan national, et qui crée un déséquilibre horrible et “super-finalionniste”.

CAPITALISME, PROLETARISATION ET DYNAMIQUE DE LA RESISTANCE PAYSANNE A WALUNGU

Dans cette partie, nous examinons 5 différents points qui scrutent l’introduction du M.P.C. en Afrique en général et à Walungu en particulier, et la résistance qu’elle a entraîné.

L’introduction du mode de production capitaliste (M.P.C.) en Afrique s’appréhende en trois forte périodes: avant la colonisation, pendant et après la colonisation.

Avant l’ère coloniale (avant l’introduction de M.P.C.)

La période pré-coloniale, était caractérisée par :

- un système basé sur une organisation sociale reposant sur la maisonnée et le village et fondé sur un type d’organisation économique lignager ;

- une économie agricole caractérisée par la prédominance de l'autosubsistance. En d'autres termes, "l'économie de l'affection" fonde la logique sociale de ce type d'économie;

- une économie non autarcique. Elle entretient parfois des échanges avec d'autres régions à cause de l'existence de quelques organisations étatiques plus vastes que les espaces lignagers.

Avec l'ère coloniale (Introduction de M.P.C.)

Cette période est caractérisée par trois types de changements :

1) Changement dans les rapports au travail :

- On passe de la fonction sociale du travail à sa fonction économique.
- De la conception non instrumentale du travail vers la fonction instrumentale.
- Du solidarisme ou du communautarisme à l'individualisme. A ce niveau, le lignage est remplacé par la maisonnée.

Changement dans les rapports au temps

De la conception cyclique du temps, on passe à la conception monétaire et économique du temps "Time is money" avec comme conséquences :

* Le passage de la conception fataliste lié à la dépendance à l'égard de la nature vers une conception prométhéenne ou démiurgique du temps. L'homme se croit donc maître du temps et capable de changer ses conditions d'existence ou de vie. Il est le créateur de sa propre histoire. Cela entraîne pour lui, la maîtrise de son propre avenir. Il en devient maître suprême.

* Le passage du traditionalisme caractérisé par un comportement routinier et une certaine méfiance à l'égard des innovations vers la notion de prévoyance à l'avenir caractérisée par l'expérience du passé et l'acceptation des innovations capables d'aider à maîtriser la nature.

3) Changement socio-économique et développement du M.P.C. : il s'exprime par :

- la concentration des moyens de production entre les mains d'une minorité,
- le développement du salariat,
- la généralisation des rapports marchands et de l'économie monétaire.

Ces différents faits ont eu comme conséquence ; les faits que :

* Les facteurs de production sont devenus de marchandises et donc socialement mobiles (capables de circuler entre les gens de la ville et ceux du village).

* Les facteurs de production échappent au contrôle de la communauté et des anciens. Donc les cadets quittent le village pour aller s'installer en milieu urbain, et deviennent totalement indépendants du contrôle des aînés.

- Le capitalisme provoque la dislocation de la communauté, des formes anciennes et des anciennes hiérarchies sociales.

- La colonisation se fait maître de la paysannerie.

En effet, la question coloniale de la paysannerie au Congo-Belge se caractérisait par des traits suivants :

* L'économie fortement extravertie, la ville coloniale demeurant le centre de toute l'économie coloniale.

- * La désorganisation de l'économie traditionnelle et de la paysannerie en raison de l'incitation contraignante exercée sur la main-d'oeuvre.
 - * L'instauration des corvées au profit d'entreprises publiques et même des sociétés privées.
 - * L'expropriation des terres au profit d'exploitants européens, surtout dans l'Afrique du peuplement.
 - * L'instauration de l'impôt de capitation.
 - * L'organisation des organismes spécialisés pour exalter les avantages du travail en ville. D'où, le début de l'exode rural.
 - * L'instauration des services de l'ordre, de l'enseignement moderne et les moyens de transport et de communication améliorée (véhicules, bateaux, trains, etc.)
 - * Le délaissement des cultures vivrières au profit des cultures industrielles ou des plantations.
 - * A l'économie paysanne de subsistance en substitue une économie capitaliste.
 - * La production, par le paysannerie africaine, non d'une bourgeoisie autochtone mais plutôt d'un sous-prolétariat à cause de la politique coloniale d'investissement qui consistait non pas à éduquer l'agriculture africaine ni à éduquer le paysan africain, mais plutôt à concentrer les capitaux entre les mains des planteurs blancs.
- Les conséquences des cultures industrielles sont :
- * La régression de l'agriculture vivrière africaine ;
 - * La carence alimentaire et la malnutrition dues au manque de l'amélioration des méthodes agricoles des paysans noirs,
 - * Le modification des structures sociales traditionnelles ;
 - * L'apparition d'un capitalisme foncier néfaste à l'économie de subsistance,
 - * Le noir est considéré comme nègre au sein de l'économie coloniale ;
 - * Les sociétés africaines vivent de l'économie de traite alors que leurs partenaires blancs accumulaient des capitaux fabuleux.

Entre 1945 et 1968, 66 pays ont atteint l'indépendance politique.

L'indépendance a promis :

- un gouvernement populaire ;
- un développement économique rapide ;
- l'égalité sociale ;
- la régénération culturelle,
- la grandeur de leur nation, et,
- la fin de la domination de l'occident.

Une nouvelle époque avait commencé pour tous les pays. Mais pour beaucoup d'entre eux, l'expérience est inévitablement décevante. Les signes de cette déception se perçoivent partout aujourd'hui:

- nostalgie de l'expérience de lutte pour l'indépendance et ses leaders charismatiques ;

- déception avec les partis politiques, la bureaucratie, la nouvelle classe militaire et le pouvoir politique,
- incertitude de l'avenir et de la direction future ;
- fatigue de l'idéologie et l'éruption de la violence spontanée ;
- la réalisation que la réalité est plus complexe qu'imaginée au départ ;
- les problèmes sociaux, économiques et politiques qui apparaissent comme le conséquence de la loi coloniale n'était plus d'actualité.

Devant la réalité post-coloniale, il y a un sentiment de désespoir et de cynisme. L'Etat nouveau montre la même tendance à favoriser les gens qui soutiennent la politique du gouvernement en place.

La population réalise que le changement fondamental attendu n'arrivera jamais et que l'inégalité, l'exploitation des faibles, la superstition persistant encore et que le grand "Pouvoir Politique" est toujours là malgré l'indépendance.

Examinons comment ces effets se manifestent sur l'espace de Walungu.

Capitalisme agraire et phénomène de prolétarianisation à Walungu.

Depuis la lointaine antiquité gréco-romaine, l'humanité a toujours été sujette des secousses sociales de tous genres. Aujourd'hui, aucun coin du monde ne peut prétendre devenir ce qu'il est sans avoir connu une pression quelconque interne et/ou externe.

A partir de cette époque, le problème des conquêtes et des expansions commence à se poser et devient systématique. En effet, les Nations y pensent avec beaucoup de moyens et d'intelligence. Seuls, les terres lointaines, c'est-à-dire l'Afrique, l'Asie et l'Amérique, par rapport à l'Europe (technologiquement très avancée), sont susceptibles de ces genres d'incursions. Déjà au 18^e siècle avec ces mouvements qui vont bousculer les structures traditionnelles, dans ces continents, va apparaître le capitalisme.

Le concept capitalisme naît du mot capital que Karl Marx explique en terme "Les valeurs qui servent à leur tour à commander le travail de l'ouvrier afin de créer, au moyen de celui-ci, des nouvelles valeurs. Il ajoute que le capital ne peut se multiplier qu'en s'échangeant contre la force du travail et qu'en créant du travail salarié. La force de travail de l'ouvrier salarié ne peut s'échanger que contre du capital ou en accroissant le capital, en renforçant la puissance dont il est l'esclave. L'accroissement du capital est, par conséquent, l'accroissement du prolétariat.

En interprétant MARX, nous distinguons le capital fixe (maisons, plantations, véhicules, etc...) et le capital variable (marchandises, valeurs monétaire). Notons que l'introduction du capitalisme et son expansion au monde lui valut plusieurs variantes dont: le capitalisme réglementaire, libéral, commercial, financier, étatique... et agraire et périphérique. De ces variables, les deux dernières intéressent cette recherche car, le capitalisme agraire, héritage de la colonisation, est pratiqué à Walungu. Ensuite, la position périphérique qu'occupe ce territoire par rapport aux autres milieux qui entrent en relation avec lui le marginalise.

Ainsi, il convient de rappeler que tout capitalisme suppose un travail et un salaire. Cet échange crée des rapports sociaux entre les hommes ; lesquels rapports conduisent à la naissance d'une formation sociale.

Cette pratique étrange accable les populations Shi qui, avant cette pénétration, étaient éparpillées et vivaient en organisation tribale et clanique. Leur souci primordial était de vivre en paix sur la terre de leurs ancêtres.

En effet, il est connu que sept congolais sur dix tirent leur substance de l'agriculture. En plaçant et fixant les villages pour mieux les contrôler, et enlevant aux paysans leurs meilleures terres au bénéfice des Trusts et des colons, le colonisateur et les dirigeants de notre pays "indépendant" ont compromis l'équilibre du système traditionnel à longue jachère sans lui permettre de se rénover. Ils ont imposé aux paysans des cultures très mal rémunérées mais rentables pour les Trusts.

Quelques stratégies et mécanismes de prolétarianisation à Walungu

Pour réussir son action d'expropriation/appropriation, la colonisation utilisait plusieurs stratégies dont : diviser pour mieux régner, les corvées et cultures obligatoires, impôts et taxes, persuasion, discussion, corruption, etc. Sans pour autant détailler ces stratégies, il nous paraît opportun de nous atteler, plutôt aux mécanismes de cette prolétarianisation dans ce territoire.

- Polarisation du territoire de Walungu : Dans une Encyclique, le Pape Jean-Paul 11 avance que les échanges créent les dépendances réciproques. Mais ce système de dépendances économiques peut facilement donner lieu à diverses formes d'exploitation ou d'injustices et avoir ainsi une influence sur la politique. Nous pensons d'ailleurs que cette influence conduit souvent à la privation du plus faible de la jouissance de ses propres ressources par le plus fort et, portent, ces rapports deviennent, ipso facto, inégalitaires. Ceci conduit à ce qu'on appelle, aujourd'hui, sous-développement, situation où les uns se nourrissent de la misère des autres. Dans ses préoccupations aux problèmes de sous-développement, A.G. Frank explique l'expression capitalisme, système générateur de la situation de sous-développement comme étant un système générateur de la situation de sous-développement comme étant un système global et en constate trois contradictions : la polarisation du système en centre métropolitain et périphéries satellisées, l'extorsion du surplus économique/l'expropriation/appropriation du surplus) et le maintien de la structure fondamentale (continuité dans le changement). Ces contradictions ont engendré le sous-développement des satellites et le développement des métropoles. Notons que dans ce contexte, tous les centres urbains ont comme satellites le milieu ruraux. Et ces centres urbains ont aussi comme centres leurs capitales politiques et ils constituent les satellites des centres métropolitains. exemple : comme capitale économique et politique, Kinshasa sera considéré comme centre ayant pour satellites tous les chefs-lieux des provinces du Congo. La ville de Bukavu peu être prise au titre de centre ayant pour satellites tous les territoires (et commun) desquels le territoire de Walungu ne peut s'exclure. A son tour, le centre de Walungu (territoire) peut être

considéré comme un centre ayant pour satellites tous les groupements qui en dépendent . Il y a lieu donc de constater que la structure susmentionnée présente une forme pyramidale ayant une base plus large que le sommet. Cette structure qui, jadis, était ignorée à Walungu vit le jour avec la colonisation. Certes, son épanouissement actuel a eu comme effet, le développement des centres dont le territoire de Walungu dépend et le sous-développement de celui-ci.

- Opération de classes impérialistes à Walungu : Cas des quelques Trusts.

Le mode d'exploitation de ces impérialistes est un capitalisme marqué par la voracité ne visant que la maximisation du profit en dehors des autres soucis. En effet, combien d'âmes n'a-t-on pas vu mourir de sous-alimentation dans certains groupements de ce territoire alors que ces agro-industriels - utilisant la main-d'oeuvre locale pour des revenus de misère - fournissent chaque semaine la viande du porc à des boucheries de Bukavu pour de grands bénéficiaires ? Bref, combien des gens ne meurent-ils pas de malaria alors que la Pharmakina cultive du quinquina sur la terre de ces mêmes gens par l'entremise de ceux-ci et fabrique de quinine dans son usine de Bukavu ? Mais, cette quinine qui a inondé le marché international ne rentre à Walungu que de façon sporadique, uniquement parce que les paysans qui ont participé à sa production n'ont pas un revenu qui leur permet de s'en procurer.

L'économie de notre pays reste extravertie. Des études ont montré qu'elle est encore dominée par des monopoles étrangers, que ce soient des multinationales américaines, belges, françaises, Japonaise ou allemandes - qui constituent la classe hégémonique ou grande bourgeoisie, c'est-à-dire, une classe qui, en dernière instance, possède des moyens de pression déterminants même sur le plan politique. C'est le cas de la Pharmakina, CELPA, Bukina, Kinaplant à Walungu qui sont des filiales des multinationales et qui opèrent à Walungu. L'action de cette constellation est guidée par la logique de la dialectique de la richesse et du pouvoir et, soutenue par la bourgeoisie nationale ou "compradore" et jouissent presque exclusivement du pouvoir politique. Et sur le plan économique, elle n'est pas propriétaire des moyens de production ni n'en a pas la maîtrise ; son rôle n'est que de les gérer et de faciliter l'exploitation des ouvriers.

Quelques effets du sous-développement à Walungu

Dans les pages précédents, nous avons essayé de montrer comment le capitalisme s'est implanté à Walungu, comment il opère dans cet Etat moins intéressé par le sauvegarde des intérêts socio-économiques parce que démissionnaire et avons-nous montré quels sont les atouts mis à sa disposition pour atteindre ses objectifs qui ne sont autre chose que la prolétarianisation par la domination, l'exploitation et l'aliénation des masses paysannes dans ce territoire. Dans cette partie, nous tentons, sommairement, d'analyser l'indice de cette prolétarianisation sur la vie des autochtones en prenant comme indices : le surpopulation, les ressources inexploitées ou partiellement exploitées, les bas niveau de vie des paysans et la déficience alimentaire à Walungu.

- La surpopulation : Dans la littérature classique du sous-développement et, permis les indices mis en exergue quant à cet état, le taux élevé de la croissance démographique est l'indice la plus visible. Walungu est la territoire le plus peuplé de la province du Sud-Kivu. Néanmoins, loin d'être vue comme une ressource nécessaire pour le développement si on l'utilise rationnellement, derrière les lunettes bourgeoises, cette population est vue comme un drame.

- Les ressources inexploitées ou partiellement inexploitées :

En dehors de ces ressources humaines, mal utilisées, plusieurs études ont montré que le territoire de Walungu, tout comme le Bushi dans son ensemble, renferme d'innombrables potentialités qui ne sont pas mises en valeur. Et quand elles le sont, elles ne le sont que partiellement. Ces potentialités sont éloquents tant dans le domaine de l'agriculture que des mines et de l'énergie.

Dans ce domaine de l'agriculture, les vallées sont pour la plupart, des marais dont l'importance socio-économique et immense. A l'instar des marais comme Nyalugana, Chidorhi, Chibeke, Chisheke, Mubimbi, Kahundu... où les populations autochtones et les entreprises industrielles de la place font des cultures vivrières et de rapport aussi bien en saison sèche que de pluie, plusieurs autres sont inexploités pour des raisons indéfinies. Ce domaine traditionnel - l'agriculture - a été négligé au profit des autres activités.

Dans le domaine de l'élevage, on remarque, aujourd'hui, une nette dégradation de l'infrastructure vétérinaire à Walungu. Pourtant, c'est une activité qui devait fleurir à cause du rôle que l'élevage - surtout la vache - joue dans les relations socio-économiques chez les Bashi.

Au sujet des ressources minières et énergétiques, disons que ce territoire en regorge. Les ressources minières rencontrées à Walungu sont diversifiées, dispensées et presque inexploitées. Cependant, de façon officielle et clandestine, on y exploite de l'étain (cassitérite) à Mufue, l'or et la cassitérite à Luntukulu et à Lujimbi, Kaziba, etc. Les exploitants privés et clandestins ou artisanaux oeuvrant en divers endroits comme dans les rivières Nkombo, Kadubo et Sasa, dans les montagnes de Mukungwe à Chaminyagu, etc... Ces endroits sont devenus, depuis un certain temps, des lieux de rendez-vous où les jeunes, abandonnant familles et études, se replient en nombre toujours croissant.

Concernant les ressources énergétiques, il convient de signaler, ici, que celles-ci relèvent de l'hydrographie constituée par plusieurs rivières qui baignent ce territoire. Parmi celles-ci : Bishi-Biru, Nyagonda, Nzirye, Chigogo, Barhage, Irambo, etc.

- Le bas niveau de vie des paysans de Walungu :

Ce bas niveau de vie signifie qu'à l'instar de toutes les zones des pays sous-développés, les habitants de Walungu ne parviennent pas non plus à se nourrir convenablement, à se loger, à s'habiller décentement, à accéder facilement à l'instruction, à être bien soignés, à être jugés équitablement en tenant compte de la loi établie, etc. Eu égard à l'analyse de l'action capitaliste dans ce territoire, nous pouvons dire que la culpabilité de cette situation est partagée entre le capitalisme monopoleur et les classes dirigeantes qui tiennent le bout de la

corde qui est entrain d'étrangler leurs compatriotes. Ainsi, par des salaires de misère que ces capitalistes donnant aux paysans et des textes, amendes, impôts, corruptions... de tout genre par lesquels ces classes dirigeantes récupèrent pour leur part sur ce revenu, les paysans se retrouvent marginalisés par la pauvreté.

- La déficience alimentaire

Cet indice de sous-développement à Walungu se présente quantitativement et qualitativement. elle se manifeste par le kwashiorkor dit encore "Bwaki" dans ce milieu.

Dynamique de la résistance paysanne à Walungu

Examinant la nature paysanne dans une étude sur le rôle des paysans dans le changement politique du Zaïre, Mulumba (1970) fait voir que contrairement à ce qu'on pense généralement du conservatisme des paysans, les relations économiques pénètrent vite dans le monde rural (...). Il poursuit en affirmant que chez ces paysans, les structures par lesquelles s'exprime le pouvoir sont toujours factices. Partout, les protestations paysannes sont toujours voilées. elles s'expriment sur un plan, il en fut ainsi des mouvements messianiques.

En effet, cette partie a un but de montrer comment les paysans réagissent contre la capitalisme et ses méfaits. Cela se passe de différentes manières à travers le temps. Et ici, deux époques sont considérées, à savoir la période primitive ou anti-coloniale et les formes de résistances modernes ou actuelles.

Les formes de la résistance primitive ou anti-coloniale

Après la résistance des chefs locaux, d'autres résistance contre l'action coloniale suivirent mais pas, de prime abord, de façon ouverte. Car, la peine qui était réservée aux récalcitrants, à cette époque, était tellement forte que ce n'était pas tout le monde qui avait l'audace de prendre ce risque.

Ayant un caractère d'intimidation, cette peine allait jusqu'à peine allait jusqu'à des tueries à vif par le noyade dans un fut d'eau ou même par l'enterrement à vif. Ceci fit que la seule possibilité de regimber était de réagir d'une façon tacite sans se faire prendre par le colon ou ses représentants (les Prêtres, les Birongozi, les policiers, les notables...)qui étaient déjà éparpillés sur tout le territoire suivant une politique d'aménagement stricts au service de la colonisation. Ainsi, des conciliabules se passaient entre les paysans à l'aide des mots de passe injurieux à l'endroit du colon dans les plantations, au chantier ou chez eux en famille.

Les formes des résistance moderne ou actuelle

Il convient de signaler qu'avec l'accession du pays à l'indépendance, les paysans s'émancipent petit à petit et opposent, parfois, des résistances ouvertes à l'exploitation capitaliste.

Louis VERLAINE présente une telle variation de situation sur l'assertion qu'à chaque génération, des couches profondes de la société se lève une phalange nouvelle de courageux ouvriers de progrès. Ils vont combler les vides dans les

rangs des anciens et donner tout le suc de leur cerveau, de leur coeur pour saper un peu le formidable roc des erreurs du passé et pour poser une pierre légère à l'édifice péniblement commencé par les aïeux (VERLAINE, L., 1923).

En effet, ces différentes formes de résistance sont :

- Résistance paysanne face aux agro-industries : Au lendemain de l'indépendance on a souvent constaté des résistances manifestées par l'envahissement et l'occupation des terrains de colons blancs qui, jadis, étaient considérés comme des suspects dans le milieu. C'est le cas du Trio Cordoen (à Tshibati Ibanda), Van de Velde (à Chirubeza), Goosens (à Luhinga).

Ces trois colons sont haïs par la population puisqu'ils sont suspectés d'être des "Ntalumanga", c'est-à-dire, des anthropophages. En fait, cette résistance se traduit effectivement par l'absentéisme généralisé, la désertion, l'affairisme et la malfaçon au travail : ces formes étaient en vogue chez ceux qui travaillaient dans les plantations. En effet, considérant que tout ce que faisaient les colons à leur endroit n'était qu'exploitation, les paysans ont commencé à s'engager dans l'absentéisme généralisé qui conduisait jusqu'à la désertion en commençant par la grève.

- Résistance par les "vols dans des plantations et l'exploitation illicite de l'or : certains sont passés par le fait que leurs revenus n'arrivent pas leur permettre de couvrir leurs besoins. Ainsi, ils se sentent obligés d'aller écorcer des arbres du quinquina ou voler carrément les écorces du quinquina stockées dans les dépôt des plantation et cela se passe dans la nuit.

- Résistance par la corruption : elle s'observe à plusieurs niveaux à partir des responsables de plantations jusqu'aux sentinelles. Il ressort de ceci que parfois et, souvent même, certains chefs de secteurs, pour embaucher quelqu'un, même un journalier, exigent à ce dernier de lui garantir une fraction du salaire qu'il touchera comme pot-de-vin.

- Résistance eux actes de l'Etat et ses services. Car l'administration, par le biais de ses services, exploite aussi les paysans. Et cas derniers ont cette résignation dans l'expression : "NGASI MUGANDA AH'AGERA N'ENDA YAGE" signifiant : "que le ventre du messenger du chef doit être entretenu partout où celui-ci passe" reste, pour nous, une façon de paysans de Walungu de nier l'asservissement à partir du moment où c'est l'asservissement des étrangers.

- Résistance face à l'action du MWAMI et du Clergé : Depuis que la population a commencé à constater la complicité du Mwami et du Clergé dans les mécanismes d'exploitation capitaliste à Walungu, elle a commencé aussi à s'en méfier et à opposer des résistances tacites à travers des paroles exprimées sous formes de résignation. Et lorsque cela se passe dans les actes, c'est souvent pacifiquement.

CONCLUSION

La priorité semble être que l'élite qui a émergé et réussi à se libérer de cette exploitation et de cette aliénation puisse convaincre les paysans de s'adonner plus aux cultures vivrières, à l'élevage et à l'artisanat plutôt qu'à se faire exploiter comme ouvriers dans les plantations. Il faudra persuader la population qu'il est

temps de se méfier des acheteurs de quinquina, du thé, des pierres précieuses ainsi que de tous ceux qui gèrent le sous-développement dans nos milieux ruraux. L'objectif sera de stimuler la population dans l'élaboration de son propre projet de société. L'Etat, quant à lui, devrait redéfinir sa mission en privilégiant la protection des citoyens contre les troubles économiques et politiques. Tant il est vrai que sa démission a paralysé le monde paysan jusqu'à favoriser l'émergence d'un capitalisme périphérique qui a contribué au sous-développement du Territoire de Walungu.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) BADIBANGA BAGULA, Problématique de la paupérisation paysanne au Zaïre. Réflexion sur la dynamique agricole dans la zone de Demba (Kasaï - Occidental), Mémoire de Licence en sociologie rurale et agricole, UNAZA, Lubumbashi, 1979.
- 2) ALPHANDERY, BILLY & LINAU, Pour nationaliser l'Etat, éd. du Seuil, Paris, 1968.
- 3) RYCKMANS, cité par DROGAT, N., Les pays de la faim, Coll. "Le vif du sujet".
- 4) E. PISANI, Pour l'Afrique, éd. Odila Jacob, Paris, 1988
- 5) MOBUTU, S.S., Discours, Allocutions et Messages, 1965-1975, T2 (1970-1975), éd. Jeune-Afrique, Paris, 1975
- 6) MOBUTU, idem
- 7) MOBUTU, ibidem

14, p. 209-212

PERSPECTIVES DU DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES AU CONGO

Déogratias CHIMERHE Munguakonkwa, Institut Supérieur d'Informatique et de Gestion (ISIG, Goma)

Un développement autocentré , à base locale et populaire, intégré ne serait pas possible sans le concours d'un Etat véritablement répartiteur du progrès économique et social qui tient compte des partenaires du développement: personnes morales publiques et privées II, chacun dans son rôle de développement économique et social dans le respect de responsabilités respectives III, pour des perspectives de développement harmonieux IV d'un Congo fort et grand. C'est à dire, un Etat progressiste, répartiteur du progrès économique et social, et développementaliste.

Son gouvernement et ses administrations sont jugés sur base de la capacité à créer et à stimuler le développement dans la communauté dont ils ont la responsabilité. En effet, le sous-développement devient un problème politique, et ne peut être résolu qu'au prix des profondes transformations dans les structures économiques , sociales et mentales.

Certes, l'Etat n'est pas l'unique responsable de la croissance économique et de l'amélioration de la qualité de vie dans la société. Les organisations privées, individuelles ou collectives ont une responsabilité tout aussi grande et importante avec l'entrepreneur au cœur du système.

Ainsi nous pouvons dire que le rôle des associations et des sociétés privées avec l'entreprise comme élément central tourne autour du souci de:

- accroître la satisfaction individuelle des membres d'une association, l'intérêt général étant considéré comme la somme des intérêts particuliers
- prendre en considération les besoins de la communauté pour y apporter une solution. Pour les entreprises industrielles et commerciales, elles parlent du marché et les associations parlent des populations cibles ou groupes cibles.

A ce niveau, le développement comme processus et résultat, est une combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global ...il s'agit d'un faisceau de transformations qui modifie les comportements ,intègre les progrès des connaissances, l'amélioration des qualification , le savoir faire industriel ,modifie les anticipations dans le sens d'une accumulation. Le développement entendu sous cette angle est le propre de tout un chacun, membre d'une communauté.

Bref, il s'agit de la combinaison de deux facteurs clés pour l'évolution et la croissance des entreprises à savoir la recherche des gains et l'innovation permanente pour les marchés potentiels sous-tendus par l'accumulation non pas celle sauvage ignorant l'être mais celle qui prend l'homme dans son double aspect.

Il est apparu clairement que la tâche du développement n'est pas le propre d'une partie de la communauté. Mais d'où vient que le développement semble piétiner ou n'arrive pas à décoller dans la plus part des nos sociétés? Partant de notre observation, les partenaires s'accusent mutuellement du poids de cette situation désastreuse.

2. Déviations et antagonismes au lieu des partenaires au lieu d'une symbiose

Une observation assidue montre que s'agissant de chercher les responsabilités ou les causes de l'échec dans le processus du développement; les partenaires sociaux de ce secteur s'accusent mutuellement au lieu de conjuguer leurs efforts.

Nous retraçons un tableau synthétique reprenant les incriminations majeures :

Tableau 1 : Points de vue et accusations

Points de vue/Accusations	Particuliers /sociétés privés	Etat et ses administrations
Buts	Recherche des gains au mépris de l'intérêt général	incapacité d'asseoir une gestion pour la satisfaction de l'intérêt général incapacité de créer les structures d'appel
Moyens	moyens limités au travaux directement rentables, les charges sociales n'étant pas leur affaire	Etat est devenu budgétivore Etat prédateur
Social	Aucune considération de l'homme dans ses deux dimensions ontologiques (dans ses avoirs et son être)	l'Etat écrase, étouffe l'initiative, son intervention est paralysante
Efficacité et Fonctionnel	gestion rigoureuse mais sans cœur souplesse intéressé,	mégestion, lourdeur, toute-puissance orgueil

Au Congo, les différents acteurs accusent l'Etat de n'avoir pas permis d'asseoir les structures d'appel, loin d'assurer la sécurité publique, et de créer les infrastructures de base, l'Etat s'est plu à faire une politique du ventre, les autorités administratives s'étant centrées sur leurs propres intérêts et la mégestion ayant élu domicile à tous les niveaux.

Profitant de l'inefficacité de l'Etat, les associations privées se sont érigées au mépris des intérêts des populations. D'où les critiques formulées dans la deuxième colonne.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES AU CONGO

Face aux accusations mutuelles de deux groupes formant la communauté, la société politique congolaise, l'exclusion n'est pas la voie de prédilection. A plusieurs niveaux les interférences et complémentarités sont nécessaires et doivent être favorisées.

Ce schéma montre quatre niveaux d'interférences entrepreneuriales: Macro-économique et structures d'appel, micro économique et moyens opérationnels, niveaux de la psychologie sociale et les prédispositions ainsi que de compétence et enfin les dispositions socioculturelles, avec la valorisation créative. Les différents niveaux ne sont pas exclusifs mais complémentaire s'il est vrai que les deux premiers sont pour la plus part de temps réservés à l'Etat (institution étatique) et constituent ou jouent sur les contraintes environnementales devant déterminer l'action , les particuliers interviennent puissamment aux deux derniers niveaux.

Loin de voir ce schéma en terme de degré avec des cloisons étanches, notons qu'il y a interpénétration au point que des flèches partiraient de haut vers le bas et de bas en haut intégrant individus association et Etat. Alors, cela signifierait qu'aucune exclusion ne peut être envisagée mais une complémentarité et une interférence rationnelle .

Tableau 2 : Quatre niveaux d'interférences d'entrepreneuriales

<u>MACRO-ECONOMIE</u>		<u>STRUCTURE D'APPEL</u>
Système de loi et de règlement Stratégie de développement Infrastructure et communication		
<u>MICRO-ECONOMIE</u>	<u>MOYENS OPERATIONNELS</u>	
Disponibilité de facteurs Réseau de financement Circuit de communication		
<u>PSYCHOLOGIE SOCIALE</u>	<u>PREDISPOSITIONS</u>	<u>ET</u>
<u>COMPETENCES</u>		
Goût du risque Prédilection à la conduite des hommes Intérêt pour la création et le gain Qualification en gestion et techniques		
<u>DISPOSITIF SOCIO-CULTUREL</u>	<u>VALORISATION CREATIVE</u>	

Valeur positive de l'entrepreneuriat
 Soutien logistique adapté
Diffusion du comportement

Source : C. ALBAGLI, « L'innovation socioculturelle comme stimulant entrepreneuriat », in actualité scientifique, les performance de l'entreprise, éd John Libbey Eurotext, Paris, 1995. pp.13 à 27

Il appartient à l'Etat d'établir et d'offrir le cadre en commençant par une sécurité des personnes et de leur biens, c'est-à-dire créer une armée et une police qui garantissent cette paix sociale fondement de toute idée de développement . C'est seulement après cela que l'on peut penser aux :

- système de lois et des règlements (bonne convention), bons codes, bonnes garanties dans les relations interindividuelles et interétatiques, un Etat de droit
- stratégie de développement .Une bonne planification , des bonnes politiques économique et politique incitatives,...
- infrastructure et communication. Ce secteur exige beaucoup de moyens que le secteur privé ne saurait combler: construction des routes, aéroports, ports, aéroports, chemin de fer, installer des téléphones sur toute l'étendue de la R.D.C souvent les coûts sont excessifs et la rentabilité non immédiate l'intrusion de Etat vers ce deuxième niveau devrait se limiter, en fait, à l'offre des conditions nécessaire pour que puissent s'exercer les actes économiques dans le cadre d'un Etat de droit.

Ce niveau micro-économique est un cadre de rencontre intense entre état et particuliers une confiance mutuelle doit être établie à cette phase pour un développement harmonieux.

Les deux derniers niveaux sont très développés dans le secteur privé et constituent la force de celui-ci. Le goût du risque, intérêt à la création et au gain conduite des hommes, qualification en gestion et techniques. Ces éléments sont trouvés facilement dans les caractéristiques d'un bon manager un bon entrepreneur. Nous avons noté que même l'Etat pouvait adopter des attitudes d'entrepreneur "Etat entrepreneur" ce sont ces attitudes qui ont été le fer de lance de l'économie libérale.

Le développement intégré suppose une adaptation permanente et équilibrée des forces internes et externes face aux aléas conjoncturels et structurels dans perspective d'un environnement aussi dynamique que le monde d'aujourd'hui.

L'expérience des dragons d'Asie du sud-est montre que, dans les traditions, les valeurs culturelles, le développement peut puiser des forces. La condition demeure de savoir orienter les énergies en excluant chaque fois les forces négatives et chaque culture possède de ces valeurs qui peuvent constituer un soubassement moral et un stimulant idéologique. Nos villages et nos milieux ruraux en regorgent et sont prêts à donner le mieux d'eux même.

Il faut savoir seulement y puiser.

CONCLUSION

La tâche du développement dans la phase actuelle n'incombe pas aux seules collectivités étatiques ni aux particuliers seuls. Les deux partenaires qui se côtoient sur un terrain capricieux qu'est l'environnement externe et interne d'un pays, doivent non pas se lancer dans un processus d'accusations mutuelles, de responsabilisation du poids négatif ou du mal développement ou encore d'avoir raté le décollage pour le développement par conséquent de prôner l'exclusion de l'un des acteurs.

Cette tâche si délicate mérite une attention soutenue. En effet, l'Etat n'existerait pas sans la présence de toutes les composantes de la communauté étatique, individus, associations, services publics ou privés. Tous sont sensés opérer dans une interdépendance stratégique et harmonieuse. L'activité privée qui plonge ses racines dans le risque et la recherche des gains au travers d'une gestion saine, ne peut couvrir à lui seul tous les secteurs de la vie d'un Etat. Tout, en effet, n'est pas immédiatement rentable. D'autres secteurs exigent des moyens excessifs que seul un état peut réunir et investir pour l'intérêt général.

Seule une combinaison rationnelle des diverses ressources, des acteurs publics et privés pourrait amener un pays à sortir de la torpeur du sous développement. L'élan créateur de l'individu ne doit pas être annihilé mais doit être associé à l'ingéniosité d'un Etat fort, de droit et régulateur du progrès économique et social. L'homme dans sa double dimension ontologique doit être couvert; dans l'avoir et dans l'être. Ces besoins trouvent leur satisfaction dans le travail assidu

et productif des différents acteurs qui forment un groupe des partenaires associés pour le développement de la communauté étatique.

BIBLIOGRAPHIE

1. Albagli C, «L'innovation socio-culturelle comme stimulant entrepreneurial», in *Actualité Scientifique les facteurs de performances de l'entreprise*, Ed. John Libbey Eurotext, Paris, 1995
2. Albertini J.M, *Les mécanismes du sous - développement*, Ed. économie et humanisme, Paris 1967
3. Bayart J.F, *L'état en Afrique*, Ed. Fayard, Paris, 1989
4. Bremond J. et Geledan A, *Dictionnaire économique et social*, Ed. Hatier, Paris, 1981.
5. Conac G., *Les institutions administratives des Etats Francophones d'Afrique noire*, Ed. Economica, Paris, 1979
6. Chapus R, *Droit Administratif Général*, t1 6^{ème} Ed. Montchrestien, Paris, 1992
7. Chekili S. et Saidane D, «La dimension bancaire et financière: facteur d'efficacité de l'entreprise en Afrique», in *Actualité Scientifique les facteurs de performances de l'entreprise*, Ed. John Libbey Eurotext, Paris, 1995
8. Dupuis G. et Guédon J-M, *Droit Administratif*, 3^{ème} Ed. A. Colin, Paris, 1991
9. TÉvoÉdjré. A, *La pauvreté richesse des peuples*, Ed. ouvrières, Paris, 1978
10. Von Der Weid D. , *Politique spatiale et développement (les enjeux oubliés de la démocratie)*, Ed. SLNG, Genève, 1991
11. Yameogo H, *Repenser l'Etat africain...* Ed. Harmattan, Paris, 1990

14, p. 213-218

**DIMENSIONS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA GESTION DU MICRO-CREDIT CHEZ
LES FEMMES DEMUNIES HABITANT LA VILLE DE BUKAVU**

*Célestin BIRINDWA BISIMWA Animateur, PLD Bukavu
et Dr Dieudonné KATUNGA MUSALE, ISDR Bukavu*

Au cours de deux dernières décennies, on a enregistré au niveau économique et social des nouvelles stratégies assurant aux femmes un rôle plus important à la survie familiale à travers l'accès aux micro-crédits, à la création d'entreprises,... Abondant dans le même sens, SAVANE va plus loin et dit que les femmes ont compris qu'elles ne pouvaient résoudre leurs problèmes, transformer radicalement leurs statuts sans interpellier les fondements économiques, politiques et culturels de leur société.

La participation ou l'implication de l'homme et l'influence de la culture sur les activités socio-économique de la femme reste capitale.

Pain pour les Déshérités (PLD) et Action pot l'encadrement des mères (AEMS) , Organisme d'appui à la promotion communautaire des femmes démunies, interviennent dans les activités principales de leurs groupes cibles pour les aider à générer les revenus immédiats à leur survie en octroyant des micro-crédits et formant les bénéficiaires sur la gestion des crédits.

Pour accéder au crédit, tout bénéficiaire doit être membre d'une association de base encadrée par l'un des organismes, faire une demande écrite de crédit, suivre une session de formation en gestion des crédits petits fonds. L'association de base avec les membres bénéficiaires doivent mobiliser dans leur caisse :

Pour la 1ère année, 10 % de l'enveloppe totale demandée
Pour la 2ème année, 20 % de l'enveloppe totale demandée
Pour la 3ème année, 40 % de l'enveloppe totale demandée
Pour la 4ème année, 60 % de l'enveloppe totale demandée
Pour la 5ème année, 80 % de l'enveloppe totale demandée
Pour la 6ème année, 100 % de l'enveloppe totale demandée.

Ainsi, après cinq ans, ces organismes n'octroient plus d'appui financier sauf peut être l'appui-conseil.

Actuellement, ces organismes octroient des crédits dans une conjoncture économique particulièrement très difficile avec la dépréciation et dévaluation monétaire continuelles, le non fonctionnement des banques, les guerres, à des conditions très favorables, c'est-à-dire le micro-crédit est remboursé au taux de

10 % du montant total réparti pour remboursement en dix mensualités afin de permettre aux femmes démunies de constituer chacune un capital propre à elle.

1. MATERIELS & METHODES

Ce travail a été réalisé dans deux organisations non gouvernementales installées à Bukavu. Il s'agit de « PAIN POUR LES DESHERITES (PLD) » et de l'ACTION POUR L'ENCADREMENT DES MERES SPECIALES (AEMS). Ces ONGD s'occupent de l'encadrement des femmes démunies. Nous avons fait le suivi des crédits et l'appui-conseil en gestion dans lequel nous nous sommes intéressés à étudier l'impact des crédits octroyés auprès des bénéficiaires de 1995 à 1997.

Nous avons suivi des femmes mariées, veuves, célibataires et divorcées dont 74 chez PLD regroupées dans 4 associations.

- Association pour le développement des mamans/Nguba
- Association Umoja ni Nguvu de Mukukwe
- Association Mains des Femmes Solidaires en Action/Karhale
- Association pour la Promotion des Femmes/Bagira

Et 44 chez l'AEMS regroupés en trois associations.

- Association UAMINIFU
- Association UMOJA
- Association TABITA.

Nous ne nous sommes intéressés qu'aux membres des associations qui ont déjà atteint l'échéance de leur crédit.

Nous avons ainsi consulté les documents comptables des membres dans chaque association et avons procédé à une enquête pouvant nous permettre de saisir l'impact et des micro-crédits accordés auprès de tous les membres concernés. Ces enquêtes étaient réalisées chaque début et fin de l'année. Ce sont des enquêtes ouvertes.

2. RESULTATS

2.1. Suivi crédits

- a. Le micro-crédit est un crédit qui va de 50 \$US à 1.000 \$US
- b. Le suivi crédit consiste à suivre l'évolution du remboursement crédit et toutes les circonstances y afférentes.

Tableau 1 : Etat du remboursement crédit

Période de rembour- sement					
----------------------------------	--	--	--	--	--

Etat Civil des membres	Nombre	Avant échéances	A l'échéance	Après échéance	Non remboursé
Célibataires	38	-	-	4	34
Divorcées	4	-	2	2	-
mariées	46	6	10	24	6
Veuves	30	2	2	10	16
Total et pourcentage	118	8 (6,7 %)	14 (11,8 %)	40 (33,8 %)	56 (47,5 %)

Sources : Notre enquête.

a. Les célibataires

Nous constatons que la catégorie des femmes la moins crédible se retrouve chez les femmes célibataires. Nous avons observé que ces femmes se sentent moins contraintes de respecter leurs engagements car elles n'ont pas directement une autorité morale qui les suit même si parmi elles il y en a qui ont des copains ou des maris occasionnels qui ne jouent pas nécessairement le rôle d'un mari légitime.

Rappelons qu'une femme célibataire qui aurait un ou plusieurs maris occasionnelle car ces maris cohabitent avec ces femmes occasionnellement c'est ainsi leur développement dans les affaires ne constituent pas vraiment leur souci majeur.

b. Les divorcés

Elles représentant un petit échantillonnage, certes à cause du fait que le divorce n'est pas courant chez-nous. De plus pour des convenances personnelles, certaines divorcées préfèrent se présenter comme célibataires. Quoiqu'il en soit, le peu des femmes divorcées que nous avons observé se sont acquittées valablement de leurs engagements même si une partie s'est opérée après l'échéance certes à cause de la situation de guerre que traverse le pays.

c. Les veuves :

Nous avons observé qu'elles remboursent difficilement car elles vivent souvent un déséquilibre dans la gestion du foyer à cause de la disparition de leurs conjoints. Certaines d'entre elles se considèrent donc comme des nécessiteuses et ont tendance à considérer le crédit comme une assistance. Cette catégorie représente 53,3 % . D'autres, par contre, prennent leur responsabilité de deux

mains et s'efforcent de rembourser normalement malgré la conjoncture économique difficile que traverse le pays. Elles représentent 46,7 %.

d. Les femmes mariées

Elles forment en général la catégorie crédible dans nos observations car 87 % ont pu rembourser leurs crédits. Ces femmes se sentent plus responsables à cause de la charge familiale qu'elles portent. Nous pensons aussi qu'en se mariant, elles sont rodées d'une manière ou d'une autre à la gestion du foyer et à un certain nombre d'engagements extérieurs au foyer.

Rappelons que pour recevoir le crédit, les femmes mariées présentent une autorisation maritale et à partir de celle-ci, elles sont d'une manière ou d'une autre quelque peu sélectionnées car, les maris ne peuvent pas nous envoyer des insolubles. Il y a aussi l'appui financier du mari qui représente le quart de cas présent, car la plupart sont des chômeurs.

Pour mieux comprendre davantage le remboursement des crédits octroyés aux femmes, nous avons associé toutes les femmes vivant seules en un bloc comparable aux femmes mariées. Nous avons constaté que 18,6 % des femmes vivant seules ont remboursé et 42,4 % n'ont pas pu rembourser. 33,9 % des femmes mariées ont remboursé et 5,1 % n'ont pas remboursé.

Bref, les femmes mariées semblent avoir un soutien que les autres n'ont pas. Bien que négligées, nous nous sommes rendus compte que les hommes constituent un vrai catalyseur du développement dans les affaires.

2. ENQUETES AUPRES DES BENEFICIAIRES DES CREDITS

A. PRESENTATION DES ENQUETES

Le questionnaire nous a permis d'entrer en contact avec nos enquêtés au PLD et à AEMS, cela grâce aux visites régulières que nous avons effectuées dans différentes associations.

Quant à la langue de communication, nous nous sommes servis de la langue kiswahili, langue majoritaire des enquêtés.

B. DEROULEMENT DES ENQUETES

a. Utilisation des crédits

Tableau n° II : Affectation des fonds crédits (1)

ACTIVITES	Nombre	Pourcentage	Réalisations
Construction	30	25,42 %	- Pavement - Construction maison, mur - Raccordement SNEL + Regideso
Nourriture	36	30,51 %	- Repas journalier et autres - alimentation pour la famille
Soins médicaux	15	12,71 %	Frais d'hospitalisation et autres soins ambulatoires
Investissement des bénéfiques et constitution du capital	5	4,24 %	- Montage atelier de teinturerie, de couture, poulailler, kiosque... - Capitalisation des bénéfiques
Articles électroménagers	24	20,34 %	- Achat de différents articles tels que réchaud, fer, ustensiles de cuisine
Frais scolaires	8	6,78 %	- Minerval pour les maries et enfants
Total	118	100 %	

(1) Les enquêtes menées régulièrement auprès des membres ne tiennent pas compte de remboursement crédits.

Calcul de la signification de l'affectation des fonds crédits (test chi-carré); $\chi^2 = 16,812 < 38,9$

Nous avons rejeté l'hypothèse nulle (RH0) car, la différence observée entre la réalité ne peut être entièrement attribuée aux fluctuations dues au hasard de l'échantillonnage, mais plutôt elle provient en grande partie des causes diverses que nous avons pu récolter durant nos enquêtes et comparer à l'échelle d'hierarchisation des besoins d'ABRAHAM MASLOW.

En se référant à la typologie des besoins de MASLOW, les trois premiers qui sont les plus importants mobilisent chez les femmes bénéficiaires des crédits, soit 88,98 %. Ce qui fait que ces bénéficiaires dépensent surtout dans la nourriture, construction maisons, soins médicaux et achats des articles électroménagers, ensuite vient la scolarisation des enfants et même des certains maris étudiants, soit 6,78 %.

Le faible pourcentage de la reconstitution du capital pourrait montrer que les bénéficiaires se soucient moins d'une autonomie financière, ce qui expliquerait un certain esprit attentiste de leur part.

Cependant, vu l'insécurité actuelle et le non-fonctionnement des banques, beaucoup de gens préfèrent garder l'argent en nature plutôt qu'en espèces.

b. Etat du capital par catégorie

Tableau n° III : Etat du capital par catégories

Capital Etat-Civil	Nomb re global	Capital augmenté		Capital constitué		Capital diminué		Capital inchangé	
		Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Célibataires	38	5	4,24	3	2,54	30	25,43	-	-
Divorcées	4	1	0,85	1	0,85	2	1,70	-	-
Veuves	30	9	7,63	10	8,47	5	4,24	6	5
Mariées	46	30	25,43	12	10,17	4	3,39	-	-
TOTAL	118	45	38,15	26	22,03	41	34,76	6	5

Sources : Notre enquête

Nous constatons, à travers ce tableau, que les femmes mariées gèrent très bien leur crédit par rapport aux autres, 25,43 % (des femmes mariées) ont augmenté leur capital, 10,17 % ont pu constituer chacune un capital à partir du fonds reçu en crédit et 3,39 % ont vu leur capital diminué.

Les veuves qui viennent en deuxième position, 7,63 % ont augmenté leur capital, 8,47 % ont pu constituer le capital qu'elles manquaient au départ et 4,24 % ont vu leur capital diminuer. Les femmes célibataires qui constituent la catégorie la moins crédible, 25,43 % ont vu leur capital diminué, 4,24 % seulement ont pu augmenter leur capital et 2,54 % ont constitué leur capital.

Frappé par la performance des femmes mariées, nous avons voulu connaître le vrai secret de cette performance. C'est ainsi que nous avons mené des investigations dont voici le résultat :

Tableau IV : Participation des maris aux activités des femmes

	Nombre	Pourcentage
Les maris font le suivi, prodiguent des conseils et participent parfois aux activités de leurs femmes	112	94,92 %
Les maris constituent un frein pour les activités économiques de leurs femmes	6	5,08 %
TOTAL	118	100 %

Au vu de ce résultat, nous avons calculé l'expression $X^2 = \frac{(fo - ft)^2}{ft}$ qui mesure la

la divergence quadratique relative (voir tableau 2 en annexe). Calcul $X^2 = 9,210 < 95,22$. Nous avons ainsi rejeté l'hypothèse nulle (RH0) car, la différence observée entre la réalité ne peut être entièrement attribuée aux fluctuations dues au hasard de l'échantillonnage, mais plutôt elle provient en grande partie des causes diverses que nous avons pu récolter durant nos enquêtes.

C'est ainsi que la majorité des femmes (94,92 %) sont suivies, reçoivent des conseils et parfois leurs maris participent aussi dans leurs activités génératrices des revenus. Par contre, 5,08 % de femmes sont freinées et même dérangées dans leurs activités génératrices des revenus par leurs maris. Dans la plupart des ménages des bénéficiaires pour les femmes mariées, l'homme n'est plus seulement le chef qui décide, mais il participe aussi à la survie du ménage malgré que sa participation financière soit faible.

c. Difficultés rencontrées par les bénéficiaires

Tableau 5 : Différents écueils rencontrés

Formes de difficultés	Nbre de bénéficiaires frappés	Pourcentage
Taux de change, dépréciation monétaire, non fonctionnement des banques	27	22,88 %
Chômage du mari	24	20,34 %
Vol + escroquerie	17	14,41 %
Mauvaise affaire (méventes, mauvais achats,...)	15	12,71 %
Différentes maladies	12	10,17 %
Aucune difficulté	11	9,32 %
Charges familiales & frais scolaires	8	6,78 %
Soins médicaux	4	3,39 %
TOTAL	118	100 %

En regard de ce tableau, nous constatons que les difficultés dues au taux de change et dépréciation monétaire frappent plus des femmes bénéficiaires de crédit, soit 22,88 %. Le chômage du mari constitue une difficulté pour 20,34 % des femmes bénéficiaires car les charges que supportaient les maris en chômage sont désormais au dos des femmes. Le vol et escroquerie accompagnent toujours les activités génératrices des revenus, ils sont de l'ordre de 14,41 %, ce qui est inquiétant.

- Les méventes et mauvais achats en terme de difficultés frappent 12,71 % des femmes bénéficiaires de crédit.
- Les maladies qui ne permettent pas aux bénéficiaires de crédit d'exercer convenablement leurs activités frappent 10,17 % des femmes.
- Les charges familiales et frais scolaires touchent 6,78 % comme difficultés.
- Enfin les soins médicaux pesant sur 3,39 % constituent une difficulté.

En regard de tous ces résultats, il n'est nullement pas donc question ici de rayer sur la liste des bénéficiaires, une catégorie quelconque, mais plutôt d'individualiser le « suivi crédit » selon qu'il s'agit d'un groupement des femmes mariées, célibataires, veuves ou divorcées.

Une profonde connaissance de chaque catégorie permettrait aussi au gestionnaire de crédit de déterminer l'enveloppe crédit pour chaque ménage en amoindrissant ainsi le risque de non remboursement et le permet d'augmenter

davantage l'encadrement de la catégorie la plus nécessiteuse, tel est le cas des femmes vivant seules. Elle permet aussi d'adopter, revoir et appliquer des politiques d'appui financier et des stratégies de développement des activités génératrices de revenus répondant aux besoins et aux efforts des femmes suivant leur catégorie.

CONCLUSION

Les résultats de notre étude nous ont permis de comparer l'utilisation des crédits et son affectation par les différentes catégories. Nous avons constaté que la catégorie crédible est composée essentiellement des femmes mariées suivi des veuves et les célibataires qui constituent la catégorie la moins crédible en gestion de micro-crédits.

Nous avons également observé que la participation et l'implication de l'homme sur les activités socio-économiques de la femme reste capitale.

Les micro-crédits sont une arme efficace pour lutter contre la pauvreté car, ils contribuent réellement au développement socio-économique des familles démunies en essayant de résoudre tant soit peu, les épineux problèmes de l'alimentation, habitat et autres effets qui jadis, étaient l'apanage de l'homme dans le foyer.

A cet effet, l'homme ne croise pas le bras, mais plutôt il participe, il encourage la femme dans sa lutte. Cette gestion collégiale semble souder le foyer autour d'un intérêt commun.

BIBLIOGRAPHIE

1. Marie Angélique SAVANE, Hommes et développement, outils pour l'organisation et l'action, édition d'En bas et Harmattan, Lausanne, 1983
2. Claude S. GEORGE, La gestion, les grands courants des origines à nos jours, Tendances Actuelles, Paris, 1971
3. Abraham MASLOW, cité par LEVY LEBOYER, Psychologie des organisations, Paris, PUF, 1974, p. 23

14, p. 219-226

LE MICROCREDIT AVEC EDUCATION, UNE ALTERNATIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Vital CHISHIMBI CHIRHUSA

La lutte contre la pauvreté est actuellement une des préoccupations majeures tant des décideurs politiques que de tous les acteurs de développement dans la mesure où la pauvreté est une honte pour l'humanité, dans ce monde où on ne cesse de vivre des avancés technologiques.

Dans bien des cas, cette lutte a été menée à coup de gros capitaux mais sans jamais faire disparaître la pauvreté ! Même là où les programmes initiés ont atténué certaines formes de pauvreté - comme l'inaccessibilité à l'eau potable -, ils n'ont cependant pas réussi à éradiquer les conséquences sociales et psychologique de l'impuissance et de la dépendance des millions de pauvres, parmi lesquels les femmes sont légions. En effet, selon le Fonds des Nations Unies pour la Femme UNIFEM en sigle "sur le 1,3 milliard de personnes vivant aujourd'hui dans une pauvreté absolue (moins de 1 dollars par jour), plus de 900 millions sont des femmes..." Elles n'ont souvent pas les mêmes chances que leurs homologues hommes et dans plusieurs sociétés, elles sont marginalisées par des lois discriminatoires à leur égard. Leurs initiatives connaissent alors de nombreux obstacles.

En République démocratique du Congo, la situation des couches pauvres s'est aggravée, ces dernières années, avec la démission de l'état de ses fonctions même les plus élémentaires. Ainsi, la crise de l'emploi formel a contraint la majorité des femmes actives à s'auto-employer dans le secteur informel pour survivre. Celles-ci y rencontrent de nombreuses difficultés notamment l'accès très difficile au crédit car d'une part, celles-ci ne peuvent pas présenter des projets bancables et d'autre part, celles-ci n'ont besoin que de petits montants que les banques classiques ne peuvent accorder. On comprend dès lors qu'elles croupissent, et pour leur majorité, dans la pauvreté absolue.

Partant de cette problématique, on peut se poser les questions suivantes :

- Comment rendre le crédit accessibles aux femmes ?
- Quelle catégorie de crédit leur permettrait-elle de mieux lutter contre la pauvreté.

Nous avons pour ces deux questions, deux réponses à priori ou deux hypothèses qui seront les suivantes :

- Il faut une politique de crédit "souple"
- Le micro-crédit avec éducation est la variante qui traduirait le mieux cette politique de crédit "souple".

Cette étude a, sur le plan méthodologique, une dimension quantitative et une dimension qualitative. outre l'analyse documentaire, des données ont été obtenus grâce à des interview libres, à l'observation directe et aux enquêtes

Elle s'articule autour des points ci-après : Une présentation dans des acteurs et de la pratique de crédit, l'évaluation sommaire de la pratique de crédit à Bukavu

et enfin le microcrédit avec éducation comme alternative décisive de lutte contre la pauvreté

1. Les acteurs et la pratique de crédit à Bukavu

Actuellement les principaux acteurs de crédit sont les mouvements associatifs. Il s'agit notamment des coopératives d'épargne et de crédit et des autres ONGD avec un programme de micro-crédit. Nous analysons dans cette section le cas des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que de deux ONGD "Pains pour les déshérités (PLD) et le programme d'aide au développement économique du Kivu (PAIDEC).

Les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) : Selon AKAN M., plusieurs COOPEC se sont installées au Kivu sous l'instigation du R.P. Berthold SCHILPF, ancien directeur de l'ISDR/Bukavu. En 1982, la Coopérative Centrale d'Epargne et de Crédit du Kivu (COOCEC) comptait 11 membres ordinaires (CCOPEC) et de 35 membres auxiliaires disséminés dans toutes la province.

Plusieurs observateurs estimaient alors avoir trouvé la "formule appropriée" pour aider les couches les plus défavorisées. Force est de constater aujourd'hui que les effets attendus des COOPEC

Tableau 1 : Evolution du nombre d'épargnants et d'emprunteurs dans les COOPEC de Bagira, Kadutu et Nyawera de 1993 à 1997

COOPEC et effectif		BAGIRA		KADUTU		NYAWERA		TOTAL	
Année et sexe		Epargnants	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargnants	Emprunteurs	Epargne	Crédit
1993	F	67	1	70	0	6	6	143	7
	H	257	6	2.220	35	34	28	511	69
1994	F	60	0	27	0	1	0	88	0
	H	270	4	151	29	5	17	426	50
1995	F	38	1	43	0	0	0	81	1
	H	190	9	131	5	7	29	328	43
1996	F	10	1	16	0	0	0	26	1
	H	80	16	43	2	79	83	197	101
1997	F	57	7	50	0	0	0	107	7
	H	239	27	152	0	7	3	398	30
TOTAL	F	464	10	206	0	7	6	445	16
	H	1.036	62	697	71	127	160	1860	293

Source : Vital Chishimbi, mémoire Inédit, 1998, p. 23.

n'ont pas été atteints et cela pour plusieurs raisons qui ne font pas l'objet de cette étude. Ci-dessous, les résultats de nos investigations dans 3 COOPEC de la ville de Bukavu.

A la lecture du tableau 1, on constate que les trois COOPEC étudiées ont pour une période de 5 ans, enregistré 2405 épargnes dont 445 effectués par des femmes soit 19,3 % du total. On remarque aussi que pour la même période, 293 crédits sont accordés dont 16 aux femmes soit cette fois 5 % du total.

Tout nous porte à dire que si l'épargne est facile à effectuer, il n'en est pas de même pour l'accès au crédit. De l'étude de fonctionnement des COOPEC, il ressort que pour accéder au crédit tout membre doit :

- Introduire une demande écrite
- Remplir une fiche de demande de prêt
- Apporter deux photos passeport
- Présenter une garantie légalisée par le notaire de la ville, attestation d'une maison ou certificat d'enregistrement etc.
- Pour une femme mariée, une autorisation maritale est exigée

Au moment de l'étude, le taux d'intérêts exigés sont de l'ordre de 15 à 20 % par mois pour les crédits ordinaires ayant une échéance de 4 mois du maximum pour les COOPEC urbaines et 6 mois pour les COOPEC rurales. Pour le crédit express dont l'échéance est de 1 mois ou 30 jours le taux d'intérêt varie entre 20 et 40 % du montant prêté. Toutes ces conditions réunies éloignent le crédit de ceux qui en ont le plus besoin, les pauvres en général et les femmes en particulier. Ceux-ci n'ont pas des garanties à présenter et ne peuvent toujours pas supporter les longues procédures administratives exigées. Le taux exigés ici sont de nature à freiner toute croissance possible des activités à financer par le crédit.

Les autres ONGD avec un programme de micro-crédit.

- Expérience de PLD

Créé en 1987 PLD est une ONGD dont le siège se trouve à Bukavu. Les bénéficiaires des actions PLD sont principalement les femmes et les veuves en particulier. Dans cette institution, les premiers crédits ont été octroyés en 1994. Pour octroyer son crédit, le PLD exige ce qui suit :

- L'existence d'une organisation de la base (OB) ayant un comité, les statuts, le règlement

d'ordre intérieur (ROI), un siège (même chez un membre)

- L'organisation d'une nouvelle élection du comité de l'OB
- Signature du contrat de partenariat entre l'OB et le PLD
- L'OB bénéficie d'un appui conseil de la part du PLD permettant à l'OB de devenir un

jour autonome. Cette autonomie est attendue pour chaque 5 ans.

L'appui conseil de PLD consiste en :

- Animation basée sur les attentes du OB selon le type d'activité.
- Session de formation en Administration
- Notion de la monnaie et du crédit différent du don
- Gestion des crédits et activités génératrices des revenus (la gestion doit être appropriée aux activités de l'OB demandeur du crédit)
- Gestion des micro-projets
- Comptabilité élémentaire.

Le crédit octroyé par PLD varie entre 50 et 300\$ par membre de l'association demandeur du crédit. Il ne dépasse pas 300\$US.

Les garanties exigées par PLD sont les suivantes :

- Le cautionnement solidaire. C'est-à-dire tous les membres s'engagent solidairement à rembourser leur dette à l'échéance.

PLD exige aux membres de l'OB d'avoir dans leurs caisses :

- Pour le premier octroi 10 % du montant total qu'ils demandent.
- Pour deuxième octroi 20 % du montant total demandé
- Pour le troisième octroi 40 % du montant total demandé
- Pour le quatrième octroi, 60 % du montant total demandé
- Pour le cinquième octroi, 80 % du montant total demandé
- Pour le sixième octroi, 100 % du montant total demandé.

Comme on peut le remarquer, le PLD n'accepte pas d'octroyer à une OB un crédit pour la sixième année.

Le taux d'intérêt exigé par PLD est de 2% le mois et de 20 % les 10 mois.

Ces éléments sont les suivants :

- Une demande manuscrite
- Un contrat de cautionnement
- Autorisation maritale pour les femmes mariées
- Photo passeport
- Ouverture d'une Fiche d'emprunteur
- Carte de remboursement
- Fiche de suivi et appui-conseil en gestion

Ce sont des OB qui s'occupent de recouvrement auprès des membres et effectuent le versement auprès du préposé aux crédits du PLD. Un membre d'une OB peut aussi librement payer auprès de ce dernier et poser le problème

qu'il éprouve dans l'exercice de ses activités et recevoir un appui conseil individuel ; En cas de persistance de non remboursement le PLD recours à la justice.

Les statistiques au bureau de crédit auprès de l'ONGD PLD indiquent ce qui suit :

Tableau 2 : Evaluation des prêts chez PLD de 1994 à 1997

Année	1994	1995	1996	1997
Nombre	97	151	138	142

Sources : Données recueillies au bureau de crédit PLD (Sud-Kivu).

-L'Expérience PAIDEK

Le PAIDEK est né du constat selon lequel les activités économique menées par les ONG et associations de base en République Démocratique du Congo méritaient d'être appuyées par des crédits étant donné que le système de crédits adaptés aux besoins de ces mêmes organisations de base sont inefficaces voire inexistantes (..)

"En 1996, le PAIDEK obtient ses premiers financements (de SOS Faim/Belgique) et octroie son premier crédit. Malgré les difficultés inhérents aux guerres de 1996 et 1998, il poursuit tant bien que mal ses activités".

Le PAIDEK est opérationnel dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu à l'Est de la RDC. Au Sud-Kivu, son agence de Bukavu est la plus importante et retiendra donc notre attention.

- Crédit octroyé aux groupes de personnes (de préférence)
- L'activité à financer devra avoir démarré pour que le crédit la renforce
- Les promoteurs doivent faire montre d'une expérience dans l'activité à financer
- L'activité devra être rentable
- Le cycle de production est court et les faibles profits sont compensés par la grande vitesse de la rotation du stock.

Tous ces critères renferment l'idée de la capacité de rembourser le crédit.

PAIDEK s'adresse principalement à couche des personnes qui ne peuvent accéder aux crédits formels des banques parce qu'ils ne présentent pas des garanties matérielles suffisantes. C'est ainsi que le programme insiste souvent sur les garanties morales.

- Caution solidaires
- Fonds propres des clients
- Suivi régulier
- Exercice d'une activité déclarée.

Notons que pour des sommes importantes et dans les situations d'insécurité, PAIDEK peut exiger des garanties matérielles avec une valeur presque égale au crédit sollicité.

Il est de 3 à 4 % le mois pour les clients ordinaires. PAIDEK collabore avec d'autres ONGD de micro-crédit qui lui servent d'intermédiaires. Des crédits à des taux préférentiels qui n'excèdent pas 1% peuvent leur être accordés.

- Une demande de crédit écrite en plus des correspondances diverses
- Analyse détaillée de montage du dossier
- Procès verbal de réunions d'octroi de crédit
- Contrat de prêt
- Fiches comptables
- Fiche de crédit.
- Identification du requérant
- Présentation de la somme sollicitée
- Affectation du montant du crédit.

Ces mesures sont exceptionnelles pour les crédits dits anormaux. Les clients sont tenus à respecter le calendriers de remboursement. Les suivis réguliers permettent de connaître à l'avance les difficultés éventuelles du clients et de prendre des garde-fous pour éviter le déraillement.

PAIDEK n'intervient très peu dans l'organisation interne de groupes. Il peut néanmoins donner ses avis sur la politique commerciale, la gestion des stock et une pédagogie de l'épargne.

Ci-dessous, la situation du crédit au sein de PAIDEK/Bukavu de 1996 à 1998.

Tableau 3 : Evolution de prêts chez PAIDEK de 1996 à 1998.

	1996	1997	1998	TOTAL
Nombre de crédit	12	14	49	75
Volume de crédit	11.980 \$US	10.500 \$US	113.341\$U S	135.821\$U S
Crédit moyen	998\$US	750\$US	2.313,08\$U S	1.353,69U S
Crédit non remboursé	8.597,98\$U S	4.616,05\$U S	4.146,25\$U S	17.360,8\$U S
Taux de délinquance	71,8 %	43,96 %	3,65 %	12,78 %

Source : Amani Lubunga Stéphane, Mémoire, Inédit, UEA, 1999 p. 38

Le tableau 3 révèle que le nombre de crédits, sur la période de trois ans observées est croissant. L'après-guerre de 1996 expliquerait la croissance timide de 1997 jusqu'à une certaine période de l'an 1998 une stabilité s'observait dans la région et expliquerait pour cette année le nombre quelque peu important de crédits accordés.

S'agissant du taux de délinquance, l'année 1996 marquée par une guerre dans le pays expliquerait le taux de délinquance, l'année 1996 marquée par une guerre dans le pays expliquerait le taux élevé de délinquance. Ce taux baisse sensiblement en 1998 pour des raisons déjà évoquées à savoir une certaine stabilité politique.

Remarquons enfin que la part de femmes n'éclate pas clairement dans les statistiques en notre possession. Toutefois le préposé au crédit indique que 30 crédit ont été accordés aux femmes sur les 53 demandes enregistrés chez cette catégorie. Les hommes en ont reçu 6 pour 85 demandes tandis que les groupes mixtes ont obtenu le reste de crédit soit 13 crédits.

2. Evaluation sommaire de la pratique de crédit à Bukavu

Dans cette section nous essayons de faire une évaluation sur base de quelques données. Les résultats d'une petite enquête sur le mode de financement des activités de survie menée par les femmes vont clôturer cette section.

Pour évaluer la pratique de crédit à Bukavu nous nous penchons sur quelques critères de performance acceptables par les spécialistes en microfinance.

Nous nous limiterons aux résultats financiers, la clientèle et enfin, les pratiques commerciales des institutions.

Les résultats impliquent qu'il existe :

- d'excellents taux remboursements avec des intérêts inférieurs à 10 % du principal dû et

au moins de 4 % de créance douteuses.

- De taux d'intérêts (et des honoraires) suffisamment élevés pour couvrir les coûts de

financement et de fonctionnement de l'institution

- Un progrès notable et des projets crédibles pour couvrir des coûts de fonctionnement et

de financement par les revenus internes dans un délai de 3 à 7 ans à compter du début

des activités. Diversités du portefeuille au niveau de l'importance des prêts et des

secteurs servis afin de répartir les risques. Des capitaux allant en augmentant, qui

peuvent servir à engendrer des revenus d'investissements et qui peuvent être prêtés et qui

peuvent être utilisées pour mobiliser des ressources nationales.

Ici il faut observer :

- Le niveau de pénétration du marché

- l'importance de la mobilisation de l'épargne.

Ici il faut s'assurer que :

- Les structures de direction et de gestion sont solides

- il existe un personnel compétent et de systèmes de crédit adéquats

- Il existe de système d'information et de gestion efficaces.

Les trois critères appliqués aux COOPEC ne donnerait par de réponses satisfaisante étant donné que toute l'information n'a pas été disponible au cours de nos investigations. Cependant, de part la littérature récente à ce sujet et les quelques données disponibles et on peut retenir ce qui suit :

Dans tous les COOPEC, les Gérants se plaignent de crédits délinquants pour justifier le dysfonctionnement et/ou faillite de leurs COOPEC. Quoique les intérêts aient été très élevées (± 180 % l'an) le fonctionnement des COOPEC est donc restée fort marqué par le non paiements des crédits accordés.

- Le portefeuille de crédit ici demeure faible comme l'indique une étude menée dans les COOPEC en 1993. Le document signale que pour l'ensemble de Bukavu (9 au total) le montant de crédit octroyé était de l'ordre de 65690\$ pour 764 crédits octroyés. Les femmes ont obtenu 6.510 \$ soit 10 % du portefeuille (la moyenne de crédit étant pour les deux sexes d'environ 75 \$"

2° De la clientèle

La même source ci-haut citée indique pour la même période (1991) 764 personnes ont été atteintes par le crédit de l'ensemble des COOPEC. Quant à l'épargne enregistrée elle est de l'ordre de 194352 \$ pour 16847 épargnants dont 40836\$ épargnés par 3658 femmes. La moyenne de montant épargnant pour les deux sexes avoisinant 12 \$".

Une autre étude menée par nos soins sur une période de cinq ans (de 1993 à 1997) et reprise dans la précédente section indique que trois COOPEC étudiées sur 1860 épargnants, 293 personnes ont obtenu un crédit dont 16 femmes.

3° Des pratiques commerciales

Le dysfonctionnement de COOPEC n'est plus à démontrer et les causes ne sont pas à chercher uniquement dans la mauvaise gestion des COOPEC. Le constat de deux chercheurs sur la question exprime mieux la situation des COOPEC. En effet, Zihalirwa Maroy et Barega Lombe, font remarquer que : "Les coopératives d'épargne et de crédit de Bukavu ont évolué dans un contexte social et économique-financier caractérisé par la diminution du revenu national et la dévaluation des Zaïre monnaie paradoxalement, leur organisation et leur gestion financière sont restées quasi statiques et calquées sur le modèle occidental. Cet immobilisme qui révèle des responsabilités aussi bien internes qu'externes (inefficacité de structure d'encadrement des coopératives étatique et étrangères) est tel qu'il compromet aujourd'hui l'avenir du mouvement.

... le constat est que plusieurs COOPEC ont tout simplement fermé leurs portes. D'autres fonctionnent tant bien que mal et ont de la peine à signaler leur faillite.

Dans les ONGD avec un programme de micro-crédit. (PLD et PAIDEK)

De résultats financiers.

Dans ces ONGD, on signale un faible taux de crédit délinquant. Il serait de $\pm 2\%$ en 1997 au PLD et de 3,65 % pour l'année 1998. Ce qui nous permet de penser que ces systèmes sont à ce niveau sur une bonne ligne.

Il est cependant difficile d'affirmer que les taux appliqués ici (2% au PLD et 3 ou 4% au PAIDEK) permettent à ces institutions de fonctionner normalement étant donné que celles-ci vivent encore de subvention. Leurs politiques de crédit sont loin d'être indépendantes des visions de leurs bailleurs de fonds étrangers.

De la clientèle

Comparée au COOPEC on peut aisément constater que ces programmes attirent de plus en plus des groupes défavorisés et les femmes en particulier. Cependant on peut aussi remarquer que ces programmes n'atteignent toujours pas un plus grand nombre des personnes pauvres (une étude dont les résultats apparaissent dans cette étude permettent de confirmer ce que nous venons de signaler.

Visiblement ces institutions ne mobilisent pas l'épargne des clients. Rien ne nous autorise de penser que l'épargne gardée dans les OB du PLD constitue une

source de crédit pour leurs membres. Au PAIDEK l'épargne est gardé par le client qui en dispose à son gré.

Des pratiques commerciales

On ne peut contester les structures de direction et de gestion qu'on reconnaît actuellement aux ONGD de la place et celles des institutions étudiées dans (PLD et PAIDEK) leur personnel est compétent mais insignifiant. Cas du PAIDEK ou existe un seul agent de crédit pour l'ensemble de la ville de Bukavu. Le bon fonctionnement de ces institutions exigerait une étude particulière et qui n'a pas été possible à notre niveau.

Enfin, pour vérifier l'accès réels des couches pauvres aux crédits des ces institutions, nous avons menée une petite enquête auprès de 78 femmes impliquées dans les activités de survie. Les résultats de ces enquêtes apparaissent dans le tableau qui suit

Tableau 4 : Les principaux sources de financement selon le type d'activité

Type d'activité	Nom bre	Epargne personnelle		Famille et amis		Institutions financières		Indéterminé	
Petit commerce	40	30	38 %	3	4 %	3	4%	4	5%
Production et transformation alimentaire	38	27	35 %	3	4 %	0	0%	8	0%
TOTAL	78	57	73 %	6	8 %	3	4 %	12	15 %

Source : nos enquêtes

La lecture du tableau 4 indique que les institutions financières ne s'intéressent guère aux activités de survie. De toute évidence, ce secteur assure lui-même son financement par l'épargne personnelle (73 %). Les apports de membres de famille et les amis n'interviennent qu'à concurrence de 8 % tandis que 4 % seulement de notre échantillon affirme avoir obtenu de l'argent auprès d'une institution financière (précisons qu'il s'agit ici des crédits octroyés dans une ONGD avec un programme de micro-crédit. Enfin 15 % de l'échantillon n'a pas daigné indiquer l'origine de leurs capitaux.

L'épargne personnelle : Il s'agit soit des petites économies essentiellement constituées en dollars américains, soit des biens de valeur comme les bijoux, les pièces d'habitats etc...

Il est intéressant de souligner que l'épargne personnelle passe aussi par le système de tontines dit ici "likelemba". Les personnes rencontrées ont avoué être intéressées par ce système. 27 personnes rencontrées soit 35 % de l'échantillon étaient au moment de l'enquête membre d'une tontine. Le reste n'excluait pas leur participation à une tontine si la monnaie était stable dans le pays.

La famille et les amis

Le solidarité africaine tant vantée se limiterait actuellement aux seules circonstances de cérémonies coutumières (deuil, mariage...). En effet 6 % seulement des personnes rencontrées disent avoir eu recours aux membres de la famille et aux amis.

CONCLUSION

Le micro-crédit avec éducation propose donc intervention propice à l'économie de survie dans la mesure où il tient compte de ses réalités. La pratique revêt un avantage du fait qu'elle considère les personnes concernées comme des éléments qui peuvent acquérir "un plus" par l'éducation selon un système style particulier ayant pour but l'ajustement de l'individu formé à ses activités spécifiques.

BIBLIOGRAPHIE

- 1) AMANI LUBUNGA Stéphane, *L'octroi des microprêts PAIDEK en faveur des rationnés du système classique de crédit : pour une efficacité institutionnelle*, Mémoire, Inédit, UEA, 1999
- 2) CHIMANUKA TCHA KAHAMA NINDA, *Perspectives de dynamisation de la participation de la femme au développement à travers le mouvement coopératifs d'épargne et de crédit à Bukavu*, mémoire, ISDR-Bukavu, 1993
- 3) CISHIMBI CIRHUZA VITAL, *Le micro-crédit au profit de la femme entrepreneur de Bukavu (Sud- Kivu/RDC) "proposition de renforcement méthodologique"*, mémoire, ISDR-Bukavu, Novembre 1998, 70 pages.
- 4) NANG Barry, *Les chaînons manquants : des systèmes financiers au service du plus grand nombre*, in Focus n° 3 octobre 1995.
- 5) Philippe ORTOLLI, *le micro-crédit, un outil pour le développement*, in GRAIN DE SEL , n° 6 juillet 1997
- 6) Sommet de micro-crédit déclaration et plan d'action du 2 au 4 février 1997,
- 7) TOM DE HERDT et Stéphan MARYSSE, *L'économie informelle au Zaïre (sur) vie et pauvreté dans la période de transition* 194 pages.
- 8) ZIHALIRWA MAROY et BAREGA LOMBE, *Analyse des problèmes de gestion administrative et financière des coopératives de Bukavu, 1972 à 1996 ; in Cahiers du CERPRU, ISDR, 1998.*

14, p. 227-232

REGULATION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN REP. DEM. DU CONGO

Dieudonné Di-Kuruba MUHINDUKA, Université Catholique de Bukavu

En 1993, nous faisons pour l'économie zaïroise (congolaise) le constat selon lequel elle était noyée dans un enclavement total, un circuit complexe d'endettement, une économie souterraine nettement négative (trafic, spéculation,...), un déséquilibre effrayant entre masse monétaire et production (hyper-inflation appauvrissante), un délabrement quasi total de l'appareil économique de production (Muhinduka, 1993).

En l'espace de six (6) ans, suite aux guerres "bisannuelles" dites de libération, le constat sur cette économie est plus négatif : une destruction indescriptible du tissu économique dont la construction remonte à l'Etat Indépendant du Congo (Institut de Gestion du Portefeuille, 1971).

L'économie congolaise étant ainsi tombée, par exemple, beaucoup plus bas qu'à son niveau de 1960 (Ewing, 1970), on comprendra dès lors que nous réfléchissons sur l'avenir économique de la République Démocratique du Congo en termes de stratégie de re-développement. L'application de celle-ci avec le maximum de chance qu'elle porte beaucoup de fruits suppose au préalable que les congolais aient pansé leurs plaies d'ordre politico-institutionnel en mettant en place un Etat de droit, crédible, c'est-à-dire celui caractérisé par des institutions politiques immunisées de la logique de guerre, un système juridique et une magistrature efficaces, une administration publique aux pouvoirs strictement définis, placée dans des conditions de pouvoir travailler et capable de bien gérer la " Res Publica ", l'aménagement des relations de droit sur le plan international.

Raisonnant dans ce cadre d'un Etat de Droit, nous pensons que le re-développement économique du pays doit reposer effectivement sur un Etat de droit régulant le comportement de tous les opérateurs économiques nationaux, dans leurs interrelations et dans leurs relations avec la finance internationale.

Notre réflexion sur une telle stratégie de re-développement est essentiellement une analyse documentaire doublée de l'observation dans une perspective historique. Elle s'articule autour de trois axes. Dans un premier temps, nous allons revenir sur cette évidence que le pays étant complètement sinistré, il faut relancer les investissements. Ceux-ci n'étant pas possibles sans moyens, suit alors une considération sur la mobilisation des ressources financières. Enfin nous allons nous appesantir sur cette problématique de régulation du développement par l'Etat.

1. Des investissements

Au stade de re-développement, le pays est appelé à devenir un véritable chantier. En effet, les réhabilitations et/ou les investissements nouveaux sont requis dans tous les secteurs de l'économie (éducation, agriculture, industrie, transports, télécommunication, santé, administration...) et sont attendus à la fois de la part de l'autorité publique en tant qu'externalités positives et des initiatives individuelles et/ou locales de développement.

Au sujet des investissements, nous estimons qu'ils soient déployés sous l'approche " Programmes d'Investissements Sectoriels ", P.I.S. en sigle (Okidegbe et Binswanger, 1992 ; Engel, 1999), lesquels sont des programmes nationaux glissants englobant – intégralement ou en partie – les dépenses publiques affectées aux différents secteurs.

Les P.I.S. sont lancés, programmés et mis en œuvre par le gouvernement d'un pays, qui détermine l'ordre de priorité des activités spécifiques en fonction de l'ampleur de son secteur privé (en ce compris le secteur associatif), du statut de son cadre politique (ce dernier reposant alors sur une analyse économique) et de sa capacité institutionnelle de gestion financière, de suivi et d'évaluation de programmes de développement.

Ainsi, les donateurs qui acceptent de participer à un P.I.S. doivent-ils tout simplement collaborer avec tous les acteurs locaux concernés, sous la houlette du gouvernement, à toutes ses phases (travaux préparatoires, mise œuvre, évaluation). Ce qui impliquerait le remaniement ou l'abandon par eux (donateurs) des projets existants et incompatibles avec le PIS, mais aussi, comme on le verra, un compromis sur les rôles respectifs des secteurs public et privé et l'identification de mesures de politique essentielles nécessaires pour réaliser les objectifs sectoriels ou sous-sectoriels (Okidegbe et Binswanger, 1992 ;

2. De la mobilisation des ressources

On doit reconnaître comme trivial le fait que le volume des investissements requis pour une relance de l'économie de la RDC est tel que compter le couvrir essentiellement par des fonds récoltés sur place relève de l'irréalisme. Recourir à l'aide extérieure pour compléter les fonds mobilisables, à l'intérieur constitue ainsi la planche de salut. Comment l'Etat devrait-il agir pour que cette aide extérieure en complément aux recettes intérieures soit mise au service du développement national ?

La section suivante tente d'y apporter une certaine réponse.

3. De la régulation du re-développement face au financement extérieur.

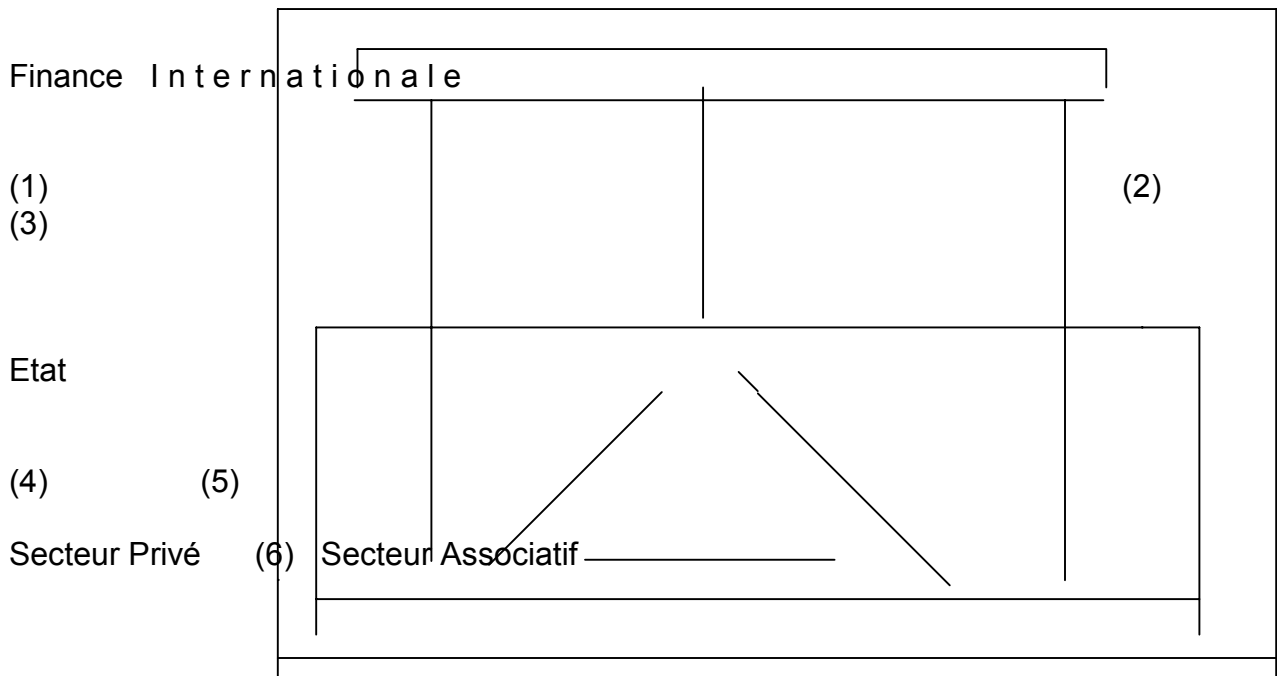
La régulation du re-développement dont il est question renvoie au problème de structure opératoire de l'Etat en vue de l'encadrement de la structure interne de développement dépendant en grande partie des apports extérieures.

Nous allons aborder cet aspect de choses dans une perspective historique : ce qui s'est observé jusque-là et ce à quoi nous croyons en vue du re-développement.

3.1. Rétrospective sur la régulation du développement et ses résultats

On peut schématiser la relation financement extérieur et structure interne comme suit :

Schéma 1



Tel que l'indiquent les flèches 1, 2 et 3, l'Etat (aide bilatérale et multilatérale), le secteur privé (Investissement direct étranger sous forme de participation ou d'investissement direct) et le secteur associatif (perdues, prêts hors marchés, transferts en ressources humaines) (Bélanger, 1992), ont jusque-là traité directement avec la finance internationale sans que ces deux derniers acteurs aient de compte à rendre à l'Etat.

L'Etat n'étant pas un partenaire crédible, participant (allocation des subsides) et organisé, les opérateurs aussi bien du secteur privé que du secteur associatif se réjouissent alors de drainer les fonds de l'extérieur en ignorant les structures officielles.

Sur le plan interne, on note toutefois qu'il est des entreprises privées (le cas des Imprimeries du Kivu et de la Sucrierie de Kiliba au Sud-Kivu) qui ont bénéficié des fonds négociés par l'Etat auprès de la finance internationale, en signant des accords avec l'Etat via l'Office de Gestion de la Dette Publique, en sigle Ogedep. Il en est d'autres qui ont bénéficié des avantages du code des investissements (flèche 4). Mais les dirigeants des unes comme les autres ont dilapidé les fonds reçus (directement ou indirectement), car œuvrant dans une société sans Etat-contrôleur et, par ricochet, sans souci d'une bonne gestion de la " Res Publica " (Muheme, 1998). Avec comme conséquence des entreprises " canards boiteux ou éléphants blancs " (Verhaegen, 1985) et, par ricochet, le problème de remboursement de la dette publique.

Par ailleurs, alors que l'Etat Congolais favorise l'éclosion du secteur associatif, notamment en autorisant le fonctionnement des groupes associatifs et en leur concédant des avantages fiscaux (flèche 5), il se présente malheureusement comme démuné des pouvoirs de contrôle des effets multiplicateurs dudit secteur. A telle enseigne que les fonds drainés par ce secteur contribue normalement moins à l'optimum collectif qu'à celui des initiateurs et dirigeants des associations. Ne verrait-on pas en cela une des raisons pour lesquelles les dirigeants des ONG ont jusque-là tout fait pour évoluer en marge de l'Etat aussi bien au sein de leurs ONG qu'au niveau des conseils d'ONG (Voix du Tiers monde, s.d), se livrant très souvent à des complicités beaucoup plus étroites avec les représentants de l'aide internationale gouvernementale qu'avec les dirigeants de leur propre gouvernement ou de l'administration (Vincent, 1994). Leurs complicités avec cette dernière sont généralement perçues comme étant inductrices de fraude fiscale ou de toute autre nuisance à l'intérêt générale.

Enfin, l'Etat n'arrive pas à suivre les relations entre le secteur associatif et le secteur privé si bien que l'on vit des aberrations (flèche 6). C'est ainsi que des ONG font sans vergogne concurrence à des entreprises privées et, pire, posent des actes commerciaux tels l'achat pour revendre, la commission ... et se retrouvent habituellement en concurrence avec des entreprises privées à l'occasion d'appels d'offre. D'autres pratiquent un système de crédit plus marchand que celui du système bancaire sur base des fonds perdus ou des prêts hors marchés et au grand bénéfice de leurs initiateurs et dirigeants.

Il n'est en fait un secret pour personne à Bukavu qu'il est, par exemple, une ONG qui fait rémunérer ses crédits à 4 % le mois (crédits en dollars américains, de moins d'un an et remboursables en dollars américains ou au taux parallèle, la mettant ainsi à l'abri de toute perte de change et, par ricochet, soumettant ses clients à la fois à la perte de change et à mener des activités tertiaires) - et passe à 6 % le mois pour la partie du crédit non honorée à l'échéance.

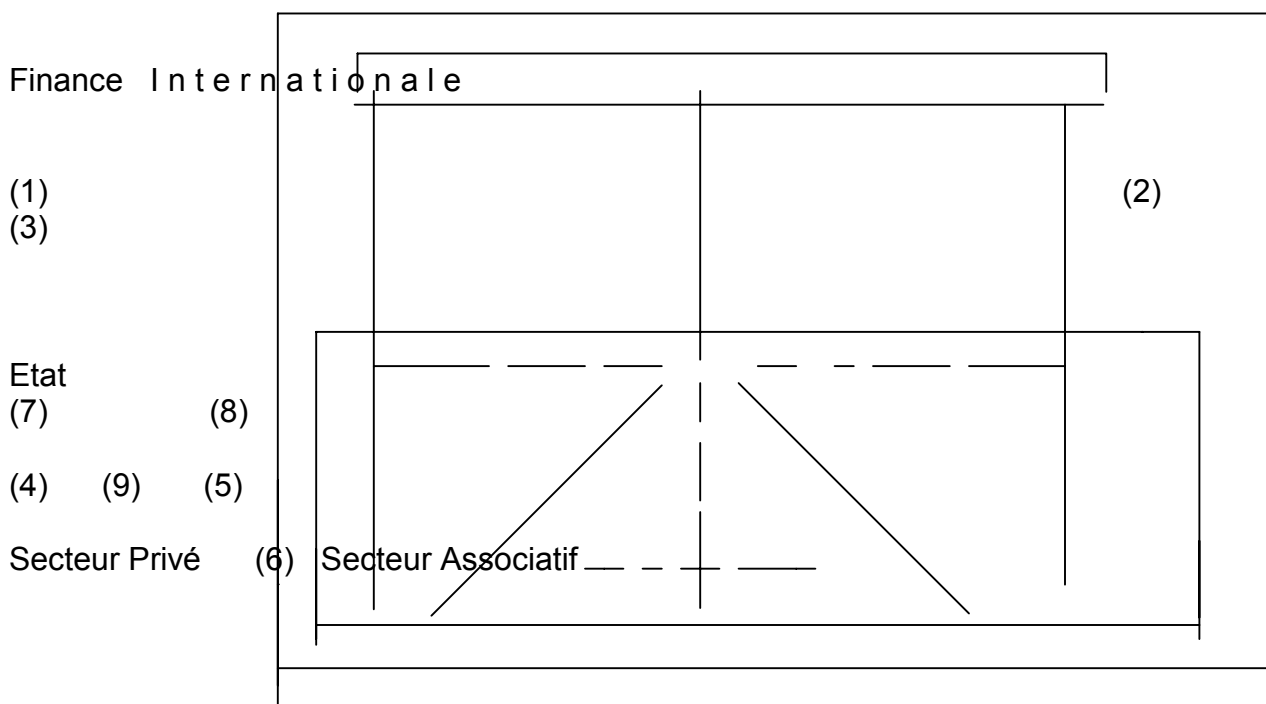
Dans le secteur privé, la Banque Commerciale du Congo, par exemple, exige à partir d'août 1997 entre 80 et 85% l'an pour ses crédits à court terme en monnaie nationale et remboursables en celle-ci, dans le contexte inflatoire qui est le nôtre. Qui est ASBL et qui ne l'est pas dans ce cas ?

Il ressort de ce constat que fonder le ré-développement de la République Démocratique du Congo sur un tel Etat – un Etat ne maîtrise et ne suit rien - est un choix "judicieux" pour continuer à couler le pays. Car rien n'assure que, si l'on laisse les individus travailler pour leurs intérêts individuels, cela conduirait à un développement harmonieux et, - par ricochet, à compter prioritairement sur des fonds générés à l'intérieur du pays. D'où, il faut concevoir et appliquer une véritable régulation du développement.

3.2. Pour quelle régulation du développement (re-développement ?).

Dans le cadre d'une stratégie de re-développement régulé, l'économie fonctionnerait selon le modèle ci-après :

Schéma 2.



Comme dans le schéma 1, les flèches 1, 2, 3 et 4 gardent ici le même sens : pour leurs besoins de fonctionnement et d'investissement, le secteur public comme les

secteurs privé et associatif ne devraient pas s'empêcher de saisir les opportunités de la finance internationale.

Mais, sur le plan interne, comment notre Etat "de droit" pourrait-il s'impliquer aux fins du développement, dans les relations finance internationale-secteur privé (flèche 7), finance internationale-secteur associatif (flèche 8), finance internationale-Etat (flèche 1) et secteur privé-secteur associatif (flèches 6 et 9) ?

Sur le plan théorique, cette prégnance doit reposer en général sur la théorie économique des contrats - laquelle jette une passerelle entre la théorie des organisations et la théorie de la finance - et, en particulier, sur le modèle Principal-Agent (Asymétrie de l'information) (Amigues, 1999 ; Quintart et Zisswiller, 1985).

Cette théorie économique des contrats qui devra alors se matérialiser dans le chef de l'Etat vis-à-vis de chaque élément de la structure économique interne par une double politique économique, celle des incitants et celle du contrôle, a des recoupements avec la théorie de la contestabilité.

3.2.1. Vis-à-vis du Secteur public

Généralement, les fonds reçus de l'extérieur par un Etat sont rangés soit dans la catégorie d'aide bilatérale (prêts et dons publics de pays à pays), soit dans celle d'aide multilatérale (prêts et dons publics par l'intermédiaire d'organismes internationaux).

La régulation dans le secteur public implique (Whines et Bowles, 1986).

- un fonctionnement heureux du corps des Inspecteurs des finances et de la cour des comptes ;
- le contrôle des entreprises publiques sur base des contrats-programmes entre chacune d'elles d'une part, et son ministère de tutelle et le ministère ayant le portefeuille dans ses attributions. Lesdits contrats auront la vertu de garantir soit la transparence via la concurrence (pour les entreprises publiques en régime de concurrence), pour autant que l'équilibre concurrentiel reste le meilleur (prix le plus bas possible) et qu'il n'entraîne pas par exemple une diminution des économies ; soit la transparence via le monopole, là où bien sûr la concurrence s'avère onéreuse, car provoquant un gaspillage de ressources au lieu de les destiner à d'autres usages ;
- la souveraineté de l'ensemble des citoyens : celle-ci étant réunie, les citoyens (à travers l'appareil législatif) ont le pouvoir de démettre les hommes politiques de leur fonction si leurs actes ne satisfont pas à leurs souhaits.

3.2.2. Vis-à-vis du secteur privé

Le secteur privé est défini ici comme tout ce qui ne relève ni de l'autorité publique ni du secteur associatif. Il s'agit du domaine que l'on dirait réservé aux

investissements directs étrangers (mouvements des capitaux) sous forme de prise de participation ou d'investissement.

La collectivité via l'Etat pourra alors susciter ces mouvements des capitaux en créant dans le pays des conditions publiques d'incitation. Celles-ci peuvent être économiques (infrastructures publiques, capital humain,...) : des externalités. Elles peuvent aussi relever de la politique fiscale (exemptions fiscales).

La politique d'incitation doit, aux fins de garantir des résultats heureux, être couplée d'une politique de contrôle prudentiel. Cela suppose par exemple que l'Etat : - mette en place des mécanismes devant contraindre les investisseurs ayant bénéficié des exemptions fiscales à réaliser en totalité les investissements exemptés ;

- place les entreprises dans des conditions telles qu'elles déposent des comptes corrects au niveau de l'administration fiscale. Ce qui soulève la nécessité d'une bonne administration fiscale, celle qui se trouve placée dans de bonnes conditions de travail et qui n'est pas à l'abri de sanctions et l'existence d'un corps de réviseurs assermentés d'entreprise non inducteurs de fraude fiscale, parce que non à l'abri des sanctions et placés dans des conditions impeccables de travail.

3.2.3. *Vis-à-vis du secteur associatif*

Par secteur associatif, il faut comprendre le monde des Associations Sans But Lucratif, A.S.B.L. en sigle, et des Organisations Non Gouvernementales, ONG en sigle. C'est le monde des transferts (donations), des prêts à des conditions très spéciales et des transferts en nature.

Au titre d'incitants en faveur de ce secteur, il y a lieu de mentionner :

- les facilités d'agrément des ASBL et ONG : en les agréant, l'Etat reconnaît leur potentiel d'action, les considérant comme pouvant être des partenaires privilégiés de l'action gouvernementale ;
- l'obligation de ne présenter aux partenaires extérieurs et intérieurs (dont l'Etat) que des projets techniquement bien élaborés et collectivement soutenus ;
- l'association du financement public au financement extérieur (ou le co-financement) comme un plus majeur pour drainer les fonds extérieurs. Le co-financement par l'Etat est une des preuves que le projet est accepté localement ; il corrige l'asymétrie de l'information et constitue justement un plus pour récupérer le secteur associatif.

L'ayant ainsi récupéré, il faut le contrôler. Cette politique de contrôle doit reposer sur des règles prudentielles (des règles du jeu) sur base desquelles doit s'organiser le contrôle et, au besoin, sanctionner pour non-conformité. Parmi ces règles, il faut penser à celle protégeant la collectivité (bénéficiant) en veillant à son implication non manipulée dans la vie des associations ou ONG, ce qui passe par

la matérialité d'une conscience collective des bénéficiaires. Par ailleurs, du fait de l'implication de l'Etat à la création et même dans le fonctionnement (le co-financement), l'Etat doit définir les conditions d'accès aux subsides (co-financement), aider à la mise en place d'un corps des contrôleurs assermentés et indépendants du monde associatif et veiller à un travail correct de la part du corps et de chacun de ses membres.

En définitive, il y a lieu de soutenir avec F. Vincent toute intervention de l'Etat qui aiderait le secteur associatif à maximiser l'utilisation de l'aide extérieure des agences de la coopération internationale de façon à mieux l'intégrer dans l'effort de développement local et mieux la rentabiliser. Ce qui suppose un partenariat tel que le secteur associatif ait le privilège d'être écouté et invité à participer à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de la politique de développement du pays et de ses programmes (Vincent, 1994), ainsi qu'à la définition des conditions d'accès aux subsides (co-financement).

3.2.4. Vis-à-vis des relations secteur privé – secteur associatif

Il est généralement reconnu que le secteur privé est lieu par excellence de compétence, efficacité, technologie et marché, recherche. La coopération du secteur privé avec le secteur associatif – ce dernier étant essentiellement un marché pour le secteur privé - favorise un transfert aisé de technologie, de système d'organisation, de savoir-faire, du premier vers le second.

Ainsi l'Etat a-t-il le devoir de stimuler et contrôler les transferts du secteur privé vers le secteur associatif en même temps que de veiller à ce que le secteur associatif ne puisse jamais être tenté par des élans de concurrence (dans ce cas déloyale) à l'égard du secteur privé.

4. Conclusion.

Ce papier, avouons-le, aurait pu être intitulé “ piste de réflexion sur la régulation du développement économique en République Démocratique du Congo”. Piste parce que, finalement, ayant déploré l'absence d'un Etat coordonnateur du développement dans un Etat de moins en moins de droit, nous nous sommes arrêté au stade d'en appeler à un Etat de droit qui, sur le plan économique, devra nécessairement être doté des moyens économiques et juridiques en vue de son ascendant sur l'ensemble des acteurs économiques intérieurs.

C'est là une preuve que la présente étude n'est qu'une ébauche – devant être approfondie dans le sens d'une définition concrète des règles minimales de jeu qui ne lèsent ni les acteurs économiques pris individuellement ni la collectivité bénéficiaire. Il s'agit là du prix à payer pour le re-développement.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amigues J.-P., "Les développements récents de la théorie économique des contrats", in Problèmes économiques, n° 2.348. La documentation française-Actualités, 3 novembre 1963, p.11-16.
- Baumol W.J. et Lee K.S., "La théorie des marchés contestables", in Problèmes économiques, n° 2.243, La documentation française-Actualités, 2 octobre 1991, p. 19-27.
- Bélanger M., Institutions Economiques Internationales, Economica, Paris, 1992.
- Engel A., " Quelles sont les chances de réussite des P.I.S. ? Enjeux politiques et institutionnelles d'une nouvelle approche " in Agriculture et Développement Rural, vol. 6, n° 2, octobre 1999, CTA, GTZ, DES, DLG, p.9-11.
- Ewing E.F., Industrie en Afrique, Paris, Mouton-IRES, 1970.
- Institut de Gestion du Portefeuille, Le livre blanc sur le Portefeuille de la République Démocratique du Congo, 1971.
- Muhinduka D.-K., "Aperçu de la politique zaïroise et perspectives", in Zaire-Afrique, 276, Juin-Juillet- Août 1993, pp. 333-352.
- Okidegbe N. Binswanger H., " Les programmes d'investissements sectoriels : continuité et changement " in Agriculture et Développement rural, vol. 6, N° 2, octobre 1999, CTA, GTZ, DES et DLG, p.3-8.
- Quintart A. et Zisswiller R., Théorie de la finance, PUF, Paris, 1985.
- Vincent F., Financer autrement les associations et ONG de développement du Tiers Monde, CTA & IRED- Genève, juin 1994.
- Verhaegen B., " Les safaris technologiques au Zaïre (1970-1980) " in Politique africaine, 18 juin 1985.
- Voix du Tiers Monde, Chronique d'une société civile en formation au Sud-Kivu, CEPAS, s.d.
- Whynes D. et Bowles R., La théorie économique de l'Etat, Ed. Labor, Bruxelles, 1986.